



# Bulletin du Groupe socialiste Sénat

Annexe

N° 133 - Mardi 12 janvier 2010



# S O M M A I R E

## Interventions des Sénateurs socialistes dans le cadre des missions budgétaires

(séances publiques des 3, 4, 5 et 8 décembre 2009)

- Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales .....	p. 3
⇒ interventions de M. Jean-Marc PASTOR, Mme Odette HERVIAUX, MM. Jacques MULLER, Didier GUILLAUME et Yannick BOTREL	
⇒ Questions réponses de MM. Yannick BOTREL sur le cours du prix du lait, de Didier GUILLAUME sur la filière des fruits et légumes, de Pierre-Yves COLLOMBAT sur la prévention des incendies de forêts, de Jean-Pierre SUEUR sur l'installation des jeunes et de Mme Odette HERVIAUX sur la baisse des revenus des agriculteurs et l'avenir de la PAC	
- Sécurité.....	p. 24
⇒ interventions de M. Charles GAUTIER, de Mme Virginie KLES, de M. Jacques BERTHOU	
- Relations avec les collectivités territoriales.....	p. 31
⇒ interventions de MM. Pierre-Yves COLLOMBAT et Jean-Pierre SUEUR, Mme Michèle ANDRE et MM. Alain ANZIANI	
- Sécurité civile.....	p. 41
⇒ intervention de M. Claude HAUT	
- Aide publique au développement .....	p. 42
⇒ interventions de MM. Edmond HERVE et André VANTOMME	
- Plan de relance.....	p. 49
⇒ intervention de Mme Annie JARRAUD-VERGNOLLE	
- Provisions.....	p. 52
⇒ intervention de M. Jean-Pierre DEMERLIAT	
- Engagements financiers de l'Etat .....	p. 53
⇒ intervention de Mme Bariza KHIARI	
- Sport, jeunesse et vie associative .....	p. 55
⇒ interventions de MM. Michel SERGENT, Jean-Jacques LOZACH, MMmes Bernadette BOURZAI et Maryvonne BLONDIN	
- Solidarité, insertion et égalité des chances .....	p. 65
⇒ interventions de Mmes Gisèle PRINTZ, Annie JARRAUD-VERGNOLLE et Maryvonne BLONDIN	
- Ville et logement.....	p. 71
⇒ intervention de Mme Bariza KHIARI	
- Conséquences de la suppression de la taxe professionnelle - PLF pour 2010 .....	p. 76
⇒ interventions de Mme Nicole BRICQ, MM. Jean-Claude FRECON, François MARC, Bernard ANGELS, Claude HAUT et Mme Michèle ANDRE	
- Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2010 .....	p. 94
⇒ intervention de Mme Nicole BRICQ,	



# Intervention...

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

par Jean-Marc PASTOR, rapporteur pour avis, sénateur du Tarn

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le modèle agricole à la française se caractérise, outre la notion d'exploitation familiale qui est en train d'évoluer, par un amont, le monde de la production, et un aval comprenant non seulement la distribution, mais aussi des consommateurs. Comme vous l'avez dit en commission, monsieur le ministre, l'harmonisation ne peut se faire que par une véritable régulation des marchés, une baisse des coûts d'exploitation par des équipements en commun et une sécurisation plus forte par une réassurance publique. Ce sont là des propos nouveaux que nous prônons depuis toujours et qui, en période de crise, apparaissent comme la seule voie de sortie. Parfait, mais où retrouve-t-on tout cela dans le budget pour 2010 ?



Ferez-vous l'impasse sur 2010 pour reprendre toutes les incantations pieuses relatives à la loi de modernisation agricole à venir sans mise en pratique immédiate, alors qu'il y a urgence dans ce domaine ? Curieusement, vous présentez un budget très orienté sur l'alimentaire. Il est vrai que les consommateurs sont plus nombreux que les agriculteurs - je le comprends bien - et qu'évoquer la voie agricole à travers l'alimentaire n'est pas aberrant, loin de là.

Alors quelle régulation entre agriculteurs et consommateurs, via la distribution, proposez-vous dans ce budget ? Rien ! C'est décevant ! Certes, vous donnez des signes pour augmenter la confiance des consommateurs par des moyens supplémentaires, notamment pour les appellations d'origine contrôlée, les AOC, et les indications géographiques protégées, les IGP.

Vous affectez 15,4 millions d'euros à l'Institut national de l'origine et de la qualité, somme en augmentation. Très bien, monsieur le ministre, tout comme la dotation de trois millions d'euros pour la qualité de l'alimentation et de l'offre alimentaire. Toutefois, rien n'est prévu pour l'organisation de la relation entre agriculteurs, grande distribution et consommateurs. Car, au nom du libéralisme exacerbé, il faut laisser faire ! Et le laisser-faire dans ce domaine se traduira, une fois de plus, par la disparition d'agriculteurs.

Je n'ai pas le temps d'évoquer la disparition du deuxième pilier de la politique agricole commune, la PAC, qui estompe tous les objectifs spécifiques de la politique de développement rural. La PAC a pu jouer, avec le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, un rôle de régulateur partiel du marché mondial : pour les céréaliers par une intervention du FEOGA ; pour les éleveurs par la possibilité de se fournir en protéines au prix du marché mondial. Aujourd'hui, cet équilibre explose. Quelles sont les nouvelles orientations qui permettraient une première approche de régulation ? Rien !

Le revenu agricole, objectif essentiel à toute politique, passe par la formation même du prix agricole. Je regrette fortement que le budget pour 2010 ne permette pas d'identifier clairement les crédits affectés à l'Observatoire des distorsions de concurrence et à l'Observatoire des prix et des marges. Au moment même où les prix baissent, se rapprochant parfois des prix mondiaux, malgré des différences énormes de production d'un point à l'autre de la planète, il est nécessaire de disposer rapidement de correctifs, en favorisant au plus près l'équilibre de la production et de la consommation.

Seule la puissance publique peut assurer ce rééquilibrage, avez-vous dit en commission, monsieur le ministre, et j'ai applaudi. Malheureusement, je ne le retrouve pas dans le budget.

Il faudrait éviter qu'aucun acteur de la chaîne ne capte pour lui seul la valeur ajoutée. Qu'en est-il ? La course aux prix aligne les pratiques agricoles sur des pratiques industrielles, en banalisant les produits et en allant à contresens de l'objectif premier.

En conclusion, monsieur le ministre, le revenu agricole passe plus que jamais par la recherche de nouveaux équilibres entre l'agriculture, la grande distribution et les consommateurs, ou même entre les éleveurs et les céréaliers. Il passe aussi par la mise en place d'une agriculture qui couvre le territoire, ainsi que par une régulation pour la formation des prix.

De tout cela, on ne voit rien apparaître.

Mes chers collègues, telles sont les raisons qui me conduisent à vous proposer la sagesse, même si, à titre personnel, j'aurais souhaité beaucoup plus.



# Intervention...

Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

par Odette HERVIAUX, sénatrice du Morbihan

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'agriculture est maintenant en 2010 à peu près au même niveau qu'en 2009, ce qui n'est pas étonnant dans la période actuelle. Mais cette stabilité apparente ne doit pas masquer une tendance baissière structurelle de certains programmes dans le cadre de la programmation pluriannuelle. En effet, seule la forte augmentation, de l'ordre de 10 %, des crédits de paiement du programme 149 « Forêt », rendue nécessaire après le passage de la tempête Klaus, permet de faire illusion quant au maintien des capacités budgétaires en faveur de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Si vous me permettez ce jeu de mots, monsieur le ministre, c'est peut-être l'arbre qui cache la forêt !



Ce budget semble donc ne pas pouvoir apporter de réponses adaptées aux défis contemporains que sont la baisse des prix agricoles, la baisse des revenus, notamment pour les producteurs de lait, pourtant si nécessaires à l'équilibre et au dynamisme de nos territoires, le non-renouvellement des générations, l'aggravation de la dette, les règles environnementales de plus en plus contraignantes et la multiplication des crises sanitaires. Il nous faudrait pourtant valoriser notre agriculture et faire de ces contraintes des « aménités positives ». Qualité, traçabilité, sécurité sanitaire, diversité des productions, respect des normes environnementales et du bien-être animal : voilà ce que nous devons mettre en avant auprès des consommateurs en France, en Europe et même au niveau de l'Organisation mondiale du commerce, l'OMC, pour promouvoir et ainsi maintenir notre modèle agricole.

Les crédits de paiement du programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » chutent également, alors que ce programme est censé contribuer au développement de la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires et faciliter leur adaptation aux exigences environnementales et sociales. Les moyens déployés pour accompagner la mise en œuvre des mesures programmées par le Grenelle de l'environnement demeurent ainsi en retrait des ambitions initialement prévues.

Tout d'abord, concernant la production biologique, avec moins de 3 % des surfaces cultivées, atteindrons-nous l'objectif de 6 % en 2012 ? Ensuite, pour ce qui est de la performance énergétique, 38 millions d'euros ont tout de même été accordés, mais les besoins auraient été estimés à 85 millions d'euros ! Enfin, le manque d'efforts particuliers concerne la formation des agriculteurs, et ce au moment même où chacun s'accorde sur la nécessité de remettre au premier plan l'agronomie, ainsi que la recherche sur la lutte intégrée contre les ravageurs ou sur des pratiques culturales plus économes en intrants.

L'essentiel des ressources provient des aides européennes, pour plus de 10 milliards d'euros. Le budget agricole pour 2010 doit donc tenir compte des décisions prises dans le cadre du bilan de santé de la PAC, qui modifient substantiellement les équilibres entre les secteurs agricoles. Or il est difficile pour le Parlement d'avoir une vision fine de ces affectations et de leurs évolutions. Cela ne nous permet donc pas d'appréhender globalement la politique menée par le Gouvernement et ses priorités pour le secteur agricole dans son ensemble. Aussi, je souhaiterais donc que nous disposions, à l'avenir, lors des prochains budgets, du rappel des fléchages des financements européens. Certains de mes collègues le diront d'ailleurs tout à l'heure au sujet de la prime herbagère agro-environnementale, la PHAE.

Cette exigence concerne également le secteur de la pêche et de l'aquaculture, qui génère un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et représente 16 000 emplois directs et plus de 5 000 navires actifs. Ce secteur façonne l'économie littorale et permet un aménagement équilibré de territoires qui, très souvent, sont encore structurellement fragiles.

Comme le disait notre collègue Jean-Claude Merceron, 2010 sera une année de transition.

D'une part, le plan pour une pêche durable et responsable arrive à son terme. C'est pour cette raison que les crédits de paiement de l'action 16 « Gestion durable des pêches et de l'aquaculture » chutent de 36,7 %. Toutefois la situation économique du secteur ne s'est pas améliorée et rend par conséquent nécessaire l'établissement d'un bilan précis. Il conviendrait également d'étudier précisément les conditions de mise en œuvre du Fonds européen pour la pêche, le FEP, afin de mieux préparer sa révision à mi-parcours, d'ici à la fin de cette année. D'autre part, les assises de la pêche, qui se sont achevées à la fin du mois dernier et dont vous avez présenté les premières conclusions à Brest en début de semaine, auront des conséquences budgétaires, qui ne sont bien sûr pas encore connues.

Malgré cela, de nombreux problèmes ne semblent pas avoir été réglés.

S'agissant de l'évaluation de la ressource halieutique, 6 millions d'euros de crédits de paiement financeront le recueil de données statistiques, scientifiques et économiques - heureusement, enfin en concertation entre les scientifiques et les pêcheurs. Mais il s'agit tout de même d'une baisse d'environ 20 % par rapport au budget 2009, si l'on prend en compte les décalages engendrés par l'adoption du plan pour une pêche durable et responsable, le PPDR. Cette évolution est difficilement compréhensible.

En effet, face aux problèmes spécifiques que traverse par exemple la conchyliculture, les pouvoirs publics doivent massivement se mobiliser. Cette filière, qui compte 3 120 entreprises de la Manche à la Méditerranée, emploie en effet plus de 8 000 personnes à temps complet et 10 000 saisonniers. L'actuelle surmortalité, qui dure depuis de longs mois, exige des réponses scientifiques rapides. Par ailleurs, je renouvelle la question que j'avais posée à votre prédécesseur, monsieur le ministre :

quels sont les projets du Gouvernement pour traiter le problème récurrent de la couverture des risques dans le secteur ostréicole ? Concernant la pêche de grands fonds, je veux ici insister sur son rôle économique et social, pour tous ceux qui, comme moi, sont originaires de départements littoraux.

Je ne reviendrai pas sur le discours du Président de la République au Havre ni sur tous les événements et les contradictions qui ont suivi. Je forme néanmoins le vœu que le groupe de travail chargé de réfléchir à la pêche au chalut formulera des propositions susceptibles de concilier le maintien de cette activité économique et les exigences du développement durable. Un premier pas a été franchi en Europe. Les moyens déployés pour le contrôle des pêches, à hauteur de 14 millions d'euros, permettront à ce titre, je l'espère, d'encadrer concrètement cette activité.

Les dépenses d'intervention, de l'ordre de 60 millions d'euros, notamment dans le cadre de cofinancements du FEP, visent à financer des mesures sociales et de modernisation de la flotte. Il convient cependant de relativiser cette somme, près de la moitié de ce montant visant à solder les opérations du PPDR. En proportion, les 6 millions d'euros pour le plan de sortie de flotte, auxquels s'ajoutent 14 millions d'euros au titre du PPDR, démontrent ainsi la priorité donnée à la casse.

J'exprime, encore une fois, d'importantes réserves sur cette orientation du Gouvernement. Même si elle est parfois absolument nécessaire, cette orientation a des effets pervers sur le prix de l'occasion et des effets néfastes sur l'installation, y compris par le renchérissement du prix des bateaux. Quitte à devoir sortir de flotte des navires, il semblerait par conséquent plus pertinent de favoriser la sortie de vieux navires peu économes en énergie et peu sûrs, en permettant au contraire d'accorder une prime pour la construction de navires neufs, plus économes en énergie, sous des conditions d'engagement du patron à pratiquer une pêche responsable.

C'est une condition nécessaire pour arrêter la dégradation de l'image du secteur, notamment chez les jeunes, et pour réconcilier performances, durabilité et, surtout, sécurité. Au moment où il importe de valoriser les productions françaises et les éco-labellisations, je veux également dénoncer la mise à contribution de FranceAgrimer au titre de la maîtrise des dépenses publiques.

En effet, 70 suppressions d'emploi sont programmées. La hausse de 6,9 % du budget de cet organisme ne correspond par ailleurs qu'à un ajustement par rapport à une dotation initiale apparemment insuffisante, comme le reconnaît le rapport de nos collègues.

En conclusion, monsieur le ministre, votre budget, malgré certains aspects qui nous semblent aller dans le bon sens, n'offre pas, en dépit de votre engagement, de perspectives solides, dans un contexte international particulièrement concurrentiel, pour les filières et secteurs qui relèvent de votre ministère. Son inadaptation programmée face à la gravité de ces crises ne nous permettra donc pas de le voter.



# Intervention...

## Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

par Jacques MULLER, sénateur du Haut-Rhin

(séance du 3 décembre 2009)

**M**adame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales » du projet de loi de finances pour 2010 appelle, de ma part, deux observations majeures. Tout d'abord, une analyse attentive des propositions faites par le Gouvernement laisse à penser que la page du Grenelle de l'environnement est bel et bien tournée !



En témoigne l'absence d'efforts significatifs en direction de la recherche-action en matière d'agriculture intégrée, c'est-à-dire de systèmes de production agricole réduisant à la source leurs besoins en intrants, et dont l'optimum économique est recherché non plus en poussant les rendements, mais en réduisant les charges : rotations des cultures, variétés résistantes, pratiques culturelles innovantes, etc. Il est vrai que ce concept, considéré par l'Institut national de la recherche agronomique, l'INRA, comme fondateur de l'agriculture durable sur le plan environnemental, fait toujours figure d'épouvantail dans certains milieux professionnels agricoles, et que la majorité en a fait un véritable tabou lors des débats sur les lois Grenelle. En témoigne également la faiblesse des crédits dédiés à la conversion des exploitations à l'agriculture biologique et au développement de celle-ci. Le déficit structurel de notre balance agroalimentaire en produits biologiques démontre pourtant, s'il en était encore besoin, que c'est au niveau de l'offre que les pouvoirs publics doivent agir en priorité. Ensuite, dans un autre registre, je constate qu'une fois de plus les crédits européens mobilisés par le Gouvernement au profit du secteur agricole échappent au contrôle parlementaire, alors qu'ils

présentent trois fois plus lourd que ceux de la mission que nous examinons aujourd'hui. Certes, Michel Barnier, alors ministre de l'agriculture, avait annoncé le 23 février dernier une réorientation de 18 % des aides perçues par les agriculteurs au titre de l'article 63, en prélevant indirectement sur la manne touchée par les céréaliers pour revaloriser les droits à paiement unique, les DPU, des exploitations herbagères. Je m'en félicite : sur le plan environnemental, c'est un premier pas dans la bonne direction, c'est-à-dire vers le soutien à des systèmes de production globalement moins intensifs.

Les modalités d'application retenues par le Gouvernement, dans la plus grande opacité, posent cependant un vrai problème. En effet, cette redistribution au sein du premier pilier s'est accompagnée d'une disparition implicite de la prime herbagère agro-environnementale, la PHAE : s'il existe une enveloppe de 60 millions d'euros pour les contrats en cours, il n'y a aucune trace de dotation en autorisations d'engagement pour les quelque 10 000 contrats arrivant à échéance en 2010.

Ainsi, sous le prétexte que le soutien légitime aux exploitations herbagères reposerait désormais sur les nouveaux DPU revalorisés, au lieu des PHAE, le Gouvernement prend une disposition qui constitue un recul sur le plan de l'agriculture durable - l'éco-conditionnalité liée aux DPU n'étant pas à la hauteur des décisions contractualisées dans le cadre des mesures agri-environnementales, les MAE ! - et qui pénalise objectivement les exploitations herbagères extensives au détriment des autres. Il en résulte, au final, que les zones défavorisées, notamment de montagne, seront pénalisées : c'est le monde à l'envers, notamment sur le plan de l'aménagement durable du territoire ! Le Grenelle de l'environnement est décidément bien loin... À cet égard, je voudrais tout particulièrement attirer votre attention, monsieur le ministre, sur le devenir de la politique agricole

conduite au niveau de la montagne vosgienne, sous l'impulsion de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, la DDAF, du Haut-Rhin. Bien avant la concertation du Grenelle de l'environnement, cette politique exemplaire avait su associer tous les acteurs du monde rural montagnard vosgien : élus, profession agricole, autres usagers de l'espace, associations de protection de l'environnement...

Cette démarche de concertation exemplaire avait permis d'élaborer une véritable politique de revitalisation de l'espace rural, en proie à la déprise agricole. Réouverture de paysages, installation des jeunes agriculteurs, développement de filières courtes de produits de qualité, généralisation de pratiques agricoles exemplaires du point de vue de l'environnement : le « plan de gestion des espaces ouverts » a tenu toutes ses promesses. La cohérence de cette démarche prenant en compte l'ensemble de l'exploitation agricole, que les terrains soient situés en zone Natura 2000 ou non, a permis la contractualisation de 90 % de la zone Natura 2000, c'est-à-dire quelque 4 300 hectares, avec un taux de renouvellement des contrats de 100 % ! Tout ce travail concerté engagé depuis une quinzaine d'années, tous ces résultats remarquables en termes de développement agricole et de préservation-valorisation de l'environnement sont aujourd'hui menacés : les estimations réalisées font apparaître que, sans les crédits équivalant à la PHAE, la moitié de la surface contractualisée dans le périmètre Natura 2000 de la montagne vosgienne haut-rhinoise, qui est la première de la région Alsace, va disparaître. Je me dois de souligner que ce véritable gâchis prendrait une dimension d'autant plus emblématique que nous sommes au seuil de l'année 2010, décrétée par l'Union européenne « année de la biodiversité »...

Monsieur le ministre, au nom des élus du massif vosgien, de l'ensemble de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement, je me tourne vers vous : vous ne pouvez pas sacrifier l'une des plus belles opérations de développement durable concerté, située de surcroît en zone de montagne fragile, sur l'autel de quelques astuces budgétaires qui vous permettent, aujourd'hui, de baisser de 50 % les crédits de paiement consacrés par la France aux PHAE !



# Intervention...

## Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

par Didier GUILLAUME, sénateur de la Drôme

(séance du 3 décembre 2009)

**M**adame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'ensemble de nos territoires est concerné par la crise sans précédent que traverse actuellement le monde agricole. Ce cri d'alarme ne doit toutefois pas devenir un lieu commun, qui pourrait justifier l'inaction face à cette crise. « Aucun secteur n'est épargné, aucune région n'est épargnée », a déclaré le Président de la République à Poligny, il y a quelques semaines. Nous devons affirmer, dans cette enceinte, que l'agriculture, sa défense et sa modernisation, ce n'est pas un combat d'arrière-garde. Bien au contraire !



Les agriculteurs nourrissent les Français, entretiennent l'espace et accueillent les citoyens des villes stressés, qui viennent se détendre à la campagne... Sans agriculteurs, il n'y aurait plus de paysages, seulement des friches. Dans ce contexte économique désastreux, il semble évident qu'il faille redonner aux agriculteurs espoir et optimisme dans l'avenir. Ce budget, monsieur le ministre, aurait dû être le moyen de remobiliser toute une profession. Malheureusement, à notre avis, ce n'est pas le cas. Le budget de l'agriculture est certes maintenu au même niveau qu'en 2009 ; mais c'est l'arbre qui cache la forêt, comme l'a dit très justement Odette Herviaux. Ce budget n'est pas à la hauteur des enjeux auxquels le secteur agricole, actuellement en crise, doit faire face.

Monsieur le ministre, nous saluons tous ici votre sincérité, votre engagement et votre mobilisation au service de l'agriculture. Mais nous constatons, malheureusement, que ce budget ne vous donne pas les moyens de mener la politique agricole que vous souhaitez.

Pourtant, aujourd'hui, de nombreux défis sont à relever : problème de non-renouvellement des générations ; baisse de 10 % des revenus agricoles, qui ont déjà subi une baisse de 20 % en 2008 ; déprise foncière lorsque, tous les dix ans, l'équivalent d'un département agricole disparaît.

Monsieur le ministre, cette crise n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. Nous devons donc rechercher des solutions sur le long terme. Pourquoi le Gouvernement ne se donne-t-il pas véritablement les moyens d'agir ? Les crédits de paiement du programme 154 « Économie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires » ne sont pas à la hauteur. Ce programme a pour finalité de faciliter l'adaptation des filières aux exigences environnementales et sociales. Nous pensons, pour notre part, que ces filières n'y parviendront pas seules. Cet axe devrait donc être privilégié.

De même, pourquoi les crédits de paiement de l'enseignement technique agricole, prévus dans la mission interministérielle « Enseignement scolaire », baissent-ils de 1,2 % ? Enfin, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux en matière d'agriculture, notamment un objectif global de réduction de moitié des usages de produits phytopharmaceutiques sur dix ans et le développement de l'agriculture biologique. Je rappelle que 6 % de la surface agricole utile devront être convertis en « bio » en 2012, et 20 % en 2020.

Le Grenelle enjoint le monde agricole de modifier ses pratiques afin de s'adapter aux réalités écologiques de notre planète. Mais comment faire évoluer ces pratiques sans consacrer des moyens et sans faire d'efforts pour former les agriculteurs de demain ? Seuls 3 millions d'euros sont alloués pour la conversion des exploitations au mode de production biologique. À la lecture de ce budget, nous ne pouvons que constater une évidence reconnue par l'ensemble de la profession : les moyens de mise en œuvre et d'accompagnement de ces objectifs sont très faibles.

Le monde agricole a besoin que soit élaborée une stratégie sur le long terme. Attention à ne pas leurrer les agriculteurs, car ils n'ont plus la force de le supporter !

Nous devons penser, aujourd'hui, à améliorer l'organisation économique du secteur agricole. Nous devons axer nos réflexions sur l'émergence de mesures structurelles. Nous devons, enfin, poser la question qui s'impose : quel type d'agriculture souhaitons-nous soutenir dans les années à venir ?

Si nous avons affaire, comme vous le dites, monsieur le ministre, « à la crise économique la plus grave qu'ait connue le monde agricole depuis ces trente dernières années », croyez-vous sincèrement que ce budget permette d'y apporter des réponses ?

Nous pensons, quant à nous, que ce budget ne permettra pas de redynamiser le monde agricole, car il ne lui alloue pas les moyens nécessaires. Les agriculteurs continueront à courber l'échine et à se battre, mais ils sont bien obligés de constater qu'ils ne parviendront plus à subvenir aux besoins de leur famille. La loi de modernisation de l'agriculture se profile à l'horizon. Une loi de plus, diront certains.

Monsieur le ministre, notre groupe est prêt à vous accompagner s'il s'agit véritablement d'une nouvelle loi. Oui, la France agricole a besoin d'un nouvel élan pour aborder l'indispensable régulation que vous-même prônez et permettre ainsi à toutes les filières et à l'ensemble des agriculteurs de ne pas être soumis à la loi du marché ! Le Gouvernement évoque la réorganisation des filières, mais, dans le même temps, laisse quasiment à l'abandon les offices agricoles en ne leur allouant qu'un très faible financement.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'agriculture biologique est une réponse parmi d'autres à la crise du secteur agricole. Il serait cependant absurde, je le répète, d'opposer les agriculteurs conventionnels et biologiques, dans la mesure où les uns se « nourrissent » des autres. En tout état de cause, l'agriculture biologique doit permettre aux agriculteurs dans certaines filières de disposer d'un revenu supérieur à celui qu'ils perçoivent aujourd'hui. Pour reprendre ce qu'a exposé si brillamment ce matin mon collègue Yvon Collin, il conviendra, dans le cadre de la loi de modernisation, d'envisager - enfin ! - l'instauration dans

notre pays d'une assurance récolte obligatoire mutualisée. Cela permettrait de donner à tous les agriculteurs les moyens de s'en sortir.

Je n'évoquerai pas le secteur des fruits et légumes, car j'en parlerai plus tard, à l'occasion de l'exercice des questions-réponses-répliques.

Cela étant, je ne saurais terminer mon propos sans vous faire remarquer que la présence du loup est incompatible avec le pastoralisme, très développé dans notre pays. Il faudra bien un jour faire le choix qui s'impose !



# Intervention...

## Agriculture, pêche, alimentation, forêt et affaires rurales

par Yannick BOTREL, sénateur des Côtes-d'Armor

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, vous en avez vous-même fait le constat : la crise agricole que nous traversons est la plus grave depuis trente ans et a atteint une ampleur rarement observée jusqu'alors. Nous devrions d'ailleurs dire « les crises », au regard de la diversité des filières touchées. Que ce soient le lait, le porc, les céréales, les fruits et légumes, la viticulture, toutes ces productions sont aujourd'hui durement malmenées. De son côté, la filière avicole, après plusieurs années très difficiles, et malgré une légère amélioration de sa situation, est toujours en panne d'investissement ; le non-renouvellement du parc de bâtiments sera fatalement pénalisant dans l'avenir. Personne n'est donc épargné.



Chaque situation de crise, nous le savons, bouleverse le paysage et se traduit par des disparitions d'exploitations et de nouvelles concentrations. L'exemple des producteurs de lait illustre parfaitement l'inquiétude qui frappe les agriculteurs. D'après une évaluation des centres de gestion bretons, 20 % d'entre eux sont aujourd'hui au bord du gouffre. Les difficultés, aggravées localement par l'incertitude qui plane sur l'avenir des producteurs d'Entremont Alliance, engendrent des tensions au sein de la filière dont nul ne souhaite qu'elles conduisent à des dérapages.

L'inquiétude est partagée par les salariés, trop souvent oubliés, de l'industrie agroalimentaire : la restructuration en cours aboutira à la suppression de nombreux emplois. Déjà, entre 2007 et 2008, 1 200 suppressions ont été constatées dans les entreprises Gastronomes, Doux et Unicopa ; dans le secteur de la salaison, Aoste a fermé son site de Saint-Étienne. Et ce ne sont là que quelques exemples parmi bien d'autres.

Il y a également lieu d'évoquer les menaces de licenciements dans les entreprises de services liées à l'agriculture, telles que les entreprises artisanales de construction, les centres de gestion, les coopératives. À l'inquiétude des exploitants répond celle des salariés. En conséquence, la crise change de nature : d'économique, elle devient sociale.

Dans le secteur du lait, la réorganisation de la filière pourrait aboutir à la concentration en quatre ou cinq grands groupes de transformation et en autant de bassins de production. Elle ne sera d'ailleurs pas sans incidence sur les territoires et sur leur aménagement, entraînant la désertification agricole de vastes régions où la masse critique de la production ne serait plus atteinte pour maintenir la collecte. Aucun élu du monde rural, quel qu'il soit, ne peut envisager une telle perspective d'abandon.

Les conséquences environnementales devront aussi être prises en compte. La concentration des activités impliquera localement leur intensification et une plus grande pression sur les milieux naturels. On exigera d'autres rendements des parcelles agricoles, ce qui poussera les agriculteurs à redimensionner leurs exploitations. Cette évolution de l'agriculture ira-t-elle dans le sens des dispositions du Grenelle de l'environnement, prônant, notamment, la réduction des produits phytosanitaires, le respect de la qualité de l'eau ou la mise en place d'une agriculture plus responsable avec la certification environnementale des exploitations ?

En cette période de crise, toutes les productions sont touchées. C'est ainsi que les producteurs légumiers, eux aussi, nous interpellent. La profession s'est fortement structurée et organisée, au moins dans certaines régions, afin de s'adapter au marché et à ses fluctuations. Ses responsables, néanmoins, s'interrogent sur d'éventuelles distorsions de concurrence liées à une moindre applica-

tion de la réglementation phytosanitaire concernant des importations en provenance de pays tiers. À cet égard, ils sont expressément demandeurs d'une réglementation européenne s'appliquant de façon homogène à tous les pays producteurs, sans exception, ce que ne sauraient démentir les consommateurs.

Monsieur le ministre, vous nous présentez un projet de budget en trompe-l'œil, malgré les modifications apportées par l'Assemblée nationale, qui nous paraît en deçà des attentes suscitées par les circonstances graves que nous connaissons. Le contexte actuel aurait justifié un engagement et une anticipation plus déterminés de l'État dans divers champs de son action. Or les crédits de l'action 13 « Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles » régressent, tout comme ceux de l'action 14 « Gestion équilibrée et durable des territoires ».

Quant à ceux qui auraient pu agir sur le long terme, cela a déjà été souligné, ils sont réduits de façon drastique. Ainsi enregistre-t-on une diminution de 43 % des crédits affectés au plan de modernisation des bâtiments d'élevage, de 12 % des crédits alloués aux programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole, les PMPOA, et de 13,8 % des crédits consacrés aux investissements stratégiques des industries agroalimentaires.

Comment alors envisager la sortie de crise et préparer l'avenir si l'on n'aide pas les producteurs, laitiers en particulier depuis la fin annoncée des quotas, à faire face aux conditions du marché international ?

Quant au traitement de la crise elle-même, le plan de soutien de 650 millions d'euros d'intervention d'urgence, décidé au mois d'octobre dernier, peine à être opérationnel. Or une meilleure réactivité avait pu être constatée en d'autres circonstances.

Ce projet de budget apporte des palliatifs à des producteurs et à des productions en grandes difficultés. Si les agriculteurs doivent recevoir des réponses ponctuelles aux problèmes du moment, il leur faut aussi des réponses de long terme. Quand viendront les solutions pérennes ? Quelles mesures dignes de constituer un vrai plan de relance pour l'agriculture comportera le projet de loi de modernisation en préparation ?

Au plus fort de la crise financière, le Gouvernement s'est mis en capacité de réagir afin de soutenir le secteur bancaire, en allant, ce faisant, à l'encontre de la doctrine libérale, au motif que ce dernier est un vecteur de l'économie.

L'agriculture est une activité économique essentielle à la sécurité alimentaire, à l'aménagement du territoire national, ainsi qu'à l'emploi. Cela nous ramène à une question : quel modèle d'agriculture voulons-nous réellement promouvoir demain ? Monsieur le ministre, il est urgent d'y apporter une réponse, tant le malaise est aujourd'hui profond.



## Intervention - Question réponse...

### Agriculture - Cours du prix du lait payé aux producteurs

par Yannick BOTREL, sénateur des Côtes-d'Armor

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, vous avez fait état d'un redressement relatif des cours du prix du lait payé aux producteurs. Du point de vue de ces derniers, le compte n'y est pas, loin s'en faut ! Ils ne partagent sûrement pas votre sentiment en la matière, de nombreuses exploitations dégagent toujours des résultats négatifs. Vous avez regretté ne pas avoir pu fournir de plus amples informations sur le dossier Entremont-Sodiaal. J'avais prévu de vous interroger sur un autre sujet, mais je préfère revenir à cette question, qui est aujourd'hui au cœur de l'actualité.



Vous ne l'ignorez pas, la tension est extrêmement vive chez les producteurs laitiers concernés : ils ont le sentiment de ne pas être informés et de se voir imposer des décisions prises sans eux. Alors qu'ils sont les premiers concernés, ils se sentent écartés de toute discussion. Voilà, résumée en quelques mots, l'ambiance actuelle. Par le nombre de producteurs concernés, ainsi que par le poids économique de l'entreprise dans le territoire des Côtes-d'Armor, et plus largement en Bretagne, la mesure qui sera finalement retenue, quelle qu'elle soit, affectera nécessairement l'économie régionale. L'inquiétude des agriculteurs est donc partagée par l'ensemble des responsables départementaux et régionaux.

Monsieur le ministre, puisque vous y avez fait allusion tout à l'heure, nous attendons avec intérêt que vous puissiez nous faire un point sur la situation actuelle, au regard, notamment, du rapprochement envisagé d'Entremont avec Sodiaal.

#### Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre.

Monsieur Botrel, je ferai deux remarques. La première porte sur le prix du lait. Je n'ai jamais dit, soyons très clairs, que le prix payé aujourd'hui aux producteurs était satisfaisant. Chacun doit prendre ses responsabilités. Il revient au ministre de l'agriculture de plaider auprès de la Commission européenne pour une intervention sur les marchés en vue de faire remonter les prix. C'est ce que j'ai fait. La Commission est intervenue - et Dieu sait que ce fut difficile à obtenir ! -, les prix ont commencé à remonter, mais doucement. Pour le moment, ils sont toujours insuffisants. Il reste maintenant à fixer le prix du lait, pour que cette hausse se répercute sur les producteurs. Je le répète, il serait juste et équitable que ces derniers en tirent bénéfice : cela suppose que les prix fixés pour 2010 soient supérieurs aux prix observés en 2009.

Toutefois, une telle décision ne relève pas de la responsabilité de l'État. Il appartient aux organisations syndicales de producteurs et aux industriels d'en discuter pour trouver les solutions les plus favorables possible. Ma seconde remarque concerne le dossier Entremont-Sodiaal, que j'ai également étudié de près, en veillant aux intérêts des 6 000 producteurs de lait, comme à ceux des 4 600 salariés du groupe en Bretagne. Il était en effet hors de question de prendre des décisions susceptibles d'entraîner des difficultés sociales majeures.

Lorsque, en juillet, je me suis rendu en Bretagne pour rencontrer les producteurs, j'ai pris l'engagement de leur proposer une solution industrielle au début du mois de septembre. J'ai donc travaillé sur cette question pendant tout le mois d'août. La seule proposition crédible que j'ai reçue, faut-il le rappeler, fut celle de Sodiaal. Le groupe Entremont risquait la mise en liquidation judiciaire, qui aurait entraîné une casse sociale inacceptable.

Après de nombreuses discussions, un accord d'exclusivité a été signé au début du mois d'octobre, puis renouvelé au début du mois de novembre. À la fin de ce mois, le groupe Lactalis a finalement fait état de son intérêt pour ces discussions, se déclarant prêt, pour la première fois - je le dis très clairement - à déposer une offre. Jusqu'alors, entendons-nous bien, la seule proposition formelle et constructive adressée aux pouvoirs publics émanait de Sodiaal.

Lactalis veut maintenant faire une offre. Très bien ! Nous attendons donc la proposition de ce groupe - elle reste toutefois hypothétique à ce stade -, et les parties intéressées pourront ensuite choisir, entre l'offre de Sodiaal et l'offre de Lactalis, celle qui leur semble la plus satisfaisante.

Je tiens à souligner que ce processus se déroule dans la plus totale transparence avec les producteurs, qui, selon les régions, se sont exprimés à 60 %, 70 % ou 80 % en faveur du projet de Sodiaal. En tout état de cause, nous devons avoir d'ici à la fin de l'année 2009 une perspective industrielle claire et définitive pour la reprise du groupe Entremont. Nous la devons aux producteurs comme aux salariés du groupe.

### Réplique M. Yannick Botrel

Je souhaiterais apporter deux précisions, monsieur le ministre. Tout d'abord, vous avez implicitement confirmé que l'augmentation actuelle du prix du lait ne bénéficiait pas directement aux producteurs, ce qui nous ramène à la question que je souhaitais initialement vous poser sur la contractualisation. Il reste du chemin à faire pour que des relations équitables s'instaurent entre producteurs et transformateurs. Bien évidemment, les pouvoirs publics et le Gouvernement ne peuvent pas se dédouaner de leur responsabilité, qui est grande en la matière.

Ensuite, sur le dossier Entremont-Sodiaal, dans lequel Lactalis entre maintenant en scène, vous faites état d'un certain nombre d'informations dont je prends acte. En revanche, je ne me retrouve pas complètement dans vos propos sur le sentiment qu'éprouveraient les personnes concernées par ce dossier. En effet, les agriculteurs et les producteurs laitiers ont l'impression de ne pas être associés ou, tout du moins, d'être insuffisamment

informés sur la teneur des discussions et des négociations en cours.

Par conséquent, je ne sais pas quelle peut être véritablement la signification des votes qui ont eu lieu. Il y aurait sûrement beaucoup à dire à leur propos, mais, en tout cas, ils sont loin de rassurer les agriculteurs concernés.



# Intervention - Question réponse...

## Agriculture - Filière des fruits et légumes

par Didier GUILLAUME, sénateur de la Drôme

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, je souhaite vous interroger sur la filière des fruits et légumes. En 2008, cette filière a subi la plus forte baisse de revenus du secteur agricole, avec une diminution de 37 %. En dehors des crises sanitaires ou climatiques, les prix payés aux producteurs sont scandaleusement bas, souvent inférieurs à leurs prix de revient. Ce n'est pas acceptable ! Vous pointez, à juste titre, le coût du travail saisonnier comme un facteur de distorsion de concurrence avec les autres pays européens. Vous avez proposé des mesures pour y remédier ; je m'en réjouis, car c'est un vrai pas en avant. Mais la solution à cette crise ne passe pas uniquement par la réduction du coût du travail.



Lors d'une séance de questions d'actualité au Gouvernement, en septembre dernier, je vous avais déjà interrogé sur ce sujet. Il y a quelques semaines, lors du déplacement que vous avez effectué avec le Président de la République dans la Drôme, notamment dans le canton où je suis élu, vous vous êtes adressé à la filière des fruits et légumes.

Nous constatons qu'en France les agriculteurs ne fixent pas leurs prix - c'est sans doute la seule profession à connaître une telle situation. L'écart est beaucoup trop important entre le prix payé au producteur et, en bout de chaîne, le prix payé par le consommateur.

C'est la raison pour laquelle, en concertation avec les représentants de cette filière, j'ai souhaité, avec mon groupe politique, déposer une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'organisation de la

chaîne de commercialisation des produits agricoles et le mécanisme de formation des prix agricoles.

Nous ne pouvons nous résigner à la fin de la filière des fruits et légumes : elle a encore beaucoup d'avenir et, comme les autres filières, elle nourrit les Français. Les arboriculteurs veulent vivre non pas de subventions ou de subsides, mais de prix rémunérateurs, capables de faire vivre une famille.

Monsieur le ministre, pensez-vous que l'enveloppe d'urgence de 15 millions d'euros, avec un taux de spécialisation réduit de 50 % à 30 %, sera suffisante pour permettre aux producteurs de fruits et légumes de sortir de cette crise ?

Pouvez-vous nous donner votre position sur la mise en place d'une assurance récolte obligatoire dans ce secteur des fruits et légumes ?

Pouvez-vous, enfin, faire un point d'étape précis sur le plan « sharka », et nous dire comment le Gouvernement compte, aux côtés des collectivités locales, le prolonger en 2010 ? En tout état de cause, ne faut-il pas repenser de fond en comble la formation des prix agricoles ?

### Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre.

Dans le prolongement de ce que disait Daniel Soulage tout à l'heure, je voudrais apporter quelques précisions complémentaires sur la filière des fruits et légumes. Il n'existe pas de solution miracle, quelle que soit la filière ! En revanche, il y a une accumulation de bonnes décisions et de bons choix politiques qui, je l'espère, apporteront, dans les meilleurs délais possibles, des réponses à des filières qui sont effectivement en crise. La filière fruits et légumes connaît un problème d'organisation, et je suis convaincu que les associations d'organisations de producteurs dites « nationales » sont la bonne solution.

Il y a également un problème de compétitivité, sur lequel nous travaillons, en nous attaquant d'abord au coût du travail occasionnel ; toutes les propositions relatives au coût du travail permanent seront les bienvenues.

Se pose ensuite la question de la commercialisation. Il est évident que des progrès sont à réaliser dans ce domaine, d'abord pour valoriser le produit « fruits et légumes ». Dans les grands magasins, ceux-ci sont traités comme les derniers des produits. Ils sont présentés en vrac, mal valorisés, mal étiquetés, et leur origine n'est généralement pas suffisamment indiquée. Nous devons travailler sur ce dossier de l'étiquetage, de la valorisation et de la meilleure commercialisation du produit avec la grande distribution.

Il faut ensuite s'attaquer au problème des marges, qui subsiste, en particulier pour cette filière, comme chacun le sait. Pour prendre un exemple très précis, on a vu des taux de marge tout à fait inacceptables sur la carotte. Pour y répondre, il faut renforcer le statut et les capacités d'intervention de l'Observatoire des prix et des marges, ce que nous proposons de faire dans le projet de loi de modernisation.

Il faut, enfin, remédier à un certain nombre de pratiques. Les remises, rabais et autres ristournes sont inacceptables en période de crise. Lorsque les producteurs trinquent, je ne vois pas pourquoi l'effort ne serait pas plus équitablement réparti. Je suggère donc, dans le cadre de la loi, d'interdire ces pratiques en période de crise.

De la même façon, les contrats verbaux en matière de commercialisation sont trop nombreux dans la filière des fruits et légumes. Je pense qu'il faut mettre un terme à ces accords, pour leur substituer des contrats écrits. Je note d'ailleurs que tout le monde dans la filière y est favorable, aussi bien les producteurs que les distributeurs. Cela permettra en effet de clarifier un certain nombre de pratiques.

La publicité sur les lieux de vente mérite également d'être encadrée. En prenant simultanément toutes ces décisions, tant structurelles que conjoncturelles, nous arriverons à mieux valoriser le produit « fruits et légumes », à le vendre dans de meilleures conditions, et à garantir un revenu plus stable et plus juste pour les producteurs.

J'en viens aux autres questions que vous m'avez posées.

En ce qui concerne la sharka, je me suis en effet rendu dans la Drôme avec le Président de la République, et je vous annonce que nous maintiendrons le dispositif en 2010, ce qui permettra de rembourser les producteurs.

S'agissant de l'assurance récolte, nous l'encouragerons fortement, toujours dans le cadre du dispositif de garantie d'État que je vous ai indiqué précédemment.

### Réplique de M. Didier Guillaume

M. Didier Guillaume. Monsieur le ministre, je vous remercie de vos réponses, qui vont dans la bonne direction, me semble-t-il.

Il faut que l'ensemble du monde agricole, toutes filières confondues, puisse se développer. La filière qui me tient particulièrement à cœur, parce qu'elle est très majoritaire dans mon département, est sûrement la plus touchée en termes de revenus et de situations. Les jeunes ne peuvent plus s'installer, et ceux qui sont aujourd'hui en place sont tellement endettés qu'ils ne peuvent pas s'en sortir.

Aussi, je me permets d'insister à nouveau sur l'Observatoire des prix et des marges, qui est indispensable à la survie de cette filière. Aujourd'hui, la loi ne devrait pas rendre possible la vente à perte. Les agriculteurs et les arboriculteurs sont les seuls à ne pas établir leurs prix. Il n'est pas acceptable de voir des pommes vendues sur un marché cinq à huit fois le prix de départ.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, lors du débat sur la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, nous serons très attentifs à ces questions.



## Intervention - Question réponse...

### Agriculture - Crédits affectés à la prévention des incendies de forêts

par Pierre-Yves COLLOMBAT, sénateur du Var

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, ma question vous paraîtra peut-être un peu décalée par rapport à vos préoccupations habituelles. Elle est pourtant d'importance pour les communes du sud de la France, parce qu'elle porte sur les crédits affectés à la prévention des incendies de forêts, et plus spécialement sur ceux qui sont réservés au Conservatoire de la forêt méditerranéenne, le CFM, et sur leur utilisation. Je ferai un bref rappel historique. Lors de sa création en 1987, après de vastes incendies dans le sud de la France, le CFM disposait d'un budget de 100 millions de francs, soit, en monnaie constante, l'équivalent de 22,8 millions d'euros. Il était alimenté par des ressources propres : une taxe nouvelle sur les briquets et une taxe additionnelle sur les tabacs.



Ce budget a été détourné de son objectif de deux manières. D'une part, ses crédits ont été diminués : 9 millions d'euros pour le prochain exercice, sans changement par rapport à 2009, soit deux fois et demie de moins qu'initialement. D'autre part, ces crédits résiduels ont été affectés à un autre projet que celui du CFM, à savoir le financement dans quinze départements du sud de la France, en partenariat avec les collectivités locales, des investissements de défense des forêts contre l'incendie, ou DFCI - pistes, pare-feux, coupures agricoles -, de leur entretien, et le préfinancement de l'exécution du débroussaillage d'office, qui relève de la responsabilité des maires.

Comme l'avait déjà observé la Cour des comptes en 2000 et sans que cela ait changé, ces crédits servent désormais essentiellement à financer les missions de surveillance et l'investissement à la

charge de l'État, et seulement de façon résiduelle les actions qui intéressent directement les collectivités, ce qui était pourtant l'essentiel au départ.

Or la plupart des communes forestières, qui sont des communes rurales, n'ont les moyens ni de préfinancer le débroussaillage d'office ni de faire face à leurs obligations découlant des plans de protection des risques d'incendie de forêt, ou PPRIF.

Ma question est donc très simple, monsieur le ministre : comment expliquez-vous ce détournement des fonds du CFM vers d'autres missions que celles qui devraient être les siennes ? S'agissant de ce qu'il en reste, pensez-vous le réorienter vers le financement d'opérations menées en partenariat avec les communes, notamment celles qui sont soumises à un plan de prévention des risques d'incendie de forêt ?

**Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre.**

Cette question est elle aussi tout à fait majeure et ne sort absolument pas du champ de mes responsabilités.

Notre objectif est bien de garantir, en particulier grâce au travail du Conservatoire de la forêt méditerranéenne, une défense contre les feux de forêt qui soit la plus efficace possible. Le ministère de l'agriculture est pleinement engagé dans cette tâche, aux côtés des collectivités locales.

Vous avez noté avec raison, monsieur le sénateur, une diminution des crédits de mon ministère en faveur de cet emploi, de l'ordre de 1,5 million d'euros. Je tiens à préciser que cette baisse devrait être compensée par de nouveaux moyens provenant du FEADER, le Fonds européen agricole pour le développement rural, au titre des nouveaux défis de la PAC.

Les préfets de la zone de défense sud sont chargés, dans le cadre de leur mission de coordination des politiques de prévention et de lutte contre les risques d'incendie, d'optimiser ces crédits de l'État et du FEADER, en liaison étroite avec les collectivités locales, de façon qu'ils soient employés de la manière la plus efficace possible.

Nous suivons cette question avec vigilance, et je vous remercie, monsieur le sénateur, d'avoir attiré mon attention sur ce sujet. Je le répète, nous ferons en sorte que tous les moyens soient disponibles, qu'ils soient issus du FEADER ou du ministère de l'agriculture, pour prévenir, en liaison avec les collectivités locales, les incendies de forêt dans le sud de la France.

### Réplique de M. Pierre-Yves Collombat

Monsieur le ministre, j'aimerais vous adresser des louanges, comme l'ont fait les collègues qui m'ont précédé, car c'est plus agréable. Mais je dois dire que votre réponse me laisse sur ma faim.

Les préfets font déjà ce qui leur paraît être le mieux, mais cela ne correspond pas aux attentes des communes - communes forestières, petites communes - qui doivent faire face à des obligations exorbitantes en matière de protection. Si vous n'intervenez pas pour préciser explicitement que les crédits en question ne sont pas destinés à faire reluire les carrosseries des SDIS, mais ont pour vocation de financer des investissements de protection, cela ne bougera pas !

Je sais bien qu'il serait extrêmement difficile de récupérer les crédits utilisés, je ne suis pas naïf à ce point ; mais qu'au moins ceux qui existent encore soient employés conformément à leur destination originelle !

Je pose régulièrement cette question ; les murs de Jéricho ne sont pas encore tombés, mais je compte sur vous, monsieur le ministre.



# Intervention - Question réponse...

## Agriculture - L'installation des jeunes

par Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, je voulais évoquer l'installation des jeunes : on répète sans cesse que c'est une ardente priorité, mais la réalité n'est pas toujours conforme aux déclarations. Aider la cessation d'activité est une manière de faciliter l'implantation des jeunes. Or il ne vous a pas échappé, monsieur le ministre, que les aides à la cessation d'activité se réduisent à la portion congrue : l'aide à la transmission a été supprimée, le congé de formation institué par la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006 a été supprimé, de même que le dispositif de préretraite. Mais je veux en venir aux crédits qui permettent d'aider les jeunes à s'installer et de leur apporter tout le soutien pour que leur installation soit bien préparée, bien accompagnée et bien réussie.



Vous me répondrez peut-être que les crédits affectés directement à l'installation des jeunes ne diminuent pas. Optiquement, c'est vrai. Mais les crédits des ADASEA, les associations départementales pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles, chutent dans des proportions tout à fait considérables. Monsieur le ministre, je me permettrai de rappeler ce qui s'est passé ces dernières années : en 2003, il y avait 28 millions d'euros ; on n'en comptait plus que 26,4 millions en 2004 ; 24,5 millions en 2005 ; 22,4 millions en 2006 ; 20,48 millions en 2007 ; 19,5 millions en 2008 ; 16,5 millions en 2009. Et pour cette année 2010, vous nous proposez 14 millions d'euros, c'est-à-dire exactement la moitié des crédits pour 2003. Pourquoi cet acharnement contre ces structures, qui remplissent un rôle extrêmement utile ?

Je citerai une déclaration conjointe de la FNSEA, de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, des Jeunes Agriculteurs et des ADASEA de France : « En abandonnant la politique d'accompagnement des candidats agriculteurs, l'État condamne purement et simplement la politique de renouvellement des générations dont il dit pourtant qu'elle constitue l'une de ses priorités. Cet abandon est totalement inacceptable dans la situation actuelle difficile que traverse l'agriculture. » Monsieur le ministre, j'aurai l'honneur de présenter tout à l'heure un amendement, et je sais que d'autres collègues ont déposé des amendements allant dans le même sens : j'espère que vous pourrez alors revoir la position qui est inscrite dans le projet de loi de finances quant au financement des ADASEA.

### Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre.

Monsieur Sueur, je suis évidemment très attentif à la question de l'installation des jeunes agriculteurs, de par mes fonctions, bien sûr, mais aussi comme ancien député d'un département, l'Eure, où cette question est particulièrement sensible. Vous l'avez vous-même souligné, l'examen des budgets globaux consacrés à l'installation des jeunes agriculteurs montre que nous avons maintenu un effort financier très important, de l'ordre de 155 millions d'euros, qui me semble tout à fait substantiel et largement significatif. Par ailleurs, nous avons choisi d'inclure les ADASEA dans la révision générale des politiques publiques et de les faire évoluer. C'est un choix qui me paraît raisonnable : les structures ne peuvent pas être gardées telles quelles. Nous avons d'abord proposé de faire évoluer la dotation en fonction du calcul de la subvention. Celui-ci s'effectue en fonction non plus de la rémunération forfaitaire du nombre d'équivalents temps plein, ce qui, mécaniquement, aboutissait à reconduire chaque fois la même subvention, mais du nombre de dossiers effectivement traités par les ADASEA. Cela me paraît un principe de bonne gestion.

Par ailleurs, nous avons prévu la fusion des structures des ADASEA et des chambres d'agriculture. Dans un département, lorsque vous allez à la chambre d'agriculture, l'ADASEA se trouve dans le bureau d'à côté. Il ne me paraît pas illogique de fusionner les deux structures et que là où cinq personnes étaient nécessaires, il n'y en ait plus que deux ou trois, de façon à être plus opérationnel à un meilleur coût. D'après mes observations sur le terrain, une telle fusion ne me paraît pas déraisonnable.

Enfin, certaines ADASEA se sont positionnées sur le marché concurrentiel ; elles fonctionnent plutôt bien et donnent de bons résultats. Cela explique aussi la baisse des crédits. Cela ne traduit pas un désengagement de l'État en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs : il s'agit simplement d'un mouvement de rationalisation des activités de soutien à l'installation des jeunes.

### Réplique de M. Jean-Pierre Sueur

Monsieur le ministre, vous avez employé la formule magique : « RGPP » ! Puis vous avez évoqué la rationalisation. Mais nous connaissons bien, dans nos départements, l'action concrète des ADASEA, que vous avez quelque peu caricaturée dans votre réponse. Dans mon département, je peux en attester, le taux de réussite de l'installation des jeunes qui ont été suivis et aidés par l'ADASEA est de 95 %. Ce n'est donc pas de l'argent mal placé !

En quelques années, les crédits sont passés de 28 millions d'euros à 14 millions d'euros, et l'on nous dit que tout va bien parce que les autres crédits restent stables. Cependant, même si les autres crédits restent stables, il s'agit indubitablement d'une diminution.

Vous dites vouloir inclure les ADASEA dans la RGPP pour rationaliser leurs moyens. Cela ne respecte pas le travail très professionnel, j'y insiste, de ces associations, qui ont permis à de nombreux jeunes, qui n'étaient pas forcément issus d'une famille d'agriculteurs, de s'implanter en milieu rural et de créer des exploitations nouvelles. Si des économies doivent être réalisées, ce n'est pas sur le dos des ADASEA qu'il faut les faire !



## Intervention - Question réponse...

**Agriculture - Baisse des revenus des agriculteurs et avenir de la PAC**

**par Odette HERVIAUX, sénatrice du Morbihan**

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le ministre, je tiens d'abord à vous dire que j'ai tout particulièrement apprécié vos propos lorsque vous avez dit que vous ne prendriez pas de décisions qui ne seraient pas euro-compatibles, à la différence de certains de vos prédécesseurs. Il convient cependant de rechercher la responsabilité de ceux qui font des promesses inconsidérées. Plusieurs d'entre nous ont fait allusion au discours prononcé le mois dernier par le Président de la République. Il n'a toutefois pas rassuré totalement un monde agricole toujours légitimement inquiet face à la baisse de ses revenus, aux incertitudes planant sur la future PAC et à l'approche « dérégulatrice » de la Commission européenne. La nomination d'un nouveau commissaire, qui connaît parfaitement les enjeux de notre modèle agricole, nous réjouit tout particulièrement. Peut-être cela permettra-t-il de revenir sur certaines décisions.

Monsieur le ministre, ma question concerne le secteur agroalimentaire. Depuis deux ans, l'État a commencé à se retirer du soutien aux investissements des PME, laissant les régions cofinancer les investissements dans le cadre du plan de développement rural hexagonal, le PDRH, en complément du financement du Fonds européen agricole pour le développement rural, le FEADER. Les crédits du Fonds d'intervention stratégique des industries agroalimentaires, le FISIAA, s'élèvent seulement à 7,5 millions d'euros en autorisations d'engagement, contre 14,5 millions d'euros en 2009. Cette coupe dans le budget est difficilement compréhensible, car la crise que traverse le secteur devrait vous inciter, au contraire, à développer des aides visant à conforter l'ensemble de la filière,



re, donc l'industrie agroalimentaire, et à la rendre plus compétitive.

Certes, l'État est resté présent dans quelques grands projets d'entreprises en 2007 et 2008, mais sur des montants relativement faibles. En 2009, le FISIAA a été rouvert aux PME, mais sans véritables moyens complémentaires et sans cofinancements possibles avec le FEADER.

L'État est encore présent dans le domaine de la communication, comme les assises de l'agroalimentaire. Toutefois, pour tout le reste, ce sont bien les conseils régionaux, notamment, qui soutiennent la quasi-totalité des dossiers de modernisation des PME et apportent pratiquement seuls les cofinancements.

Monsieur le ministre, ma question est la suivante : le Gouvernement continuera-t-il à se désengager sur ce dossier ? Telle est l'interrogation de nombreux élus régionaux, mais également de tous ceux qui, sur les territoires, sont porteurs de projets.

**Réponse de M. Bruno Le Maire, ministre.**

Madame la sénatrice, j'apporterai deux réponses à vos interrogations.

Tout d'abord, l'avenir de l'agriculture française - cela n'a échappé à personne, mais je le redis clairement - se joue en Europe. Les crédits d'intervention dont dispose mon ministère sont de 2 milliards d'euros environ et les crédits d'intervention de l'Union européenne versés chaque année aux agriculteurs s'élèvent à près de 10 milliards d'euros...

Si nous voulons être à la tête du mouvement de modernisation de la politique agricole commune - je le souhaite et je le manifeste en organisant une réunion le 10 décembre prochain -, il faut être irréprochable sur les règles européennes : on ne

peut pas vouloir prendre la tête du mouvement de modernisation de l'agriculture européenne et ne pas respecter les règles européennes.

De ce point de vue, je me félicite que le plan de 1,6 milliard d'euros ait été validé aussi rapidement par la Commission européenne. Cela résulte du travail très important que nous avons réalisé en amont avec la Commission pour nous assurer que les décisions que nous prenions étaient conformes.

Par ailleurs, je n'hésite pas à dire que la nomination de Dacian Ciolos, le nouveau commissaire européen à l'agriculture, est une bonne chose. Il connaît parfaitement les enjeux et les différentes visions de l'agriculture en Europe ; il aura à cœur de les concilier et de moderniser la politique agricole commune. Je l'ai déjà eu à plusieurs reprises au téléphone, et encore tout à l'heure. Il sera un partenaire à la fois équitable et coopératif, qualités que l'on peut attendre d'un commissaire européen. J'ai parfaitement conscience que l'industrie agroalimentaire représente un enjeu stratégique pour la France : elle a dégagé, en 2008, près de 9 milliards d'euros d'excédent commercial. Peu d'industries en France sont capables d'avoir le même résultat.

Il faut gagner en compétitivité ; c'est pour moi un sujet de préoccupation majeure. J'ai reçu mon homologue espagnol lundi dernier. Nous avons décidé de relancer, à l'échelon européen, le groupe chargé de réfléchir au renforcement de la compétitivité des industries agroalimentaires en Europe. La France doit y participer activement, afin de prendre les décisions nécessaires pour notre industrie agroalimentaire.

### Réplique de Mme Odette Herviaux

Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse.

Je souhaite insister sur la nécessité d'aider l'ensemble des acteurs d'une même filière : bien sûr, les producteurs - ce que nous faisons ; les interventions d'aujourd'hui en témoignent -, mais également les industries agroalimentaires qui, notamment dans les régions les plus agricoles, représentent la colonne vertébrale de toute l'économie. Les petites et moyennes entreprises irriguent tout le territoire et leur disparition mettrait à mal l'ensemble de l'économie des régions agricoles.



# Intervention...

## Sécurité

par Charles GAUTIER, sénateur de la Loire-Atlantique

(séance du 3 décembre 2009)

**M**adame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, le budget de la sécurité n'augmente pas. Même si les rapporteurs pour avis se félicitent de la légère hausse du budget de la mission « Sécurité », ils reconnaissent néanmoins qu'elle est absorbée immédiatement par l'augmentation du poste des pensions, étant donné le nombre important de policiers partant à la retraite. Certes, l'année qui vient de s'écouler appartient à une période de crise, mais la prévention de la délinquance et la sécurité relèvent essentiellement de politiques de long terme, pour lesquelles les efforts consentis ne devraient pas faiblir.



J'avais tenté de démontrer, lors de l'examen du projet de budget pour 2009 de la mission « Sécurité », pourquoi cette politique n'était plus une priorité pour le Gouvernement. Il apparaît aujourd'hui clairement qu'il en va de même cette année. Malgré les annonces du Gouvernement et du Président de la République, l'État ne manifeste pas de réelle volonté politique d'assurer la sécurité des Français dans les années à venir.

Cette année encore, le Gouvernement se félicite de la suppression de postes de policier et de gendarme, alors que les chiffres de la délinquance ne montrent aucune amélioration de la situation. S'il est déjà paradoxal de réduire les effectifs des forces de l'ordre tandis que les chiffres de la délinquance tendent à augmenter - je ne reviendrai pas sur l'éternel débat de la véracité des chiffres -, il est surtout assez incompréhensible que cette réduction des effectifs intervienne alors

que de nouvelles missions sont attribuées aux forces de l'ordre !

Ainsi, prenons l'exemple des unités territoriales de quartier : si nous nous félicitons de ce que, après avoir supprimé la police de proximité, vous la rétablissiez sous une autre dénomination, il est curieux de le faire dans un contexte de réduction des effectifs !

Mais par-dessus tout, monsieur le ministre, les fonctionnaires de police souffrent, ce qui les amène à descendre dans la rue, comme hier à Toulouse et aujourd'hui dans toute la France.

Ils vous disent régulièrement le malaise qu'ils ressentent au quotidien. Ils nous alertent nous aussi, parlementaires !

Les policiers en ont assez de la politique du chiffre - ils parlent d'ailleurs de « bâtonite » ! Cela pourrait prêter à sourire si le sujet n'était aussi grave. De plus en plus de fonctionnaires s'interrogent sur leur utilité sociale et sur la manière dont on leur demande d'accomplir leurs missions. Ils déplorent la logique de production imposée depuis sept ans, qui laisse très peu de temps à l'investigation, creuse le fossé avec la population et finit même par saper l'efficacité des services de police. En 2010, les policiers devront continuer à faire toujours plus avec moins d'effectifs, pour gagner la même chose, contrairement à ce qui avait été promis...

La situation est alarmante. Cette année encore, le projet de budget qui nous est soumis nie, dans sa présentation, l'existence du Parlement. En effet, le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure est censé encadrer les moyens alloués à la sécurité intérieure pour la période 2009-2013.

Or ce texte n'a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale que le 27 mai dernier et, qui pis est, il n'a même pas encore été inscrit à l'ordre du jour ! Nous devons donc nous prononcer sur la deuxième année d'exercice d'un projet de loi qui n'a pas encore été adopté par le Parlement ! Cette absurdité est assez révélatrice de la façon dont le Gouvernement considère les travaux des parlementaires !

Cette année encore, le Gouvernement se repose sur la bonne volonté des maires des communes les plus défavorisées, qui doivent faire face au quotidien aux violences. Les élus locaux sont de plus en plus seuls face aux citoyens qui les sollicitent sur ces questions. Les maires sont les pivots des politiques de prévention de la délinquance, et vous avez renforcé leur rôle en la matière. Lorsqu'ils constatent que les effectifs de police sont insuffisants, ils créent une police municipale !

À cet égard, les chiffres sont éloquentes : en 2008, les forces de l'ordre ont perdu 6 000 agents ; dans le même temps, les communes se sont dotées de 6 000 agents affectés à la sécurité publique... Vous pouvez bien vous féliciter de la meilleure répartition des effectifs sur le territoire : dans les faits, ce sont les municipalités qui subissent les baisses d'effectifs qui sont obligées de pallier les carences de l'État. En cette période de réforme des collectivités territoriales, ces chiffres sont tout à fait frappants !

Et c'est aussi vrai pour la vidéosurveillance ! Les élus répondent à la pression du Gouvernement, qui présente la vidéosurveillance comme l'outil magique en matière de sécurité. Ils se dotent donc de tels systèmes, mais qui les finance ? Certes, le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, le FIPD, va encore servir à 80 %, comme l'année passée, à financer ces installations, bien qu'il ait été créé à d'autres fins, désormais négligées ! Mais qui financera l'entretien du matériel ? Qui financera les emplois qui doivent nécessairement accompagner la mise en place de la vidéosurveillance ? Là encore, les collectivités locales financent des politiques essentielles pour les citoyens, mais dont l'État se désengage presque totalement !

Le Gouvernement continue d'annoncer la multiplication du nombre de caméras de vidéosurveillance, le Président de la République s'étant exprimé en ces termes le 24 novembre dernier : « Le

ministre de l'intérieur a prévu, et je le soutiens totalement, [...] que si un maire refuse l'installation de vidéosurveillance sur son territoire, le préfet puisse se substituer à ce maire. »

La question n'est plus, aujourd'hui, de savoir si l'on est pour ou contre la vidéosurveillance, mais de savoir comment nous la mettons en œuvre en France.

Plusieurs études montrent que c'est non pas le nombre de caméras qui assure son efficacité, mais l'intelligence des systèmes mis en place.

Le rapport d'information que M. Courtois et moi-même avons rédigé démontre aussi que l'encadrement juridique actuel de la vidéosurveillance est totalement désuet. Il est donc urgent, avant de pousser les élus locaux à se doter de systèmes de vidéosurveillance, de réformer les textes afin de garantir tous les droits de nos concitoyens.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, notre groupe est en désaccord avec vos orientations politiques en matière de sécurité et votera donc contre les crédits de la mission « Sécurité ».



# Intervention...

## Sécurité

par Virginie KLES, sénatrice d'Ille-et-Vilaine

(séance du 3 décembre 2009)

**M**adame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à adresser un hommage appuyé à nos deux forces de sécurité, aux femmes et aux hommes qui se dévouent tous les jours pour assurer notre sécurité. J'axerai mon propos sur le programme qui regroupe les dotations dévolues à la gendarmerie nationale. Que dire de ce projet de budget ? Avant tout, je veux encore croire, monsieur le ministre, qu'il ne reflète pas la considération que vous affirmez avoir pour nos gendarmes, car cette considération serait alors bien faible...



Je veux croire que vous êtes seulement atteint de surdité ou de cécité, ou encore que vous êtes simplement mal informé quand vous affirmez que le présent projet de budget, le premier exercice que nous ayons à examiner depuis le rattachement de la gendarmerie nationale à votre ministère, est présenté à des militaires sereins, confiants dans leur avenir, œuvrant dans un climat apaisé de mutualisation et de rapprochement avec leurs collègues civils de la police nationale, et que, qui plus est, il fixe en toute transparence à chacun des objectifs, des priorités et des missions clairement définis, pour lesquels les moyens nécessaires seront mis en œuvre.

Il me semble que le dévouement des personnels et les risques qu'ils prennent mériteraient beaucoup mieux que ce projet de budget en trompe-l'œil, fondé sur une analyse tronquée tant de leurs interrogations et de leurs inquiétudes légitimes que de la réelle évolution de la délinquance.

Les gendarmes mériteraient mieux que ce projet de budget, non sincère eu égard à l'évaluation

selon des critères éminemment discutables de l'efficacité des mesures présentées, en matière de vidéosurveillance notamment.

Ils mériteraient mieux, enfin, que ce projet de budget dont les économies attendues ne sont que de court, voire de très court terme. Ainsi, les coûts sociaux et financiers de l'abandon progressif de la prévention par la proximité ne sont pas pris en compte.

Les investissements nécessaires au renouvellement ou à l'entretien tant du patrimoine immobilier que du matériel lourd étant toujours repoussés à demain - les véhicules blindés à roues de la gendarmerie auraient dû être remplacés voilà deux ans -, ils deviennent de plus en plus inaccessibles aux finances publiques, dont on connaît l'état. Cela remet gravement en cause la sécurité comme l'efficacité de nos gendarmes. Certes, le contexte budgétaire est difficile ; certes, il importe de se préoccuper de l'essentiel. Mais qu'est-ce que l'essentiel ? Qui, au sein du Gouvernement, peut définir précisément ce qu'est le cœur de métier des gendarmes ? Selon une tradition que l'on peut trouver bonne ou mauvaise, la gendarmerie nationale fait ce que les services relevant d'autres ministères ne peuvent ou ne veulent pas faire.

Supprimer certaines missions est sans doute souhaitable, mais surtout pas celles qui relèvent des fonctions régaliennes de l'État ou de l'obligation de réussite imposée, de façon générale, aux militaires, au nombre desquels comptent encore les gendarmes. L'essentiel est-il, pour ces derniers, de tout mettre en œuvre pour que ni sifflets ni quolibets ne parviennent aux oreilles du Président de la République lors de ses déplacements, ou d'assurer la sécurité de tout citoyen, en tout temps et en tout lieu ?

Le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est une accumulation de chiffres.

Ce n'est pas une anomalie en soi, mais cela devient un défaut majeur quand ces chiffres ne sont pas adossés à un vrai projet politique. Cela devient même un défaut rédhibitoire, en matière de sécurité, quand ils sont l'application d'un dogme, celui de la suppression d'un poste de fonctionnaire partant à la retraite sur deux.

Monsieur le ministre, les défenseurs de la LOPSI 1, qui militent aujourd'hui pour la LOPPSI 2, argumentaient à l'époque de l'examen de ce texte avec force détails sur la nécessité de créer 7 000 emplois dans la gendarmerie nationale. Mais voilà, les vents et la girouette ont tourné, sans doute, et la LOPPSI 2 prévoit que l'évolution de la délinquance permettra la suppression de 3 500 postes de gendarme d'ici à 2012 !

Ah, la LOPPSI 2, monstre du Loch Ness dont on parle beaucoup, sans jamais la voir ! Espérons qu'elle finira par montrer le bout de son nez avant 2013...

Mais laissons de côté, pour l'heure, ce problème de forme, et revenons au fond.

J'ai beaucoup de mal à comprendre l'évolution de la délinquance telle que vous nous la présentez. On fait dire aux chiffres ce que l'on veut, selon l'adage. Aussi rigueur et honnêteté sont-elles indispensables quand on commence à manier les statistiques.

Il reste pour moi surprenant d'entendre soutenir à l'approche d'une échéance électorale, chiffres à l'appui, que l'insécurité augmente et qu'il est urgent de confier les rênes du pays à un gouvernement qui s'en préoccupe vraiment, prônant la tolérance zéro, ainsi que des créations de postes et l'attribution de moyens, puis de voir, en période de discussion budgétaire, que les mêmes chiffres servent à démontrer que l'efficacité se conjugue désormais avec une diminution d'effectifs et de moyens... Lorsque la discussion budgétaire est proche d'une échéance électorale, le discours devient totalement inaudible : comprenez qui pourra ce que signifie un « ralentissement d'augmentation » de la délinquance, évalué sur un seul mois qui plus est - une unité de temps qui est totalement inadéquate en l'espèce -, cette appréciation ne concernant en outre ni les mêmes infractions, ni les mêmes territoires, ni les mêmes moyens, et étant exprimée parfois en pourcentage, parfois en valeur absolue.

Enfin, en matière de statistiques, la moindre des honnêtetés consisterait à rappeler que, en tout état de cause, une corrélation significative n'est pas synonyme d'un lien de cause à effet. Mais vous ou vos services, monsieur le ministre, le savez certainement bien mieux que moi...

Il serait intéressant, par ailleurs, de vérifier l'incidence réelle de l'inflation législative en la matière, que vous brandissez souvent comme l'étendard de la sécurité : quel critère d'efficacité, en effet, que le simple dénombrement de gardes à vue dont nul ne sait combien étaient utiles, sinon indispensables !

Comment, dès lors, engager le vrai débat auquel nos concitoyens, mais plus encore nos gendarmes, ont pourtant droit, si, dès le premier mot, votre discours est empreint de subjectivité flagrante, voire de mauvaise foi ?

Monsieur le ministre, même la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat a voté contre les crédits inscrits dans le projet de loi de finances pour 2010 pour la gendarmerie nationale, le 25 novembre dernier ! C'était une première ! Comment pouvez-vous ne pas entendre cet avertissement, ce sérieux coup de semonce à votre gouvernement et à sa politique de sécurité, très insuffisante et insatisfaisante ?

Les postes supprimés, nous dites-vous parfois, étaient affectés à des missions administratives générales qui seront désormais confiées à des agents civils dépendant du ministère de l'intérieur. Admettons ! Ce ministère sera donc épargné par la RGPP et la dure loi du « un poste sur deux » ? Ces missions ne seront donc pas remises à la charge, comme par un effet de boomerang, des gendarmes, dont les effectifs auront été réduits et auxquels auront été fixés des objectifs nouveaux, comme la constitution d'unités territoriales de quartier, l'exploitation des données de la vidéosurveillance, la lutte contre les violences familiales, les interventions en centres de rétention, etc. ? Ne s'agirait-il pas plutôt une nouvelle fois de promesses qui, comme tant d'autres, de plan Marshall en plan « Espoir banlieues », ne seront jamais tenues ?

Comment expliquer que le général Roland Gilles ait lui-même hésité, lors de son audition à l'Assemblée nationale, sur l'ampleur et la répartition des suppressions de postes ? Toucheront-elles,

pour plus de la moitié d'entre elles, les brigades territoriales, les états-majors, les zones sous contrôle de la police ? Combien de brigades territoriales seront affectées, voire fermées ? Leur nombre sera-t-il égal, supérieur ou inférieur à 175 ? N'oublions pas non plus la suppression annoncée de 15 escadrons de gendarmerie mobile sur 123. Mais toutes ces mesures, bien entendu, n'altéreront pas la capacité opérationnelle de la gendarmerie nationale, ni le maillage territorial !

La précipitation qui prévaut dans votre recherche d'économies à court terme, appelée « accroissement des complémentarités et mise en commun des compétences », a provoqué, force est de le constater une fois de plus, des dysfonctionnements. Ainsi, Mme Bourzai a indiqué que certains gendarmes ne pratiquaient qu'une séance d'entraînement au tir par an, ce qui nous semble tout aussi insuffisant qu'aux instructeurs. Est-ce le temps ou les stands de tir qui manquent ?

Autre exemple de politique de gribouille : pourquoi fermer quatre écoles, celles du Mans, de Montargis, de Châtellerauld et de Libourne, alors qu'elles avaient été inaugurées en grande pompe voilà peu de temps, au titre de la réutilisation efficace de sites militaires désertés ?

Ainsi, tant la formation que les investissements immobiliers, qui devraient faire l'objet d'une politique de long terme, sont encore laissés pour compte.

Outre leur insuffisance évidente, témoignant d'un manque de considération criant pour les conditions de logement et de travail des gendarmes, les crédits affectés à l'immobilier non seulement ne tiennent pas compte de la vétusté unanimement reconnue des locaux, mais encore font l'objet d'une présentation très opaque. La disparition du régime particulier lié aux cessions du ministère de la défense, depuis le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, rend en effet impossibles les comparaisons avec les années antérieures ! Les seules certitudes sont l'insuffisance des moyens et la délégation aux collectivités locales dans des conditions extrêmement désavantageuses pour elles : enfin de la constance dans votre politique !

Les experts nous ont expliqué que les crédits de paiement augmentent de 0,61 %. Certes ! Cependant, il n'a pas pu vous échapper que les

charges de personnel représentent près de 83 % des crédits en 2010. Hors titre 2, les crédits de paiement pour les missions de sécurité elles-mêmes sont en baisse de 0,88 %, et encore cette analyse ne tient-elle pas compte de la complexité supplémentaire induite, pour toute comparaison, par l'élargissement du périmètre des crédits du titre 3.

Monsieur le ministre, je ne crois pas qu'un tel projet de budget puisse être de nature à rassurer les gendarmes, les élus et les citoyens quant à la volonté réelle du Gouvernement d'améliorer la sécurité de tous. Vous ne vous étonnez donc pas que le groupe auquel j'appartiens vote contre.



# Intervention...

## Sécurité

par Jacques BERTHOU, sénateur de l'Ain

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens à exprimer l'inquiétude que m'inspire le programme

152 « Gendarmerie nationale » du projet de loi de finances pour 2010. En effet, il semble qu'il y ait une inadéquation flagrante entre les besoins et les moyens consentis. Les derniers résultats parus montrent que la période de janvier à septembre 2009 a été marquée par une augmentation de la

criminalité et de la délinquance de 0,45 %. Fait particulièrement significatif, le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, qui avait déjà augmenté de 2,40 % en 2008, progresse de 4,08 % en 2009. Les vols à main armée, la violence scolaire ou encore la violence de proximité augmentent également. J'arrêterai là cette énumération, car, en réalité, la plupart des indicateurs sont au rouge, et ce pas seulement dans les zones urbaines, mais également dans les zones rurales, qui connaissent à leur tour une dégradation de la situation en matière de sécurité.

Alors même que le Gouvernement se sert de ces chiffres pour rejouer le thème de l'insécurité, il décide de réduire les effectifs de la gendarmerie, en appliquant la règle mécanique du non-remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux. Sur trois ans, 3 500 postes disparaîtront, dont 1 303 en 2010, s'ajoutant aux 1 426 postes supprimés en 2009. Il faut, de plus, prendre en compte les transformations d'emplois qui interviendront, notamment dans la gendarmerie. Il paraît évident que ce n'est pas le moment de procéder à de tels allègements. Il y a là, me semble-t-il, un véritable hiatus.

Outre la réduction des effectifs, le rattachement organique de la gendarmerie au ministère de



l'intérieur, résultant de la loi du 3 août 2009, est préoccupant. Ce rattachement met en danger l'existence même de la gendarmerie. Dans les prochaines années, la tentation sera forte de regrouper au sein de ce ministère l'organisation de la sécurité et les moyens qui y sont consacrés.

Ma préoccupation s'accroît encore lorsque je constate le mécontentement de la police urbaine, qui manifeste aujourd'hui partout en France pour dénoncer la culture du chiffre et l'obligation de résultats. Ces manifestations, peu courantes de la part des forces de l'ordre, traduisent un malaise profond. L'état d'esprit actuel, contre lequel les policiers se mobilisent aujourd'hui, ne manquera pas de gagner demain la gendarmerie.

On peut craindre en outre que la réduction des effectifs et le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur ne remettent en cause la présence vingt-quatre heures sur vingt-quatre de la gendarmerie sur certains territoires. Déjà, on constate des regroupements d'activités dans certaines brigades : certaines sont spécialisées dans l'enregistrement des plaintes, d'autres dans la circulation routière, etc. Ainsi se perd déjà en partie cette proximité qui fait la force et l'efficacité de la gendarmerie.

Je tiens à souligner le rôle précieux des gendarmes, proches à la fois des élus et des populations, ce qui leur permet de savoir tout ce qui se passe sur un territoire.

Cette connaissance, permise par la proximité et la présence continue de la gendarmerie sur le terrain, est très efficace pour assurer la sécurité et la résolution d'un grand nombre d'affaires. Le maillage des brigades sur l'ensemble du territoire sera remis en cause. Certaines seront fermées, tandis que d'autres se verront regroupées, alors même que l'ensemble des élus locaux des différentes collectivités ne cessent de réclamer des effectifs supplémentaires.

Les maires des petites communes et les populations des territoires ruraux s'inquiètent des fortes inégalités entre ruraux et urbains qui découleront de ces mesures. Il s'agit d'une rupture d'égalité dans le service de proximité de la sécurité.

En fait de complémentarité entre deux forces de sécurité, si chère à M. le ministre de l'intérieur, on assiste à une rationalisation des moyens et à la suppression de services publics, notamment en milieu rural.

D'ailleurs, point n'est besoin d'être devin pour affirmer qu'il est vraisemblable que l'on assistera à de grandes joutes et à des parties de cache-cache entre le ministère de l'intérieur, chargé de l'organisation de la sécurité, et le ministère de la défense, chargé de la gestion des ressources humaines.

Enfin, si les crédits pour 2010 de la mission « Sécurité » sont pratiquement constants, ils masquent des disparités.

En matière d'investissement, pour ne parler que de ce poste, je déplore que l'accent soit mis sur les nouvelles technologies, en particulier la vidéo-surveillance, rebaptisée « vidéo-protection », alors que le renouvellement des matériels lourds, qui permettent le maintien en condition opérationnelle de la gendarmerie, est encore repoussé. Monsieur le ministre, une caméra n'a jamais remplacé, et ne remplacera jamais, l'action d'un gendarme présent sur le terrain !

Alors que la gendarmerie est confrontée à une aggravation de la délinquance, vous lui donnez, pour répondre à cet enjeu de société, moins de moyens et moins d'effectifs ! Cela est contradictoire, et les élus locaux que nous sommes sont inquiets des conséquences de ces mesures.

Une fois de plus, sous couvert du dogme de l'efficacité, la logique comptable l'emporte sur toute autre considération. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste ne votera pas les crédits de la mission « Sécurité ».



# Intervention...

## Relations avec les collectivités territoriales

Compte de concours financiers : Avances aux collectivités territoriales  
par Pierre-Yves COLLOMBAT, sénateur du Var

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, Bertold Brecht disait : « Il y a un certain nombre de choses qui sont proprement irréalisables pour l'homme s'il ne les fait pas dans les règles : les choses absurdes ». Nous voilà donc au cour de notre sujet : l'examen nocturne d'une mission **a b s u r d e m e n t** dénommée « Relations avec les collectivités territoriales ». Rituellement, notre rapporteur pour avis, Bernard Saugey, et les intervenants à cette tribune, rappellent en effet que cette mission ne donne qu'une idée très partielle, sinon inexacte, des sommes réellement en jeu. Ils rappellent l'absence totale de lisibilité des relations financières entre l'État et les collectivités locales. Et c'est de pire en pire.



Je cite Bernard Saugey : « On assiste ainsi à une marginalisation des crédits budgétaires, et donc de la mission " Relations avec les collectivités territoriales ", au profit des prélèvements sur recettes, des avances et des transferts de fiscalité ». Le montant total des dotations budgétaires de la mission n'est fixé qu'à 2,541 milliards d'euros sur 88,864 milliards d'euros, soit moins de 3 % des prétendus « concours de l'État aux collectivités territoriales », contre 4,3 % en 2009. Dans ce brouillard, les contreparties d'impôts payés par les collectivités locales - comme le FCTVA - les compensations de captations d'impôts locaux dont on a oublié qu'ils le furent - je pense à l'essentiel de la dotation globale de fonctionnement - les compensations de suppressions d'impôts - comme la taxe professionnelle - ainsi que la compensation de charges transférées prennent des allures de « concours », autrement dit d'« aides » de l'État aux collectivités territoriales.

Ce mode de présentation est si commode pour les gouvernements qu'on ne les voit pas renoncer à une technique de camouflage d'une telle efficacité avant longtemps.

Et cette année, avec la suppression de la taxe professionnelle, l'allègement de 4,5 milliards d'euros de l'impôt économique territorial, avec l'invention de la « compensation relais de la réforme de la taxe professionnelle » - une dénomination qui ne s'invente pas ! - tous les records sont battus : les concours de l'État aux collectivités territoriales augmentent de 31,558 milliards d'euros, soit près de 58 % ; 44,1 % de ce qui restait aux collectivités de ressources fiscales sont remplacés par une perfusion : vive l'autonomie locale !

L'année 2010, nous a dit Philippe Marini, sera pour les collectivités une « année blanche ». Il parle, évidemment, des recettes, car, pour les dépenses, particulièrement les dépenses à caractère social, il risque d'en être autrement. Année blanche, peut-être, mais, pour être équitable, la compensation devrait être calculée sur les bases et les taux 2010 ou, au minimum, sur des bases 2010 et des taux 2009.

Or, après l'effort signalé du Sénat, nous en sommes à base 2010 et taux 2008 majoré, au plus, de 0,6 %, avec l'assurance d'une recette plancher au moins égale au produit 2009.

Autrement dit, en 2010, les collectivités sont même privées du pouvoir de modifier le taux de ce qui leur reste d'impôt économique local, la cotisation locale d'activité, la CLA. Et ce n'est pas qu'un mauvais moment à passer.

Certes, en 2011, la « compensation relais » disparaîtra, mais pour être remplacée par des dotations qui disent leur nom et des dotations déguisées en impôts. Comment appeler autrement en effet des contributions dont l'État définit et l'assiette et le taux ?

Augmentation des « vraies dotations » puisqu'en 2011, selon l'étude d'impact annexée au projet de loi de finances, « l'autonomie financière » passe, pour les communes, de 62,5 % à 61,7 %, pour les départements, de 66,4 % à 62,9 %, et, pour les régions, de 54,3 % à 49,7 %.

Augmentation des « faux impôts » et, avec elle, effondrement de « l'autonomie fiscale » des collectivités locales. La seule marge de manœuvre - d'ailleurs précaire - des régions est un bricolage de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ; celle des départements, le foncier bâti.

Et tout ce dispositif a été mis place pour financer une promesse du candidat Nicolas Sarkozy faite au patronat, sur le dos des collectivités locales, sans effet constatable sur la compétitivité de nos entreprises.

Je ne me lasserai pas de le répéter, dussé-je vous lasser : l'impôt économique territorial n'a qu'une influence marginale sur la compétitivité des entreprises françaises.

« Les analyses économiques », dit, après beaucoup d'autres, le Conseil des prélèvements obligatoires dans un récent rapport, « tendent à montrer que la localisation d'un investissement dépend principalement de critères économiques, géographiques et humains ».

En 2008, 95 500 entreprises françaises seulement ont été exportatrices, soit 3,2 % des entreprises payant la taxe professionnelle. Ces exportations ont représenté 410 milliards d'euros, soit presque cent fois plus que la baisse de l'impôt économique dont bénéficiera la totalité des entreprises ! Réduire la contribution de l'ensemble des entreprises pour, au mieux, améliorer à la marge la compétitivité de 3,2 % d'entre elles, voilà l'exploit !

L'observation de l'indice des prix industriels en sortie d'usine montre la même chose. Le comble, c'est que même l'étude d'impact montre que ce n'est pas le secteur industriel qui bénéficiera le plus de la mesure ; en bénéficieront, dans l'ordre, les secteurs de la construction, de l'agriculture, des services aux particuliers, dont chacun sait qu'ils sont particulièrement exposés à la concurrence internationale !

Étrangler des collectivités qui, malgré leurs insuffisances, réalisent les trois quarts de l'investisse-

ment public, remplacer un système complexe par une usine à gaz dont personne ne connaît ni le plan ni ce qu'elle produira, pour un cadeau fiscal de 4,5 milliards d'euros, sans effet sur la compétitivité de nos entreprises, c'est absurde, aussi absurde que de prétendre redresser les finances publiques en multipliant les cadeaux fiscaux.

En effet, selon le rapport, l'engagement de l'État serait « structuré par l'impératif de redressement des finances publiques ». On aurait souhaité que ce ne soit pas seulement sur le dos des collectivités !

Et j'en reviens à mon propos initial : ce qui est absurde doit impérativement être fait dans les règles ; d'où le luxe de chiffres, de taux, de normes circonstanciées dans la présentation de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », cette chambre de bonne d'un immeuble « finances locales » en état de péril imminent.

Pour donner un air de cohérence à ce qui n'en a pas, lui donner un air présentable, le Gouvernement alterne faux motifs de satisfaction et vrais motifs d'inquiétude.

Côté face, le FCTVA n'est soumis à aucun plafond et évoluera de 6,4 %. On ne voit d'ailleurs pas comment le Gouvernement aurait pu faire autrement, compte tenu des engagements du plan de relance. Côté pile, cela se fait au prix d'une limitation à 0,6 % de la progression de la dotation globale de fonctionnement - soit la moitié du taux de l'inflation officielle - DGF qui devient clairement la variable d'ajustement du dispositif.

Autant dire que l'avenir, pour le « contrat de stabilité » c'est d'être de plus en plus stable, et à la baisse.

Côté face, la péréquation poursuit sa marche victorieuse ; 70 millions d'euros de plus pour la dotation de solidarité urbaine, répartie selon des critères que je renonce à vous exposer puisque je n'y ai rien compris, et 50 millions d'euros supplémentaires pour la dotation de solidarité rurale. Côté pile, le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes est rogné, et ne garantira donc plus rien.

Côté face, les dotations d'investissement, en incluant le FCTVA, augmentent de 5,4 %. Côté pile, l'augmentation, hors FCTVA qui, encore une fois, est non une aide mais le remboursement partiel d'une taxe payée par les collectivités,...

Cette augmentation, donc, à considérer uniquement les subventions de l'État, dotation globale d'équipement communale et départementale - c'est effectivement une vraie dotation -, dotation de développement rural, produit des amendes de radars, dotation « collèges », ne dépasse pas 12 millions d'euros.

C'est à se demander si le Gouvernement réalise bien le rôle économique des collectivités locales, s'il réalise bien ce qui se passera lorsqu'elles ne pourront plus assurer les trois quarts de l'investissement public !

Tel est l'enjeu fondamental du remplacement de la taxe professionnelle par un ensemble d'impôts économiques rapportant globalement 4,5 milliards d'euros de moins et, CLA mise à part, transformés en quasi-dotations.

Échanger un impôt stupide contre un système fiscal catastrophe, il paraît que c'est une réforme ! Ce n'est pas vraiment notre avis.

Si c'est pour faire pire...



# Intervention...

## Relations avec les collectivités territoriales

Compte de concours financiers : Avances aux collectivités territoriales

par Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je n'aborderai qu'un seul thème, celui de la péréquation.

La façon dont le sujet est traité depuis plusieurs années me rappelle Faust, l'opéra célèbre de Gounod, dans lequel un chœur entonne « Marchons, marchons », alors que tous les figurants restent sur place. Nous vivons un paradoxe absolu. La France est l'un des pays où la part des dotations de l'État dans le financement des collectivités locales est la plus élevée.



Je n'en disconviens pas, monsieur Hiest. Chaque gouvernement a contribué à l'augmentation des dotations de l'État. Il n'en demeure pas moins que cette spécificité risque de s'accroître avec la réforme liée à la suppression de la taxe professionnelle. À l'heure où chacun parle de l'autonomie financière, voire fiscale des collectivités locales, on peut se demander quel est l'intérêt d'un si grand nombre de dotations de l'État pour contribuer au financement des collectivités locales. La bonne réponse à cette question, ce serait la péréquation. Dans la mesure où l'État finance très largement les collectivités locales, il peut assurer une meilleure répartition des ressources en fonction de la disparité des situations.

En effet, nous le savons tous, il n'y a pas de relation entre les charges et les ressources des collectivités locales. Certaines collectivités disposent de recettes élevées et supportent moins de charges que d'autres, qui, au contraire, assument de lourdes charges, mais perçoivent des ressources plus faibles.

Voilà déjà de nombreuses années que je plaide pour la péréquation. Force est malheureusement

de constater que nous sommes, à cet égard, dans un quasi-immobilisme. Cela soulève une vraie difficulté, car la péréquation est une question de simple justice et d'efficacité, aussi.

Tout le monde s'accorde sur un présupposé en vertu duquel les dotations d'une collectivité ne pourraient pas baisser d'une année sur l'autre. La difficulté tient au fait qu'il est très malaisé, dans une période où l'enveloppe augmente peu, voire régresse, d'appliquer le principe de la péréquation si chacun revendique au moins autant que l'année précédente. Si l'on veut afficher des priorités, il faut avoir le courage de dire que tout le monde ne peut pas être prioritaire. Prétendre le contraire relève de la pure démagogie.

Certes, monsieur le secrétaire d'État, il est plus facile d'agir lorsque l'enveloppe globale augmente. Or, cette année, la DGF ne progresse que de 0,6 %, soit la moitié de l'inflation prévisible. Les conditions ne sont donc pas très favorables. Lorsque j'évoque les vertus de la péréquation, on me répond souvent qu'il existe des dotations de péréquation : la DSR, la DSU, et même la DDU. Mais, dans la DGF, le poids de tout ce qui est forfaitaire, donc stable, est si lourd que l'inertie du système l'emporte sur la dynamique de la péréquation.

M. Jarlier écrit, à la page 28 de son rapport, que « le poids relatif des dotations de péréquation est extrêmement modéré au sein de la DGF des communes. La DSR et la DSU représentent ainsi respectivement 3,2 % et 5 % du montant global de la DGF. » C'est pourquoi, mes chers collègues, il est possible de plaider que, à l'intérieur de la masse de la DGF, la péréquation réelle est inférieure à 10 %. Je sais qu'un rapport a dit le contraire, mais je maintiens ce chiffre. Pourquoi ? Parce que, si l'on examine les deux dotations en question, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas aussi péréquatrices qu'on pourrait le souhaiter.

La DSR, monsieur le secrétaire d'État, reste un considérable saupoudrage. Chaque commune est contente, sans doute, de recevoir sa petite part, encore qu'elle ne s'en rend pas tellement compte, disons la vérité.

Ne serait-il pas préférable, dans le cadre d'une politique péréquatrice active en faveur de l'espace rural, de concentrer les crédits sur des projets de développement économique ou d'aménagement dynamiques, plutôt que de continuer l'éternel, le perpétuel saupoudrage de cette DSR ?

La DSU, nous ne cessons de le dire depuis des années, n'est pas assez sélective. Je ne vous l'apprendrai pas, monsieur le secrétaire d'État - les excellents services de la DGCL le savent -, 75 % des communes de plus de 10 000 habitants touchent la DSU.

Un remarquable amendement de nos collègues députés François Pupponi et Pierre Cardo a prévu d'abonder de 70 millions d'euros la DSU, pour la cibler sur la première moitié des communes dans le classement, celles qui sont les plus défavorisées. Pour ces communes, savez-vous de combien augmentera la DSU à la suite du vote de cet amendement ? De 1,2 %, mes chers collègues, soit l'augmentation du montant de l'inflation... Autant dire qu'il n'y aura pas d'augmentation.

Je sais que nos collègues ont dû guerroyer pour arriver à ce résultat, car le Gouvernement n'était pas tout à fait d'accord, mais, franchement, il faut faire beaucoup plus !

Certes, vous pourrez nous rétorquer : « Non seulement il existe la DSU, mais nous avons, de surcroît, créé la DDU. » Extraordinaire ! Entre nous, on aurait pu faire plus simple... Mais nous avons la manie des dotations. Plus on crée de dotations, moins il y a d'argent dans les dotations. C'est merveilleux...

La DDU a représenté 50 millions d'euros en 2008 pour 2009. Il est prévu naturellement pour 2010 une simple reconduction du montant fixé en 2009, qui bénéficiera à 100 communes.

Permettez-moi à cet égard de citer l'excellent rapport de M. Jarlier. Il y est écrit, page 36 : « Si 100 % des autorisations d'engagements 2009 - 50 millions d'euros -, ont effectivement été déléguées, seuls 26 millions de crédits de paiement -

dont une large part risque de n'être pas effectivement consommée - ont été délégués à la même date sur un total voté en loi de finances initiale 2009 de 40,79 millions d'euros. »

Vous le voyez, mes chers collègues, si on fait le bilan, il n'y a pas de véritable effort de péréquation. Je le dis avec gravité, parce que cela n'est pas acceptable ! La manière dont on continue, année après année, à ne pas vouloir réformer dans le sens de la péréquation est particulièrement néfaste.

Je citerai également le rapport de M. Saugey, pour ne pas faire de jaloux. (Sourires.) Il est indiqué, page 38 : « Le constat : la baisse de l'effet péréquateur des dotations de l'État. »

Je terminerai, mes chers collègues, puisque j'ai presque achevé mon temps, en citant simplement l'un de nos collègues, Claude Dilain.

Voici ce que dit le maire de Clichy-sous-Bois: « Je continue. Le jour où je serai découragé, j'arrêterai d'être maire. Mais je suis fatigué, parfois, et en colère, souvent. »

Il ajoute : « Nous, les maires, en avons ras-le-bol de parler dans l'indifférence. J'alerte ainsi, depuis des mois, les pouvoirs publics sur la situation [...]. »

Et encore : « [Ces quartiers] constituent une véritable bombe à retardement. Si on ne fait rien, on va vers la catastrophe. Je sonne à toutes les portes et on me répond qu'il n'existe pas d'outils adaptés. Va-t-il falloir que cela explose pour qu'on s'y intéresse ? »

Ce discours, cela fait trop longtemps que nous l'entendons. Mes chers collègues, il y a une impérieuse urgence à la péréquation !



# Intervention...

## Administration générale et territoriale de l'Etat

par Michèle ANDRE, rapporteure spécial, sénatrice du Puy-de-Dôme

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » s'appuiera en 2010 sur une enveloppe budgétaire de 2,6 milliards d'euros en crédits de paiement, soit un niveau quasi stable par rapport à 2009. La mise en oeuvre de la révision générale des politiques publiques continuera de caractériser l'année prochaine cette mission. La perspective fixée consiste en une centralisation au sein des préfetures du contrôle de légalité, tandis que les sous-préfetures sont orientées vers les missions de conseil aux collectivités territoriales.



Cette réforme se traduit dans le projet de loi de finances pour 2010 par une réduction significative des effectifs de la mission, de l'ordre de 736 équivalents temps plein travaillé. Ces suppressions d'emplois se répartissent entre les missions relatives aux titres d'identité pour 73 équivalents temps plein travaillé, au système d'immatriculation des véhicules pour 140 équivalents temps plein travaillé, au contrôle de légalité pour 156 équivalents temps plein travaillé et aux fonctions supports pour 367 équivalents temps plein travaillé.

Eu égard à ces suppressions de postes, on peut s'interroger et même s'inquiéter, c'est d'ailleurs mon cas. Les réductions de personnels ne doivent pas en effet s'opérer au détriment de la qualité du service public, notamment dans le cadre du contrôle de légalité et du conseil. Dans ce contexte, le budget du programme 307 « Administration territoriale » comprend 1,79 milliard d'euros. Il enregistre une baisse de 2,2 % par rapport à 2009.

Son plafond d'emplois est fixé à 29 039 équivalents temps plein travaillé, soit une diminution de 759 emplois par rapport à l'exercice précédent. J'en viens au réseau préfectoral. M. le ministre de l'intérieur a récemment affirmé son attachement au maintien du réseau des sous-préfetures. Cette déclaration est importante, en particulier ici, au Sénat, qui est la « Maison des collectivités territoriales ».

Cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, comment un sous-préfet aura-t-il la capacité de continuer à assurer dans de bonnes conditions un conseil de qualité s'il ne lui reste plus qu'un cadre A et un cadre B ? Cette question se pose dans de nombreuses sous-préfetures.

L'Agence nationale des titres sécurisés, l'ANTS, voit, pour sa part, son budget réduit de 19,1 %, avec une enveloppe de 212,5 millions d'euros. Cette baisse s'explique par l'arrivée à maturité de certains projets, à savoir le système d'immatriculation des véhicules et les investissements liés au programme des titres électroniques sécurisés.

Sur la délivrance du passeport biométrique, un audit vient d'être engagé sur le coût de fonctionnement des stations d'enregistrement à la charge des communes. Les conclusions de cet audit devraient être rendues au mois de janvier 2010. Elles permettront assurément de servir de base à une révision du mode de calcul de la dotation versée aux communes équipées de ces stations, afin de couvrir les dépenses liées à la délivrance de titres pour les demandeurs extérieurs au territoire de la commune. L'arrivée de la prochaine carte nationale d'identité sera également l'occasion de recalibrer cette dotation, comme de repenser le système de prise des photos d'identité et de transmission dématérialisée.

Le programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » bénéficie d'une augmentation de 13,3 % de ses crédits de paiement, avec un budget de 269,5 millions d'euros.

Cette évolution à la hausse est en phase avec le cycle électoral.

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » enregistre, quant à lui, une hausse de 2,2 % de ses crédits de paiement.

Cette année encore, il convient de souligner la fragilisation de ce programme par l'évolution des frais de contentieux. Au 1er septembre 2009, le rythme des dépenses était en augmentation de 5 % par rapport à 2008, pour un montant de 72,2 millions d'euros.

Se pose donc la question du respect de l'autorisation budgétaire accordée pour l'exercice 2009 - 87,4 millions d'euros, dont une enveloppe de 80,2 millions d'euros pour les frais de contentieux -, d'une part, d'une éventuelle sous-évaluation de ce poste de dépenses pour 2010, d'autre part.

En conclusion, et sous ces réserves, la commission des finances propose au Sénat l'adoption des crédits de cette mission et de chacun de ses programmes.



# Intervention...

## Administration générale et territoriale de l'Etat par Alain ANZIANI, rapporteur pour avis, sénateur de la Gironde

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, après l'exposé très exhaustif de Mme le rapporteur spécial, je me limiterai à quatre observations. Ma première observation sera pour vous redire, monsieur le secrétaire d'État, notre inquiétude face aux difficultés liées à la lutte contre les dérives sectaires. Ce sentiment n'est pas nouveau. Nous avons rencontré les responsables de la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, la MIVILUDES : la solitude à laquelle ils sont confrontés les empêche de mener à bien leur mission.



Alors qu'ils devraient bénéficier de l'appui des groupes spécifiques mis en place auprès des préfectures, ceux-ci n'ont pas tous été mis en place. Et lorsque c'est le cas, la MIVILUDES n'est pas toujours associée aux travaux, si bien qu'une douzaine de réunions seulement ont eu lieu dans les préfectures au cours de l'année 2009.

Par ailleurs - et c'est un paradoxe ! -, depuis la suppression des Renseignements généraux, la MIVILUDES est privée de toute information du ministère de l'intérieur, comme de toute information en matière judiciaire. Ses responsables n'ont donc plus les moyens de mener à bien cette mission, qui reste pourtant une priorité de votre ministère de tutelle, monsieur le secrétaire d'État.

Ma deuxième observation a trait à l'accueil des administrés et, en particulier, des étrangers dans les locaux des préfectures et des sous-préfectures.

J'ai pu le constater personnellement à l'occasion de certains déplacements : ici, on reçoit les étran-

gers dans une simple cursive, dans des conditions misérables, et le terme n'est pas excessif ; là, une longue file d'attente se forme dès huit heures du matin, et même avant, les personnes dormant parfois sur les lieux pour ne pas perdre leur place dans la queue, avec l'espoir d'obtenir la régularisation de leur titre de séjour.

Tout cela n'est ni humain ni digne de la République. On pourrait peut-être améliorer les choses, ne serait-ce qu'en recourant, par exemple, à des techniques modernes d'informatisation. Certains n'y sont pas sensibles, certes, mais pourquoi ne pas permettre à ceux qui le souhaiteraient d'effectuer leurs démarches ou de prendre leurs rendez-vous par Internet ? Ce serait dans l'intérêt à la fois de ces populations et des agents, dont les conditions de travail sont parfois difficiles.

Ma troisième observation rejoint l'intervention du rapporteur spécial, Mme Michèle André, sur le contentieux persistant en matière d'indemnisation des communes accueillant des stations d'enregistrement des passeports biométriques.

D'une part, l'indemnisation ne tient compte que des demandes de titre émanant de citoyens ne résidant pas dans la commune d'implantation de la station. D'autre part, la durée comptabilisée est insuffisante : le chronomètre ne commence à courir réellement qu'une fois l'accueil achevé et les explications données. De plus, les scanners fonctionnent assez mal, de sorte que les imprimés édités par le CERFA, le Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs, doivent être souvent corrigés manuellement. Par ailleurs, la période de remise des documents à l'issue de la délivrance du passeport devrait être intégrée dans les calculs.

Si certains de ces éléments commencent à être pris en compte, un travail complémentaire est néanmoins nécessaire. Un audit est d'ailleurs engagé.

Enfin, dernière observation, j'ai bien noté le souhait du ministère de l'intérieur de redéployer ses moyens et de restructurer sa présence sur le territoire dans un souci de rationalisation. Pour autant, monsieur le secrétaire d'État, gardons-nous de confondre économie et mesquinerie.

Je pense, par exemple, à l'idée de supprimer des sous-préfets et de les remplacer par des conseillers d'administration. Actuellement, l'expérience est limitée, puisque seulement trois postes de sous-préfets sont concernés. Il est également question de transformer les sous-préfectures en « Maisons de l'État ».

Dans le premier cas, les conseillers d'administration occupent le poste de sous-préfet sans en avoir les attributs. Ils se voient privés, notamment, du véhicule de fonction, ainsi que du logement de fonction. Certaines situations sont parfois ubuesques. Je pense à un exemple précis, où l'un de ces conseillers d'administration est envoyé à l'hôtel en face de la sous-préfecture, alors que le logement de fonction est là, occupé par les mouches en été, par les fourmis en hiver... Mais ce serviteur de l'État, particulièrement loyal, est obligé de plier bagage et d'aller loger à l'hôtel !

Nous pourrions sans doute avoir une autre vision des économies de l'État...

Quelle est votre doctrine en la matière, monsieur le ministre ? Avez-vous la volonté de poursuivre dans la voie actuelle, ou bien l'idée n'est-elle plus d'actualité ?



# Intervention...

## Administration générale et territoriale de l'Etat par Jean-Pierre SUEUR, sénateur du Loiret

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le temps imparti est court mais ma tâche est facilitée. Je partage en effet les propos excellents et les critiques très judicieuses et pertinentes exprimées par les deux rapporteurs, Mme Michèle André et M. Alain Anziani. Je m'écarterai de leurs propos sur un seul point : la conclusion. En effet, ils ont fourni, de même d'ailleurs que



Mmes Mathon-Poinat et Escoffier, des raisons substantielles pour voter contre le budget. Nous disposons ainsi de bons arguments qu'il me suffira d'évoquer très succinctement au nom de notre groupe. Il y a, monsieur le secrétaire d'État, des limites à la diminution des effectifs ! Nous connaissons tous les fonctionnaires des préfectures et des sous-préfectures. Ils travaillent avec beaucoup de conviction, de compétences et un sens aigu du service public. Mais il n'est pas possible de continuer à ne pas remplacer trois départements à la retraite sur quatre ! C'est impossible ! On atteint des limites. Je vous invite à vous rendre - sans doute le faites-vous d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'État - dans certains services de nos préfectures dédiés aux étrangers. Vous verrez dans quelles conditions travaillent les personnels et comment les usagers sont accueillis. Cela ne peut pas continuer ainsi ! Il en est de même dans bien d'autres services. Je pense notamment à ceux qui se consacrent aux contentieux. Dans son rapport, page 27, Mme Michèle André indique à juste titre que les crédits seront sans doute tout à fait insuffisants par rapport à la masse du contentieux. Nous devons travailler sur ce sujet et trouver des solutions pour réduire l'appel au contentieux. Pour cela, il faudra des êtres humains compétents.

M. Anziani a très justement mis l'accent sur le mauvais état d'un certain nombre de locaux de garde à vue, qui sont indignes de la République. Cela doit changer ! Des moyens seront donc nécessaires. Enfin, j'insisterai sur deux points. D'une part, comme l'ont fait plusieurs de mes collègues, je reviendrai sur la question des sous-préfectures. Annoncer à un certain nombre de nos villes moyennes, qui sont aujourd'hui sous-préfectures, la disparition de ces dernières au profit de maisons de l'État, dirigées par un conseiller d'administration au lieu d'un sous-préfet, entraînera une frustration : cela leur donnera le sentiment d'être considérées autrement par les autorités de l'État ou par la République. Et cela, pour réaliser des économies de bouts de chandelles ! Laissons à ces services publics, avec leur force et leur notoriété, la considération qui leur est attachée ! J'en viens à la réorganisation des préfectures due à l'application de la fameuse RGPP, déjà évoquée dans d'autres débats ! Dans la préfecture que je connais le mieux, trois directions seront créées. Mais, dans la plupart des préfectures, les directions seront au nombre de deux, l'une s'occupant des populations, et l'autre, des territoires. Je suis cependant bien incapable d'indiquer la dénomination de chaque direction, tant le titre est long, abstrait et totalement incompréhensible ! Nos concitoyens avaient l'habitude d'une direction de la jeunesse et des sports, des anciens combattants, ou de l'équipement. Ils s'y retrouvaient ! Je ne dis pas qu'il faut rester statique, mais méfions-nous de ces vues de l'esprit. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire une seule direction rassemblant des personnes chargées des sports, des équipements ou des anciens combattants ? Ce serait plus simple ! Ne cédon pas à des abstractions ; pensons au service public et à sa bonne compréhension par ceux qui en sont les usagers, ceux au service desquels nous travaillons, à savoir les citoyens de ce pays. Telles sont les raisons pour lesquelles, monsieur le secrétaire d'État, le groupe socialiste ne pourra malheureusement pas voter les crédits de cette mission.



# Intervention...

## Sécurité civile

par Claude HAUT, rapporteur spécial, sénateur du Vaucluse

(séance du 3 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, en 2010, la mission « Sécurité civile » sera dotée de 420,4 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 427,3 millions d'euros en crédits de paiement, soit une hausse modérée de 1,8 % par rapport à 2009. Le programme « Intervention des services opérationnels » s'appuiera sur 265,4 millions d'euros, tandis que le programme « Coordination des moyens de secours » bénéficiera de 161,8 millions d'euros. Ce budget vise à remplir la feuille de route fixée à la fois par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et par la révision générale des politiques publiques.



Le Livre blanc a arrêté quatre grandes orientations : le renforcement des capacités de lutte face aux menaces de type nucléaire, radiologique, biologique, chimique et explosif ; la rénovation du système d'alerte et d'information des populations ; la mise en place d'un dispositif d'alerte pour faire face au risque de tsunami, avec la création du Centre national d'alerte pour la zone de l'Atlantique du Nord-Est et en Méditerranée ; enfin, le renforcement de l'échelon zonal en matière de gestion interministérielle des crises. Par ailleurs, dans le cadre de la RGPP, la direction de la sécurité civile s'est vue assigner l'objectif d'optimiser ses moyens aériens, en rationalisant notamment la maintenance des avions par la passation de nouveaux marchés. En outre, la RGPP vise à mutualiser les fonctions support des flottes hélicoptères, ainsi qu'à optimiser l'implantation des bases héliportuaires. L'examen de cette mission amène, bien évidemment, à évoquer la question de son articulation avec les collectivités territoriales.

En effet, le budget prévisionnel des SDIS, les services départementaux d'incendie et de secours, pour 2009 représente plus de dix fois celui de la mission « Sécurité civile », avec 5,4 milliards d'euros de crédits. Faut-il rappeler que les collectivités, et notamment les départements, financent plus de 95 % des dépenses de fonctionnement des SDIS ?

Dans le même temps, le FAI, le fonds d'aide à l'investissement des SDIS diminue de 4,7 % en 2010. Bien que cette baisse soit inférieure à ce qui avait été constaté les années précédentes, les crédits du FAI ont quand même été divisés par trois depuis 2006. On ne peut que vivement regretter cette diminution permanente des crédits, d'autant qu'elle entraîne une charge supplémentaire pour les départements. L'argument avancé par l'État - les crédits ne sont pas intégralement consommés - n'est pas recevable et ne peut pas servir à justifier ces nouvelles diminutions. Les SDIS sont d'ailleurs demandeurs de plus d'aide à l'investissement. Par ailleurs, comme en 2009, une partie du fonds contribuera à la mise en place d'ANTARES ou « adaptation nationale des transmissions aux risques et aux secours », réseau de communication partagé entre les différents services qui concourent aux missions de sécurité, dont les SDIS, les services de police et le SAMU.

Ce programme est entré dans sa phase de généralisation à l'ensemble du territoire, mais la question est de savoir si les moyens seront suffisants et s'ils seront répartis sur tout le territoire. Enfin, la restructuration de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers - c'est une question qui vient régulièrement en discussion en commission des finances - s'est poursuivie en 2009, et l'installation de l'ENSOP à Aix-les-Milles deviendra définitive dès 2010.

En conclusion, la majorité de la commission des finances vous propose, mes chers collègues, d'adopter sans modification les crédits de la mission « Sécurité civile ».



# Intervention...

## Aide publique au développement

par Edmond HERVE, rapporteur spécial, sénateur d'Ille-et-Vilaine

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, à la suite de Michel Charasse, je vais vous présenter les comptes de concours financiers « Accords monétaires internationaux » et « Prêts à des États étrangers ». Le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » est doté d'un peu plus de un milliard d'euros en autorisations d'engagement et de 737 millions d'euros en crédits de paiement, soit une diminution des deux tiers par rapport à 2009 ; bien évidemment, il s'agit de crédits évaluatifs.



Ce compte est divisé en trois sections.

La section 1 concerne des prêts à des États étrangers destinés à faciliter la réalisation de projets d'infrastructures dont la réalisation fait appel à des biens et à des services d'origine française.

La section 2 comprend des prêts à des États étrangers pour consolidation de leurs dettes envers la France.

La section 3 a trait à des prêts à l'Agence française de développement, l'AFD, consentis en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers.

D'une manière générale, nous constatons que ce compte est déficitaire d'environ 108 millions d'euros. L'explication en est simple : les prêts excèdent le montant des remboursements qui ont été encaissés.

Le programme 851 contribue à soutenir l'expansion internationale des entreprises françaises. Même si les crédits de paiement s'élèvent à 300 millions d'euros pour 2010 contre 180 millions d'euros en 2009, nous devons toutefois constater la modestie de ces crédits, malheureusement révélatrice de l'insuffisance de notre présence industrielle internationale. Madame la secrétaire d'État, comme l'année dernière, je reste convaincu que nous avons des savoir-faire, notamment urbains, qui intéressent la totalité des secteurs économiques et que nous devrions beaucoup mieux rentabiliser.

Plus inquiétante est la diminution pour 2010 des autorisations d'engagement. Je rappelle que, sur la période 1998-2008, le volume des prêts consentis au titre de la réserve pour les pays émergents s'est élevé à 1,94 milliard d'euros.

Au titre de 2010, les principaux décaissements concernent le projet de ligne à grande vitesse au Maroc, qui a déjà été entamé au cours des années passées, celui du tramway à Rabat, les projets de métro au Caire et à Hanoï et les secteurs de l'eau et de l'environnement en Arménie et en Mongolie, notamment.

Le programme 852 est une reconduction de celui de 2009. Les annulations des dettes consenties par la France s'inscrivent dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés, qui a été lancée en 1996. Elle concerne trente-cinq des quarante pays éligibles, et je suis heureux de vous rappeler, mes chers collègues, que la France est le premier contributeur en cumul.

Le total des annulations consenties, ou qui le seront, par la France dans le cadre de l'initiative des pays pauvres très endettés depuis 1996 est de 12,7 milliards d'euros, 7,6 milliards d'euros dans le cadre multilatéral et 5 milliards d'euros dans un

cadre bilatéral. Certains observateurs estiment que l'individualisation de la participation française serait insuffisante par rapport à la participation multilatérale.

Sur ce programme 852, je souhaite apporter quelques précisions, car il ne faudrait pas que nous résumions nos relations avec les pays pauvres très endettés à une simple annulation de dette.

La France, l'Europe, les pays développés et les pays émergents ont des devoirs à l'égard de ces pays, souffrant du mal le plus dramatique qui puisse exister : la faim. Comme vous le savez, ce fléau mondial concerne 963 millions de personnes, nombre malheureusement en croissance - ces temps-ci, il sera beaucoup question de l'eau, mais les problèmes de l'eau et de la faim sont très liés - et le paradoxe est que la moitié de ces personnes sous-alimentées travaillent la terre. Le défi alimentaire est l'enjeu majeur de l'humanité pour les générations à venir.

L'origine de cette situation est une inégalité de répartition des matières premières agricoles qui engendre de nombreux conflits et désastres.

Cette inégalité de répartition doit nous engager à privilégier la construction d'infrastructures de transports, de ressources énergétiques hydraulique et solaire, l'entretien d'un savoir toujours utile à celui qui cultive et maintient.

La sécurité alimentaire dans ces pays ne peut relever ni d'un libre-échange mondial - la variation des cours le prouve : en septembre 2008, par exemple, par rapport au début 2008, le cours du blé s'est effondré du 60 %, le baril de pétrole de 75 % - ni d'un repli national à l'intérieur de frontières incertaines et démunies.

Nous avons à favoriser l'application du principe de régionalisation que l'Union européenne a su instaurer avec la politique agricole commune, la PAC, et que Michel Barnier, à la suite d'Edgard Pisani, a défendu lors du G8 qui s'est tenu en Italie au mois d'avril dernier. Mais que penser du dernier sommet de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, à Rome, où, hormis le président Silvio Berlusconi, aucun chef d'État n'était présent ?

Vous ne serez pas surpris si je cite, au titre de notre solidarité avec les pays en voie de dévelop-

pement, le respect de nos propres engagements en faveur du projet « climat énergie européen » limitant le réchauffement climatique : nous avons une « dette écologique » à l'égard de ces pays, dette d'autant plus facile à évaluer que nous prétendons connaître le prix du carbone, et je sais que l'Agence française de développement, l'AFD, n'est pas insensible à ce sujet.

Il y a une « justice climatique » à faire vivre et je crois personnellement que les paradis fiscaux pourraient être plus sollicités.

Au nom de la sécurité alimentaire des pays qui retiennent tout spécialement notre attention, il serait utile que, dans un cadre approprié, nous intervenions pour qu'il y ait une transparence minimale dans les contrats de location ou de ventes de terres à des intervenants étrangers.

Il y a là un champ enthousiasmant pour nos diplomates qui savent, par exemple, que le Mali et le Sénégal ne sont pas dans des situations identiques. Nous avons à soutenir une expertise française et francophone d'accompagnement pour tirer un maximum de notre aide en direction des États et de leur population.

Nous pouvons rappeler que les créanciers des pays africains doivent respecter des règles de transparence et de justice.

Les prêts AFD sont des prêts sur trente ans, dont dix ans de différé, à un taux de 0,25%. L'enveloppe demeure modeste : 208 millions d'euros

Je veux ici souligner une initiative exemplaire : l'Agence française de développement a mis en place un nouvel instrument de prêt dit « prêt très concessionnel contracyclique », qui adapte le profil des remboursements des pays débiteurs aux circonstances économiques.

Cette procédure s'avère particulièrement utile pour les pays emprunteurs et exportateurs d'un petit nombre de produits dont les cours reposent sur ceux, particulièrement fluctuants, des matières premières. Je suis heureux de constater que la France est le seul pays pour l'instant à avoir expérimenté ce dispositif. Il faut que nous plaïdions pour son extension.

Je terminerai par le compte de concours financiers « Accords monétaires internationaux ».

La mission correspondant à ce compte, qui retrace la coopération monétaire avec les pays de la zone franc, n'est dotée d'aucun crédit pour 2010, comme en 2008 et en 2009.

Cette coopération garantit la parité du taux de change et la convertibilité, la liberté de transfert, la centralisation des réserves de change des États membres

Les experts du Trésor estiment que la probabilité de voir l'État intervenir pour garantir ces obligations demeure très faible.

Monsieur le secrétaire d'État, vos services sont heureux de constater que, dans le contexte actuel de crise, les mécanismes de la zone franc ont contribué à stabiliser la situation monétaire et financière de l'ensemble des pays concernés.

Ces considérations ne sauraient nous faire oublier que certains de ces pays connaissent une baisse de recettes, une progression de leurs dépenses - de l'ordre du quart de leur produit intérieur brut - une chute des cours, une baisse de production des matières premières, tout cela alors que l'euro enregistre une forte appréciation par rapport au dollar. Ce sont là des facteurs d'inquiétude et je pense, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, qu'un rapport d'étape sur cette question serait le bienvenu.

En lien avec le rapport de notre collègue Adrien Gouteyron, ce n'est pas manquer d'objectivité que de s'interroger sur l'évolution de la présence de la France dans le monde.

La commission des finances vous propose d'adopter sans modification les crédits des compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers » et « Accords monétaires internationaux ».



# Intervention...

## Aide publique au développement

par André VANTOMME, rapporteur pour avis, sénateur de l'Oise

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, j'interviens ici en tant que rapporteur de la commission des affaires étrangères et je m'exprimerai tout à l'heure au nom du groupe socialiste. Ce léger dédoublement ne m'empêchera pas d'aborder maintenant les sujets qui fâchent ; je laisserai les autres sujets à mon collègue et corapporteur Christian Cambon.



L'année 2009 a été marquée dans les pays en développement par la diffusion de la crise financière née dans les pays occidentaux. Selon la Banque mondiale, en 2009, du fait de la crise, 53 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Ce chiffre parle de lui-même.

La communauté internationale a répondu à cette situation sans tarder. Les interventions de la Banque mondiale ont notamment augmenté de 50 %. Le montant de l'aide publique internationale au développement en 2008 est le plus haut jamais atteint. La France a-t-elle pris sa part dans cet effort collectif ?

Je crois que oui. Elle a augmenté de façon très significative ses lignes de crédits à la disposition du Fonds monétaire international, le FMI, et de la Banque mondiale. Elle demeure plus généralement le quatrième donateur de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, en volume. La France se met-elle en mesure d'honorer ses engagements en matière d'aide au développement ?

Il nous semble que non. Nous nous étions engagés à porter notre effort à 0,51 % du PIB en 2010. Cet effort devrait se situer entre 0,44 % et 0,48 % en 2010 et plutôt dans la fourchette basse compte tenu de la faible probabilité que nous procédions aux allègements de dettes envisagés en 2010.

Atteindrons-nous l'objectif de 0,7 % du revenu national en 2015 ? C'est peu probable. Cela supposerait une croissance de 17 % de ces crédits. Faut-il rappeler qu'entre 2008 et 2009 cette croissance était de 2,1 % ? La commission des affaires étrangères vous invite à ne pas baisser les bras. La France, qui a porté haut et fort sa politique de coopération, doit maintenir le cap.

Dans ce contexte, les tentations de modifier les critères de définition de l'aide au développement, au sens de l'OCDE, sont fortes. Je vous engage à résister à l'attrait de gonfler artificiellement nos chiffres. Le Gouvernement ne s'est d'ailleurs pas engagé dans cette voie puisqu'il a, conformément aux recommandations de l'OCDE, minoré les crédits d'écolage et d'accueil des réfugiés qu'il déclarait comme aide publique au développement. Il est vrai, monsieur le secrétaire d'État, que vous avez intégré la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Une telle mesure est peu conforme aux engagements pris lors la création de cette taxe, mais ne manque pas de cohérence avec l'objet de l'UNITAID, qui relève clairement de l'aide au développement.

Je dirai maintenant quelques mots sur la composition de notre effort global en faveur du développement. Si l'on considère l'aide dite programmable, 55 % de cette aide est désormais multilatérale, contre 30 % il y a dix ans. Notre politique de coopération se décide désormais autant à Paris qu'à Bruxelles et à Washington. Ce constat n'implique pas forcément une critique. Dans un certain nombre de domaines, l'échelon européen ou multinational est le seul efficace.

L'unique critère pertinent pour établir un choix entre ces deux niveaux est l'efficacité. Les projets de coopération ne devraient être portés au niveau communautaire ou multilatéral que si, en raison des dimensions ou des effets des actions envisagées, ils seraient mieux réalisés à ces niveaux. C'est appliquer au développement le principe de subsidiarité que nous avons placé au cœur des institutions européennes.

Cette évolution suscite néanmoins quatre séries de questions.

La première est relative au pilotage et à l'évaluation de nos contributions multilatérales. Y a-t-il en face de chacune de nos contributions des objectifs et des évaluations ? Nous n'en sommes pas certains.

La deuxième porte sur l'articulation en amont et en aval des différents types d'aides. Y a-t-il à Paris et sur le terrain, au Niger ou au Mali, une coordination suffisante des différents opérateurs ? Faisons assez pour promouvoir des outils de mise en cohérence des actions menées ?

La troisième concerne notre influence dans les choix de ces fonds multilatéraux. Est-il normal que nous ne disposions, par exemple, que d'un demi-siège au conseil d'administration du fonds sida alors que nous sommes le deuxième contributeur ? Arrivons-nous, dans les institutions où nous contribuons de façon marginale, à faire valoir nos priorités pour l'Afrique ?

La quatrième, et dernière, a trait à la visibilité de notre aide. Qui sait aujourd'hui que le quart du budget du FED est assumé par la France ? Nous souhaiterions, monsieur le secrétaire d'État, savoir quelles sont les réflexions et les mesures engagées sur ces quatre sujets.

Une dernière observation concerne les crédits transitant par les ONG. Quand on voit la taille et la compétence acquises par les ONG anglo-saxonnes, on mesure combien les ONG sont les éléments d'efficacité et d'influence de leur pays d'origine. Dans ce domaine, la France a pris du retard. Les fonds transitant par les ONG s'élèvent à 1,14 % contre 5 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Le Gouvernement s'est engagé à redresser la barre. Nous l'y encourageons.

Je laisse à M. Christian Cambon le soin de vous faire part de la position de la commission des affaires étrangères, de la défense et forces armées sur les crédits de la mission.



# Intervention...

## Aide publique au développement

par André VANTOMME, sénateur de l'Oise

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, le montant de l'APD stagnera en 2010 à hauteur de 0,44 % du revenu national brut, alors même que la France s'était engagée avec ses partenaires européens à le porter à 0,51 % en 2010, pour atteindre 0,7 % en 2015. M. Chirac, lorsqu'il était président de la République, avait fixé cet objectif à 2012, mais M. Sarkozy l'a déjà repoussé à 2015... Le gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le secrétaire d'État, n'a pas pris le bon chemin ; il sera impossible, à ce rythme, de respecter l'objectif en 2015 ; il faudra donc revoir la date : 2020 peut-être ?



S'il ne faut pas minorer l'importance de l'aide publique au développement de la France, nous ne devons cependant pas cacher les difficultés que nous rencontrons actuellement à tenir nos engagements. Ces difficultés sont d'ailleurs partagées par d'autres pays. En Europe, nos partenaires ne sont pas non plus tous à la hauteur de leurs promesses ou de leurs engagements. Pour les pays européens, la tentation est grande de casser le thermomètre, afin de pallier l'insuffisance de l'aide par rapport aux objectifs affichés.

La montée en puissance du concept d'approche globale de l'aide nous inspire une certaine inquiétude : ce concept ne cacherait-il pas un renoncement aux engagements internationaux d'aide publique au développement ? Certes, la France n'est pas à l'origine de ce concept, mais elle semble prête à le soutenir. Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, nous donner des explications.

Quelles seraient les conséquences de l'application d'un tel concept ?

Plusieurs intervenants de l'aide au développement s'interrogent sur l'évolution qui consiste à privilégier, au détriment des dons, les prêts à des pays à revenu intermédiaire et émergents, accompagnant un soutien aux entreprises françaises. Est-ce vraiment une politique d'aide, de coopération, de partenariat, ou ne sommes-nous pas plutôt dans une action digne du commerce extérieur ?

Une nouvelle orientation semble à l'œuvre puisque le Président de la République s'est engagé à consacrer à l'Afrique la moitié de l'aide publique bilatérale ; mais que cela signifie-t-il exactement : quels seront les pays bénéficiaires, et de quel type d'aide bilatérale s'agit-il ? Tout cela mérite des explications. Malgré cette réorientation, nous regrettons la faiblesse des crédits d'aide-projet, c'est-à-dire des subventions. Comment, sinon, apporter une aide réelle, un encouragement effectif au développement des pays les plus pauvres dans des secteurs non rentables comme l'éducation, les transports ou la santé ?

Cela m'amène à vous interroger sur la stratégie de l'Agence française de développement, l'AFD. Plusieurs observateurs et acteurs de l'aide au développement ont le sentiment que l'AFD a essentiellement un rôle de banquier et privilégie son activité de prêts au détriment de sa fonction de principal opérateur de l'aide au développement. Je voudrais que vous nous éclairiez sur les missions et les objectifs que vous accordez à l'Agence, en particulier dans le domaine de l'aide bilatérale. Bref, est-il souhaitable que l'Agence soit de plus en plus bancaire, et de plus en plus orientée vers les pays émergents ?

Quelle est la capacité de l'AFD à être pleinement efficace en Afrique subsaharienne ?

Des efforts ont été réalisés en ce qui concerne la « sincérité » de l'aide. Souvent critiquée pour sa complexité sinon son obscurité, l'aide publique de la France, pourtant importante, gagnerait encore à ne pas utiliser de méthodes comptables peu orthodoxes, qui conduisent à majorer les chiffres et à masquer les déficiences.

Comme je l'ai signalé dans mon rapport pour avis, il y a un meilleur équilibre à trouver entre les aides bilatérales et les aides multilatérales. Le projet du Gouvernement de stabiliser la proportion entre ces deux types d'aide va dans le bon sens. Aussi, j'insiste sur la nécessité de développer l'évaluation et le pilotage des contributions françaises aux organismes multilatéraux. Il me semble important de soutenir la volonté de notre commission d'expertiser et de contrôler l'action de la France dans les fonds multilatéraux.

Il ne faut pas perdre notre capacité à agir de façon bilatérale. Il convient de prendre conscience des limites d'une politique trop centrée sur l'aide multilatérale. Je sais, monsieur le secrétaire d'État, que vous seriez plutôt favorable à une telle réorientation ; mais comment faire dès lors que la politique menée depuis plusieurs années a consisté à réduire ou à éliminer les services de coopération et d'action culturelle, les SCAC ? Quel sera sur le terrain le dispositif susceptible d'accompagner l'aide bilatérale ?

Permettez-moi, pour conclure mon intervention, de dire quelques mots du sommet de Copenhague, dont dépend notre futur à tous : pays du nord, du sud, de l'est et de l'ouest de la planète. Le sommet de l'ONU sur le climat s'ouvrira dans moins d'une semaine et, avec lui, l'espoir d'un accord historique pour l'avenir de notre terre et de sa population.

Ce sommet doit aboutir à des décisions précises, lisibles, contraignantes et vérifiables : les pays riches, qui portent une responsabilité majeure dans la dette écologique mondiale que nous accumulons depuis plusieurs décennies, doivent se fixer des objectifs ambitieux de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, afin d'atteindre collectivement, en 2030, une baisse de 40 % par rapport à 1990. J'espère que tous les pays seront à la hauteur de ce rendez-vous historique.

Je souhaite souligner que ce sommet doit être l'occasion pour la communauté internationale de

manifeste de la manière la plus nette sa solidarité à l'égard des pays les plus pauvres. Le soutien financier qui sera arrêté à Copenhague pour aider les pays les plus pauvres à lutter contre les effets du réchauffement climatique tout en se développant sera de ce point de vue essentiel.

J'espère que les pays participants sauront aussi faire preuve de créativité au moment d'énoncer les voies pour trouver les financements appropriés. Ce n'est donc pas le moment de fléchir et de sacrifier l'aide au développement. Il faudra ensuite recadrer notre effort en fonction des engagements issus du sommet de Copenhague.

Ainsi, je considère que la politique d'aide au développement doit être un axe majeur de la politique étrangère de la France. Le Gouvernement établit un lien politique entre « coopération » et « immigration » ; je ne partage pas sa vision. Si le codéveloppement est le parent pauvre de l'identité nationale et de la politique d'immigration, nous augurons mal de son avenir.

Monsieur le secrétaire d'État, une révision générale des politiques publiques implacable, des caisses vides, une dette colossale, voilà les écueils qui jalonnent votre parcours ! Cela ne doit pas toujours être facile. S'il le faut, nous serons prêts à vous soutenir pour faire plus et mieux dans le domaine de l'aide au développement.

Votre budget connaît quelques améliorations et des correctifs importants ont été incorporés, mais nous sommes encore loin du compte et la sincérité globale du projet de loi de finances pour 2010 n'est pas évidente. C'est pourquoi le groupe socialiste ne pourra pas voter les crédits de la mission « Aide publique au développement ».



# Intervention...

## Plan de relance

par Annie JARRAUD-VERGNOLLE, sénatrice

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur pour avis, mes chers collègues, voilà un an et demi, Mme Lagarde, se refusant à parler de plan de relance économique, déclarait que la France avait besoin d'une gestion rigoureuse et de réformes ambitieuses. Quelques mois plus tard, à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers, le Président de la République présentait son « arme anticrise » : un plan de relance. Il appelait même à « refonder le capitalisme ». C'était il y a tout juste un an.



Voilà quelques jours, en déplacement dans le Var, Nicolas Sarkozy dressait un bilan on ne peut plus flatteur de son action sur le plan économique. S'il est vrai que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même, il est toujours impératif de se confronter à la réalité des faits. Je scinderai mon propos en deux parties distinctes. La première aura trait à la consommation ; la seconde concernera le rôle des collectivités dans le soutien à l'investissement public en 2009.

Les récentes données publiées par l'INSEE pour le mois d'octobre dernier montrent que la consommation des ménages a crû de 1,1 % en un mois. Certes, cette dynamique positive peut être perçue comme la poursuite d'un mouvement de correction. Il n'en reste pas moins que les dernières données statistiques confirment bien la bonne résistance de la consommation de nos concitoyens, qui a progressé de 3,5 % en un an.

Une analyse plus fine de la composition de la consommation des Français démontre que cette

croissance n'a pas été tirée uniquement par l'automobile, mais bien par d'autres secteurs, n'en déplaise au Président de la République, pour qui soutenir la demande reviendrait « à verser de l'eau dans le sable » et qui juge que, « si cela marchait, on le ferait, cela se saurait ». Les chiffres sont là pour démontrer le contraire !

À ce titre, le subterfuge consistant à coupler la consommation à une augmentation de l'endettement à venir procède d'un préjugé idéologique. Bien loin d'entraîner mécaniquement des recettes supplémentaires, le fait de soutenir la consommation vise aussi à provoquer un choc de confiance chez les consommateurs et les chefs d'entreprise. Or nous en avons d'autant plus besoin que le pouvoir d'achat, pénalisé par la remontée de l'inflation, devrait marquer le pas au dernier semestre.

Si l'on ajoute à cela un chômage élevé, une très faible augmentation des prestations sociales - à de rares exceptions près - et des baisses d'impôts n'ayant plus d'incidences sur le comportement des ménages, c'est bien la consommation qui risque de souffrir en 2010.

Cette perspective semble d'autant plus crédible que les industriels font preuve de la plus grande prudence. Avec des carnets de commandes stables ou qui accusent des baisses à l'exportation, leur moral a même marqué le pas au mois de novembre.

La prime à la casse est l'une des mesures phare du plan de relance. Nous le savons tous, elle a dopé le marché de la vente automobile. Mais qu'en sera-t-il une fois qu'elle aura disparu ? Qu'en sera-t-il de l'exportation de notre production en Allemagne lorsque Berlin aura mis fin à son dispositif de soutien ? Pensez-vous que les Allemands continueront à acheter autant de voitures françaises qu'ils ont pu le faire depuis un an ? On peut très raisonnablement en douter.

Ces questions méritent d'être posées ; elles conditionnent, pour partie, les ventes sur le marché intérieur, mais aussi à l'exportation.

Dans le même ordre d'idées, on ne peut que s'interroger sur la cohérence de la politique actuellement menée : d'un côté, le plan de relance prévoit des baisses d'impôt ; de l'autre, le Gouvernement gèle la prime pour l'emploi pour la seconde année consécutive ! Certes, en procédant de la sorte, le Gouvernement fait plus d'un milliard d'euros d'économie sur le dos des plus modestes. Mais, dans le même temps, il assèche une des rares sources de croissance : la consommation.

En reposant essentiellement sur des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises et aux investissements publics, à hauteur respectivement de 11,5 milliards d'euros et de 10,5 milliards d'euros, mais en ignorant les mesures destinées à la consommation, le plan de relance aboutit à une logique de déséquilibre et de fragilisation. Si cette politique privilégie la formation d'actifs et de revenus futurs, elle néglige le présent et l'urgence. Or, nous pouvons en faire le constat au quotidien dans tous nos départements, de tels choix ont des conséquences immédiates en termes de pertes d'emplois et de dépôts de bilan. On peut ainsi leur imputer une partie des 500 000 demandeurs d'emplois supplémentaires.

Dans un environnement déprécié, où des records d'endettement sont atteints, les décisions prises, comme la baisse de remboursement de certains médicaments, conduisent quasi mécaniquement à de nouveaux prélèvements. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'en viens maintenant à la seconde partie de mon propos : le rôle des collectivités.

Elles réalisent, à elles seules, 71 % de l'investissement public, alors que le poids de leur dette dans le PIB, en recul de 0,7 % cette année, ne représente que 6,9 %. Chacun de nous le sait : les collectivités ont eu un rôle central dans le soutien à l'investissement public en 2009. Via le dispositif de remboursement anticipé du FCTVA, instauré par l'article 1er de la loi du 4 février 2009 de finances rectificatives pour 2009, portant plan de relance, elles se sont engagées à hauteur de 54 milliards d'euros. Pour reprendre les termes employés par le président Arthuis, cette disposition a constitué « un puissant levier pour les entreprises locales ».

Grâce à l'intervention du groupe socialiste du Sénat, notamment de ma collègue Nicole Bricq, le Gouvernement a pu très tôt prendre la mesure du risque qui pèserait sur les collectivités ayant souscrit une convention avec l'État et qui ne réaliseraient pas leurs investissements dans les délais impartis.

Ces dernières ont obtenu gain de cause lors de l'examen de la première partie du présent projet de loi de finances, conformément, d'ailleurs, à ce qu'avait promis le Premier ministre lors du dernier congrès des maires de France. Le dispositif de remboursement anticipé sera donc reconduit en 2010.

Cependant, malgré les indications du ministre en commission des finances, le fait que le Gouvernement refuse d'unifier le remboursement sur le mode le plus favorable - celui des EPCI - est extrêmement dommageable. En effet, la récente intégration du FCTVA dans l'enveloppe fermée des dotations contribue à asphyxier financièrement les collectivités territoriales puisqu'elle conduit à minorer artificiellement l'évolution de la dotation générale de fonctionnement.

Ce contexte et ces dispositions expliquent la tendance au reflux qui marque les investissements des collectivités territoriales. En outre, compte tenu du recul de certaines recettes - notamment la baisse de 9,5 % des droits de mutations, représentant, uniquement pour les départements, un manque à gagner de plus de 2 milliards d'euros -, conjugué aux réformes en cours et aux menaces que celles-ci font très clairement peser sur le devenir de leurs finances, les collectivités territoriales appliquent le principe de précaution.

Notre collègue François Marc en parlait la semaine dernière en citant des maires de son département, et nous le savons tous : partout, en France, l'inquiétude des élus est palpable. Certains d'entre eux ont suspendu les discussions budgétaires, d'autres attendent que les perspectives soient un peu plus lisibles, certains ont d'ores et déjà renoncé à certains projets. Telle est bien la réalité aujourd'hui. Elle affecte directement et négativement nos territoires et notre économie.

Comment ne pas évoquer l'absence totale de disposition relative à l'emploi dans ce plan de relance ? Pourtant, les chiffres sont là : plus de 500 000 demandeurs d'emplois supplémentaires en l'espace d'un an, dont 52 400 pour le seul mois d'octobre !

Et il s'agit en plus d'une sous-estimation, de nombreux chômeurs renonçant à chercher du travail dans la conjoncture actuelle. Les radiations pour défaut d'actualisation représentent ainsi 42,2 % des sorties de Pôle emploi et ont augmenté de 23,4 % entre octobre 2008 et octobre 2009.

Voilà en quoi ce plan de relance, tant vanté par le Président de la République, est largement insuffisant. Il est plus que temps, pour des millions de nos concitoyens, que le Gouvernement prenne la mesure de son échec en matière de travail et d'emploi. À nos yeux, le concept de valorisation du travail n'a de sens que si, au-delà du simple slogan, il se traduit par une politique clairement axée sur la croissance de l'emploi et sa préservation.

Aussi, il est temps d'agir en mettant en place un véritable plan de relance de l'emploi. Pour les chômeurs, je réitère les propositions que j'ai formulées il y a deux jours lors de l'examen de la mission « Travail et emploi » : le prolongement de six mois de la durée d'indemnisation sur la base de 80 % du salaire ; l'extension des contrats de transition professionnelle à l'ensemble des bassins d'emploi avec une durée d'indemnisation de deux ans ; et l'augmentation du coût des licenciements pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs propres actions. Tel pourrait être le socle d'un plan de relance visant le soutien de l'emploi. Jusqu'alors, le Gouvernement, via le plan de relance, avait négligé la consommation et soutenu le seul investissement. Malheureusement, la crise n'est pas derrière nous et une croissance de 0,3 % ne sera pas suffisante pour endiguer la hausse du chômage et de la précarité.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, les réformes en cours, notamment la suppression de la taxe professionnelle, font peser de multiples risques sur notre économie. Par conséquent, si le Gouvernement ne s'engage pas dans une politique de soutien marqué à la consommation des ménages et des collectivités, s'il ne se lance pas dans la bataille de l'emploi et continue à laisser faire les logiques du moins-disant social, ce sont les moteurs essentiels de notre économie qui risquent d'être irrémédiablement mis à mal !



# Intervention...

## Provisions

par Jean-Pierre DEMERLIAT, rapporteur spécial, sénateur de la Haute-Vienne

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, je formulerai, à titre liminaire, quelques observations générales sur la mission « Provisions ». En premier lieu, cette mission est originale. Elle est constituée, en effet, de deux dotations-programmes regroupant des crédits destinés à couvrir des dépenses indéterminées au moment du vote de la loi de finances. Ils sont répartis en tant que de besoin, en cours d'exercice, entre les autres missions, par voie réglementaire. En outre, et conformément aux dispositions de la loi d'orientation relative aux lois de finances, la LOLF, la mission « Provisions » est une mission « spécifique », dénuée de stratégie de performance. Ainsi, ses deux programmes ne font l'objet d'aucun objectif ni indicateur, et leur présentation n'est pas accompagnée d'un projet annuel de performances.



J'en viens à présent aux demandes de crédits formulées pour les deux dotations composant la présente mission. D'un montant global de 120 millions d'euros, ces crédits en font, une nouvelle fois, la mission la moins dotée du budget général. Avant de détailler ces crédits, je soulignerai que, conformément au rapport annexé à la loi de programmation des finances publiques pour 2009-2012, la réserve de « budgétisation » de 600 millions d'euros intégrée à la dotation pour « dépenses accidentelles et imprévisibles » afin d'abonder exceptionnellement les plafonds des missions en 2010 et 2011, a été répartie a priori à hauteur de 479 millions d'euros.

Ce montant a permis de couvrir des dépenses non

programmées lors de la construction du budget triennal et, notamment, les besoins de financement apparus avec la crise financière.

J'en viens maintenant au détail des deux dotations. La dotation du programme « Dépenses accidentelles et imprévisibles » assure, comme son nom l'indique, les crédits nécessaires à des dépenses accidentelles, imprévisibles et urgentes. Il s'agit notamment des dépenses qu'occasionneraient des catastrophes naturelles, en France ou à l'étranger, ou des événements extérieurs qui nécessiteraient le rapatriement de Français. Au titre de cette dotation pour 2010, 120 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement sont demandés, montant supérieur aux deux derniers projets de loi de finances. Ce montant correspond, en fait, au reliquat subsistant une fois l'enveloppe de 479 millions d'euros susmentionnée répartie au titre de la réserve.

La dotation du programme « Provision relative aux rémunérations publiques » correspond aux « mesures générales intéressant les agents du secteur public ». Elle a vocation à financer les mesures générales en matière de rémunérations publiques, dont la répartition par programme ne pourrait être déterminée a priori avec précision.

Aucun crédit n'est demandé pour 2010, dans la mesure où l'ensemble des rémunérations a été réparti a priori entre les programmes des autres missions. Dans la perspective d'une rationalisation des crédits, comme dans celle d'une meilleure lisibilité budgétaire, votre rapporteur spécial s'en félicite.

Sous le bénéfice des observations que je viens de présenter, la commission des finances a décidé de vous recommander, mes chers collègues, l'adoption des crédits de la mission « Provisions »



# Intervention...

## Engagements financiers de l'Etat

par Bariza KHIARI, sénatrice de Paris

(séance du 4 décembre 2009)

**La parole est à Mme Bariza Khiari, en remplacement de M. François Patriat, rapporteur pour avis.**

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette année, François Patriat a souhaité donner une tonalité particulière à l'examen du compte d'affectation spéciale en s'attachant au rôle réel de l'Etat dans la stratégie des entreprises dans lesquelles il détient une participation. Au terme de son analyse, il souhaite souligner que si l'Etat se comporte comme un actionnaire cherchant avant tout à défendre ses intérêts patrimoniaux, il n'en demeure pas moins que sa mission d'actionnaire est caractérisée par certaines spécificités.



Permettez-moi tout d'abord, mes chers collègues, de formuler quelques observations sur le compte d'affectation spéciale. Il est regrettable que le niveau d'information du Parlement reste limité dans ce domaine. Les élus sont mal informés, ou alors de façon informelle, des projets d'évolution de la structure du capital d'entreprises qui constituent pourtant des fleurons de notre industrie.

Il faut reconnaître toutefois que cette exigence de transparence trouve des limites, liées à la nature même des opérations réalisées dans le cadre de ce compte.

L'architecture du compte pour 2010 reste inchangée, celui-ci étant toujours piloté par l'Agence des participations de l'Etat, l'APE. Les priorités budgétaires demeurent elles aussi inchangées : 80 % des crédits, soit 5 milliards d'euros, sont consacrés au désendettement public.

Madame la secrétaire d'Etat, je doute que ces sommes soient de nature à répondre véritablement au problème de la dette de notre pays.

J'en viens à l'exercice par l'Etat de sa mission d'actionnaire. L'Etat actionnaire dispose d'un portefeuille très diversifié, constitué de 55 unités représentant un total, en bilan combiné, de 539 milliards d'euros. S'agissant des sociétés cotées en bourse, le bilan est en demi-teinte, puisque la valeur des participations de l'Etat dans ces entreprises a chuté, passant de 128,5 milliards d'euros à 104,6 milliards d'euros entre septembre 2008 et septembre 2009. La valeur de marché de ce portefeuille a donc diminué de 24 milliards d'euros et ne représente plus que 14,8 % de la capitalisation du CAC 40 au 15 septembre 2009, contre 17 % un an auparavant.

Si la crise a fait chuter la valeur du portefeuille de l'Etat, heureusement, ses dividendes résistent, puisqu'ils devraient s'établir en 2009 à près de 5 milliards d'euros, contre 5,6 milliards d'euros en 2008. Il faut tenir compte, quand c'est le cas, du pragmatisme de l'Etat, qui a accepté de recevoir des dividendes sous forme d'actions de certaines entreprises souhaitant préserver leur trésorerie et leurs fonds propres. Malgré la baisse en valeur des dividendes, le taux de distribution est, quant à lui, de l'ordre de 60 %, contre 40 % en 2008.

Madame la secrétaire d'Etat, le Gouvernement soutient qu'« il s'agit d'un taux en ligne avec celui observé sur le CAC 40 ». Je constate, pour ma part, qu'il s'agit surtout d'un taux record, jamais atteint depuis la création de l'APE en 2003 et en décalage avec la volonté affichée du Président de la République de minorer la rémunération des actionnaires au profit de l'investissement et des salariés. S'agissant de la gouvernance des entreprises à participation publique, il faut prendre bonne note qu'il s'agit « d'un point d'attention permanent de l'Etat », comme l'a rappelé le représentant de l'APE, lors de son audition par François Patriat.

Pour autant, j'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur les nombreuses carences qui subsistent en matière de gouvernance.

S'agissant de la composition des conseils d'administration d'abord - vous comprendrez, madame la secrétaire d'État, pourquoi je suis sensible à ce sujet -, comment accepter la sous-représentation manifeste des femmes, la parité étant loin d'être respectée dans ces structures ? Un chiffre : les entreprises du périmètre public comptent, dans leur conseil d'administration, seulement 101 femmes contre 789 hommes, soit un rapport de 1 à 8, alors que l'État devrait être exemplaire dans ce domaine.

Depuis la dernière révision constitutionnelle, il est possible de légiférer en la matière. Une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale par la présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. J'espère qu'elle sera soutenue par le Gouvernement. S'agissant de la rémunération des dirigeants des entreprises relevant du portefeuille de l'État, on ne peut passer sous silence le malaise que ce sujet provoque dans l'opinion publique. Nous sommes nombreux à nous être étonnés des conditions posées par M. Henri Proglio pour assurer la présidence d'EDF, à savoir un doublement du salaire attaché à cette fonction.

Si nous ne contestons pas les grandes qualités de ce dirigeant, nous ne pouvons toutefois, en tant qu'élus, nous abstenir de relayer l'émoi de nos concitoyens quant à la rémunération des patrons, alors même que les Français doivent affronter la crise.

Notre collègue Jean Arthuis s'en est ému et, comme le reconnaissait très récemment M. Gérard Larcher, cette question « doit être mise sur la table ». Pour notre part, nous pensons qu'il serait utile que le Sénat, par le biais d'une mission d'information, se saisisse de la problématique globale de la gouvernance des grandes entreprises.

En conclusion, je relèverai que l'impératif de bonne gestion n'est en rien opposé à celui du développement industriel des entreprises dont l'État est actionnaire. Je pense notamment à la SNCF qui est aujourd'hui confrontée à la redéfinition de ses objectifs stratégiques dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Mais la création du Fonds stratégique d'investissement, le FSI, peut-elle suffire ? Ainsi, en matière de participation de l'État, si l'objectif est bien de faire face aux enjeux du futur et de préparer l'avenir en opérant les révolutions industrielles qui s'imposent dans différents secteurs, alors on ne peut qu'y souscrire.

En revanche, s'il s'agit de multiplier les participations minoritaires - il s'agit bien de la vocation du FSI aujourd'hui - sans vision pour l'État propriétaire, alors, dans ce cas, il faut faire preuve de la plus grande réserve.

Vous ne serez donc pas étonnés, monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, d'apprendre que François Patriat a proposé à la commission de l'économie de s'abstenir quant à l'adoption des crédits inscrits au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » pour 2010, mais que, sans surprise, celle-ci a voté l'adoption de ces crédits.



# Intervention...

## Sport, jeunesse et vie associative

par Michel SERGENT, rapporteur pour avis, sénateur du Pas-de-Calais

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, ne disposant plus que de cinq minutes pour exposer mes principales remarques sur cette mission, je me limiterai à quelques faits majeurs, quitte à les approfondir dans la présentation de mes amendements. Une fois n'est pas coutume, les crédits de la mission affichent une nette progression par rapport à 2009 puisqu'ils augmentent de 1,1 % en autorisations d'engagement et même de 7,1 % en crédits de paiement.



Mais cette hausse globale est le résultat de mouvements contradictoires, à périmètre constant, à savoir : une baisse notable des crédits alloués au sport puisqu'ils diminuent de 7,6 % en crédits de paiement ; une hausse très forte des crédits consacrés à la jeunesse et à la vie associative de 60,5 % ; une grande stabilité des crédits du programme soutien. Les crédits du programme « Sport » sont, je l'ai dit, globalement en baisse et le budget initial faisait apparaître une « division du travail » de plus en plus marquée entre des crédits budgétaires essentiellement dédiés au sport de haut niveau et un établissement public, le Centre national pour le développement du sport, le CNDS, acteur du « sport pour tous ».

Ainsi, plus de 80 % des 231,6 millions d'euros de crédits de paiement du programme sont inscrits dans l'action 2 « Développement du sport de haut niveau ». Toutefois, un vote « extra-budgétaire », intervenu depuis l'examen de la mission par la commission des finances, est susceptible de bouleverser l'équilibre du programme : il s'agit, bien

entendu, de la suppression du droit à l'image collective, le DIC, à compter du 30 juin 2010. Dès lors, madame la secrétaire d'État, que va devenir la ligne correspondante, d'un montant de 26 millions d'euros, figurant dans ce budget ? Existe-t-il une marge, ou bien ces crédits ne serviront-ils qu'à régler les non-perçus de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale, l'ACOSS, en 2010 ?

Par ailleurs, quel sera le niveau de la dette de l'État à l'égard de l'ACOSS à la fin de 2009, compte tenu de l'ouverture de 20,6 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 16,5 millions d'euros en crédits de paiement à ce titre dans le collectif budgétaire que nous examinerons prochainement ?

La présentation de mes amendements me permettra d'aborder plus en détail mes autres préoccupations. J'en dirai toutefois quelques mots. Le plan de financement 2010 du CNDS ne me paraît pas tout à fait assuré, ce plan intégrant des recettes au titre des prélèvements sur les jeux en ligne pour une année pleine, soit 30 millions d'euros. Or nous savons aujourd'hui que le projet de loi libéralisant les jeux en ligne ne devrait entrer en vigueur que vers la mi-2010. Donc, à mon sens, le compte n'y est pas.

Le coût des travaux de rénovation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique, l'INSEP, semble de nouveau dérapier alors même que, lors de mon récent contrôle budgétaire, je n'en avais pas été informé. Sur la partie sportive, opérée par l'État, 5,5 millions d'euros d'autorisations d'engagement et 15,8 millions d'euros de crédits de paiement sont ainsi demandés.

Les tarifs pratiqués par l'INSEP augmentent actuellement beaucoup - plus de 40 % de hausse entre 2006 et 2010 -, ce que certaines « petites » - le mot n'est pas péjoratif - fédérations auront

sans doute du mal à supporter. Or il n'est dans l'intérêt de personne de construire un bel outil si celui-ci ne devait pas servir à accueillir les champions d'aujourd'hui et surtout ceux de demain. Les champions de ces petites fédérations sont en effet nos plus grands pourvoyeurs de médailles lors des jeux Olympiques.

Le programme « Jeunesse et vie associative », comme je l'ai indiqué, connaît une très forte augmentation de ses crédits.

Cela est dû aux deux dispositifs que vous avez lancés, monsieur le haut-commissaire, à savoir le fonds d'expérimentation pour la jeunesse, le FEJ, et le service civique. Le FEJ, comme son nom l'indique, doit soutenir puis évaluer des expérimentations en faveur des jeunes. Ce fonds, qui devait être doté de 45 millions d'euros en 2010, a été encore renforcé grâce à l'adoption par l'Assemblée nationale de l'article 60 ter de ce projet de loi, qui lui donne également pour mission de verser certaines allocations d'autonomie aux jeunes, sur une base expérimentale.

Le service civique, objet d'une proposition de loi de notre collègue Yvon Collin, actuellement en navette entre les deux assemblées, participe également de cette très forte augmentation des crédits. En revanche, les actions « classiques » du programme n'augmentent pas, bien au contraire, notamment les postes FONJEP, le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, et les projets éducatifs locaux. Quant aux nouveautés, il faut les laisser exister avant de les évaluer. Je m'interroge cependant sur ce que deviendront les expérimentations du FEJ une fois qu'elles auront été évaluées. Fabrique-t-on de nouvelles charges publiques ? Les projets doivent-ils être, à terme, autofinancés ? Et quelle est la pérennité du fonds lui-même ?

Quant au service civique, je réserve mes commentaires jusqu'à la présentation de l'un de mes amendements. Je ferai une dernière remarque sur ce programme « Jeunesse et vie associative » afin d'évoquer la restructuration en cours de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, l'INJEP, opérateur du programme.

Le recentrage de ses missions sur la recherche en matière de jeunesse se traduit par une forte réduction d'emplois : 93 emplois sous plafond en 2008, 58 en 2010, avec un objectif affiché de 38

équivalents temps plein travaillé, ETPT. Monsieur le haut-commissaire, je souhaiterais que vous donniez au Sénat des précisions sur le reclassement des personnels devant quitter l'INJEP et sur la « perte de substance » qui peut en résulter pour cet opérateur.

Je terminerai par quelques mots sur le programme soutien.

Le plafond d'effectifs pour 2010 s'élève à 6 401 ETPT, soit une diminution de 413 ETPT par rapport à 2009. Hors mesures de périmètre, le nombre de « vraies » suppressions d'emplois s'élève à 122 ETPT, soit 53 % de départs à la retraite non compensés.

Le rapprochement des structures « jeunesse et sports » et « santé-solidarité » se poursuit. Je souhaite simplement que puisse perdurer la grande spécificité des missions « jeunesse et sports », fortement ressentie et appréciée dans les collectivités territoriales.

Mes chers collègues, au bénéfice de ces observations et de l'adoption des amendements que je vous présenterai, je vous propose, au nom de la commission des finances, d'adopter les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative ».



# Intervention...

## Sport, jeunesse et vie associative

par Jean-Jacques LOZACH, rapporteur pour avis, sénateur de la Creuse

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, l'an dernier, j'avais déploré la sévère baisse des crédits affectés aux associations et à la politique de la jeunesse et je m'étais fortement inquiété du fait que la loi de programmation des finances publiques pour la période 2009-2012 fixe à un montant aussi bas les crédits de paiement du programme « Jeunesse et vie associative » pour 2010. Une baisse de quasiment 10 % des crédits était prévue : l'impact aurait été catastrophique à court et moyen termes pour la situation des associations de jeunesse et, plus globalement, pour l'ensemble de nos politiques relatives à la jeunesse. Encore une fois, les collectivités territoriales auraient été appelées à la rescousse, mais nombre d'entre elles, déjà exsangues financièrement, n'auraient malheureusement pu y répondre.



Ce scénario-catastrophe que je décrivais ne se produira heureusement pas grâce à la prise de conscience par le Gouvernement - mieux vaut tard que jamais ! - que le public jeune ne saurait être négligé et que la politique de la jeunesse méritait mieux que le dédain avec lequel elle était traitée.

Je rends grâce à cet égard au haut-commissaire Martin Hirsch qui a redonné un souffle à la politique en faveur de la vie associative et de la jeunesse, qui en avait bien besoin.

Le plafond de financement du programme « Jeunesse et vie associative » a ainsi été relevé de 85 millions d'euros dans le projet de loi de finances pour 2010, qui sont issus de la réserve de budgétisation, dont l'objet est précisément

d'abonder des missions en souffrance dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques.

En fait, si le Gouvernement annonce une hausse des crédits de 85 millions d'euros, avec 45 millions d'euros pour le fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes, et 40 millions d'euros pour le financement du service civique, ce sont 74 millions d'euros supplémentaires qui ont été dégagés, les 11 millions restants étant issus d'une nouvelle répartition des crédits au sein de la mission. Et c'est probablement là que le bât blesse. Qui donc a-t-on déshabillé pour habiller le fonds d'expérimentation et le service civique ?

Pour faire un rapide tour d'horizon des victimes collatérales de la volonté du Gouvernement de se concentrer sur ces deux politiques majeures, je citerai les subventions aux fédérations d'associations, les projets éducatifs locaux, l'INJEP - l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire - et le « programme animation sport ».

Les subventions en faveur des fédérations nationales et régionales au titre de projets relatifs à la vie associative vont baisser de plus de 8 % en raison, semble-t-il, de la division par trois du nombre de conventions annuelles passées entre l'État et les fédérations. Monsieur le haut-commissaire, avez-vous des éléments d'explications qui justifient cette diminution de crédits et cette baisse du nombre de conventions signées ?

Par ailleurs, les crédits consacrés au dispositif « Envie d'agir », qui a pour objet de verser aux jeunes des bourses leur permettant de réaliser des projets d'avenir, ont fortement baissé depuis 2008. Comment une telle baisse peut-elle être justifiée ? Le ministère a-t-il réduit en 2009 le nombre de projets soutenus ou bien a-t-il souhaité diminuer le soutien apporté à chaque projet ?

Quelle est, sur ce sujet, sa ligne pour 2010 ?

Les crédits accordés aux projets éducatifs locaux s'élevaient, quant à eux, à 13,8 millions d'euros, en diminution de 4,8 % par rapport à la loi de finances pour 2009. Je souligne qu'il s'agit là encore d'une baisse tendancielle qui risque d'avoir des conséquences négatives au niveau local. J'avais émis le souhait, l'année dernière, que l'inspection générale de la jeunesse et des sports évalue l'impact des projets éducatifs locaux et l'effet de levier des sommes versées par l'État dans le cadre de la présente mission. Un tel rapport pourrait donner une visibilité aux parlementaires sur les raisons commandant les crédits alloués aux projets éducatifs locaux. Je réitère donc ce souhait pour l'année 2010.

Les crédits consacrés à l'INJEP sont, par ailleurs, en forte baisse du fait de son recentrage sur ses missions. Monsieur le haut-commissaire, pouvez-vous nous donner des détails sur le recalibrage de l'institut, notamment dans la perspective où il serait en charge du pilotage du service civique ?

Enfin, les sommes consacrées au parcours animation sport dans le programme « Jeunesse et vie associative » subissent une diminution drastique de 40 %. Estimez-vous que ce dispositif est inefficace et, le cas échéant, comment expliquez-vous le maintien de crédits constants pour le parcours animation sport dans le programme « Sport » ?



# Intervention...

## Sport, jeunesse et vie associative

par Jean-Jacques LOZACH, sénateur de la creuse

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, mon propos se limitera au volet « sport ». Au fil des années, le fossé se creuse entre la place qu'occupe le sport dans la vie quotidienne de nos concitoyens et le sort que l'État lui réserve. Toujours aussi éloigné des promesses de 2007 du Président de la République, le projet de budget pour 2010 ne réduira pas cette fracture. Madame la secrétaire d'État, je vois là un risque de distorsion préoccupant entre cette réalité budgétaire et votre discours offensif et ambitieux du 6 octobre dernier à la Sorbonne.



L'évolution du sport et des activités physiques se structure autour de quatre pôles, qui sont autant de fonctions sociales : un loisir, une pratique éducative, une activité compétitive et une économie, voire une industrie. Le rôle de l'État ne doit-il pas être en premier lieu de favoriser l'accès de tous - autrement dit, la démocratisation - à toutes ces dimensions d'un sport devenu un incontournable phénomène de société ? Le sport au quotidien est un droit qu'il importe d'ouvrir à tous.

Or avec les objectifs assignés au CNDS, alimenté par des crédits extra-budgétaires, par déduction, vous officialisez une priorité écrasante pour l'État, à savoir se fixer des objectifs resserrés autour du seul sport de haut niveau. Nous ne le négligeons pas, notamment son effet d'entraînement sur la jeunesse, et nous ne nous satisfaisons pas de constater, à chaque olympiade, le recul de la France dans la hiérarchie sportive mondiale. Mais l'implication de la sphère privée dans le finance-

ment du sport ne doit pas occulter une réalité : le mouvement sportif puise ses forces dans les missions de service public assumées par les clubs et leurs bénévoles.

Les associations, depuis plus d'un siècle, représentent un acteur fondamental de la société civile dans le champ de l'intérêt général. Leur développement est plébiscité par les Français, qui les placent en tête des organisations auxquelles ils font confiance. Les crédits consacrés au développement des pratiques sportives pour tous, à l'activité et au fonctionnement du mouvement sportif national ainsi qu'à la promotion des métiers du sport nous semblent donc dramatiquement insuffisants. On note le retard pris par le chantier de modernisation de l'INSEP, retard qui va engendrer de nouvelles dépenses pour l'État et, plus particulièrement, la nécessité de pallier les carences en matière de personnels techniques de la part du partenaire privé pourtant tenu, au terme du contrat, de fournir lesdits personnels.

En dépit de la loi du 5 Avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs, les crédits de cette action atteignent seulement 15,9 millions d'euros en 2010, après avoir régressé en 2009 et stagné lors des exercices précédents. Alors qu'il aura fallu près de vingt ans pour que les États et le mouvement sportif se dotent d'une vision et de règles communes, il serait souhaitable de ne pas s'inquiéter, lors de chaque exercice budgétaire, des moyens bénéficiant à l'Agence française de lutte contre le dopage.

Je veux maintenant dire un mot des paris en ligne. À travers la reconnaissance du droit d'exploitation pour les organisateurs d'événements sportifs, le football et, à un degré moindre, le tennis seront les sports gagnants de la répartition des mises dans la mesure où ils seront les activités supports des paris incriminés.

Avec le projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, ne sommes-nous pas en train de rater l'occasion de réduire les disparités abyssales existant entre les sports les mieux dotés, car médiatiques, et les sports les plus démunis, car quasi anonymes, mais aux valeurs éducatives aussi réelles ? Il serait pourtant nécessaire de progresser vers le principe de l'unité du sport, justement et régulièrement mis en exergue par le président du CNOSF. Cependant, je crains que, à brève échéance, le sport ne se retrouve au cœur de tractations de plus en plus tendues entre chaînes de télévision et opérateurs de jeux et paris.

Par ailleurs, les parlementaires socialistes n'avaient pas voté l'institution du DIC en 2004, dispositif vivement critiqué par la Cour des comptes, qui le présente comme « un simple effet d'aubaine », et qui concerne les employeurs de seulement 1 444 contribuables aux revenus très élevés. La compétitivité des clubs français ne passe pas par des avantages fiscaux exceptionnels, mais bien par l'adoption de règles européennes mettant nos clubs à égalité de chance avec leurs homologues, voire par la rénovation de stades permettant de générer des recettes nouvelles.

Nous trouvons cependant tout à fait inélégantes les conditions de sa suppression, en cours de saison, créant des difficultés aux clubs engagés dans des contrats pluriannuels avec leurs joueurs. Si le DIC coûte 32 millions d'euros à l'État, le déficit de la sécurité sociale devrait dépasser les 30 milliards d'euros en 2010. S'attaquer à d'autres niches, fiscales ou sociales, eût été sans doute plus pertinent.

Les crédits inscrits au CNDS comportent 15 millions d'euros provenant des mises sur les paris en ligne, et cela sans aucune assurance. Il serait même aventureux d'affirmer aujourd'hui que le vote du projet de loi concerné interviendra avant la prochaine coupe du monde de football.

Après la déconvenue de la candidature de Paris aux jeux Olympiques de 2012, il importe à la puissance publique de créer les conditions favorables à la candidature de la France à l'Euro 2016. Face à la vétusté de nos infrastructures, le défi n'est pas mince. En effet, s'impose une nouvelle génération d'enceintes sportives, multifonctionnelles et intégrant les innovations architecturales et technologiques les plus actuelles.

L'État s'engage à hauteur de 150 millions d'euros. Toutefois, une ambition plus forte devra s'affirmer, car les financements privés seront freinés par la crise. En souhaitant, par ailleurs que la « main frauduleuse » de Thierry Henry ne porte pas préjudice à la candidature française.

Enfin, nous avons plus que jamais le sentiment que l'État mise sur les collectivités locales pour financer le sport. Cette attitude n'est-elle pas en contradiction totale avec le sort institutionnel, financier et fiscal que la suppression de la taxe professionnelle et la réforme des collectivités locales leur réservent ?

Privés du recours à la clause de compétence générale, les régions et les départements ne seraient plus en mesure de soutenir ensemble les associations et de financer les équipements. Or ils investissent chaque année un milliard d'euros dans le sport, soit cinq à six fois le montant du CNDS. Nous voyons là un risque sérieux d'aggravation des disparités territoriales en matière d'animation sportive.

Ce risque est conforté par l'application de la RGPP, qui noie le réseau du sport, de la jeunesse et de la vie associative dans des directions de la cohésion sociale et de la protection des populations, ce qui provoquera une perte de proximité entre les services déconcentrés de l'État et le mouvement sportif.

Pour conclure, je veux vous poser quelques questions, madame la secrétaire d'État.

Quelle est votre ligne de conduite en matière de soutien des CREPS ? Sur quelles bases vous êtes-vous fondée pour décider d'en fermer certains et d'en maintenir d'autres ? Quel rôle l'INSEP jouera-t-il dans le pilotage des CREPS à partir du contrat de performance signé avec cet établissement ?



# Intervention...

## Sport, jeunesse et vie associative

par Bernadette BOURZAI, sénatrice de la Corrèze

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, chers collègues, je ne partage pas l'enthousiasme et l'optimisme de notre collègue Christian Demuynck, car l'état d'esprit des acteurs du secteur de la jeunesse et de la vie associative est plutôt à la morosité. En effet, à périmètre constant, ce ne sont manifestement pas les crédits affectés au programme « Jeunesse et vie associative » qui creuseront le déficit des finances de l'État en 2010. Ceux-ci sont en diminution de 7,2 %, malgré l'effet d'optique que crée leur présence dans un programme gonflé de 60 % par l'introduction des crédits affectés à la mise en place du fonds d'expérimentation pour la jeunesse, d'une part, et du service civique, d'autre part.



La question qu'il convient alors de se poser est de savoir si les « bénéfices sociaux » de ces nouvelles mesures, au regard des actions menées par les associations et des publics touchés, compenseront les diminutions de moyens affectant le monde associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire... On est d'autant plus fondé à en douter que la politique du Gouvernement, à travers les règles qu'il tend à imposer et la réforme qu'il envisage pour les collectivités territoriales, ne leur est pas favorable, sans que cela soit d'ailleurs clairement assumé dans les discours.

Il convient donc de rétablir quelques vérités concernant les chiffres en considérant la situation à périmètre constant. Comme en 2009, l'État va une nouvelle fois économiser, en 2010, environ 10 millions d'euros sur le dos des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

À périmètre constant, les crédits consacrés au développement de la vie associative diminuent de plus de 4 %, alors qu'ils ont déjà subi une réduction de 12 % en 2009.

Le désengagement de l'État dans le domaine de la formation des bénévoles est particulièrement préoccupant. Les crédits qui y sont consacrés reculent encore de 6 %, quand le besoin est estimé à 20 millions d'euros. L'État octroie « généreusement » 23 euros par journée de stage... Par comparaison, le coût journalier est de 36 euros pour la fonction publique territoriale et de 50 à 150 euros dans le secteur privé.

Les budgets des associations ont donc tendance à baisser, après avoir connu une évolution chaotique les années précédentes. Faut-il rappeler que les actions efficaces des associations se construisent dans la durée et que l'arrêt d'un financement signifie non pas une économie mais, au contraire, le gaspillage des efforts consentis auparavant ?

Le Gouvernement doit assumer son partenariat historique avec les associations, et je pèse mes mots ! Les projets sont souvent développés dans la durée grâce à des programmations pluriannuelles. Le Gouvernement ne doit pas prétexter une pseudo-mise en conformité avec la réglementation européenne pour précariser les conventions pluriannuelles d'objectifs, voire les supprimer purement et simplement.

Du fait de la baisse des crédits pour la formation des bénévoles, les associations se retrouvent dans une impasse. L'inquiétude est particulièrement vive pour les associations proches de l'éducation nationale, notamment en milieu rural et dans les zones urbaines défavorisées. Le Gouvernement nous explique que les associations s'y retrouveront avec le développement du service civique. Nous ne pouvons que l'espérer... Nous avons néanmoins deux motifs d'inquiétude.

L'un est lié aux réorganisations que la mise en place du service civique va nécessairement entraîner pour le secteur associatif. Celles-ci doivent s'accompagner d'un effort soutenu pour être réussies. Or nous avons vu que, pour l'heure, le compte n'y était pas. L'autre concerne la philosophie générale des politiques en faveur de la jeunesse que le Gouvernement entend promouvoir. Dans le contexte de crise économique que nous connaissons, celles-ci se fondent sur une vision « très sociale ». Cette approche est bien sûr nécessaire, car l'augmentation considérable du nombre de chômeurs, et particulièrement de jeunes chômeurs, plonge notre pays dans une crise sociale bien réelle, cruelle pour chacun de ceux qu'elle touche et angoissante pour tous.

Pour autant, les politiques de remédiation sociale et d'insertion ne doivent pas reléguer au second plan les notions de citoyenneté, de culture, de loisirs. Que signifient ces notions pour le Gouvernement ? Leur relégation n'est pas le fruit du hasard ni même de la seule contrainte financière. À cet égard, des pans entiers de la rhétorique officielle ne laissent d'inquiéter. Le chef de l'État multiplie des interventions qui sont autant de contresens culturels sur ce qu'a signifié l'engagement d'hommes comme Guy Môquet, Marc Bloch ou Albert Camus. Ces contresens, qui servent une propagande fondée sur la récupération, illustrent une incompréhension profonde des valeurs de l'engagement altruiste et désintéressé sur lesquelles se fonde l'esprit associatif.

Parallèlement, le temps libre est stigmatisé par des slogans simplistes martelés sur la valeur travail, tel le « travailler plus pour gagner plus ». Tout est vu sous l'angle de la marchandisation de la vie quotidienne. À cet égard, la diminution de 10 % des crédits des sous-actions « accès à des loisirs de qualité » et « protection des jeunes » est particulièrement symptomatique et préoccupante. Outre la diminution des crédits, les difficultés auxquelles se heurtent les associations concernent la mise en concurrence générale de l'offre associative avec celle du secteur privé. La Ligue de l'enseignement considère que cette mise en concurrence la pénalise encore plus que la baisse de ses crédits. Des représentants d'associations nous faisaient remarquer voilà quelques jours que ce n'était pas simplement technique et que cela dénotait une certaine manière de considérer le monde associatif.

Monsieur le haut-commissaire, comment pouvez-vous rassurer les associations qui s'interrogent sur les intentions du Gouvernement à leur égard ?

La suppression progressive des mises à disposition des personnels détachés de l'éducation nationale soulève également des difficultés. Elle prive le monde de l'éducation nationale des liens avec les associations qui l'entourent.

Je voudrais conclure en évoquant les dangers que représente, pour les associations, la suppression de la clause de compétence générale des collectivités territoriales, dont a déjà parlé mon collègue Jean-Jacques Lozach. Sa disparition va rompre les liens de financement et du fonctionnement et des investissements avec de multiples associations à vocation sociale, culturelle, sportive et les collectivités.

Monsieur le haut-commissaire, je connais votre attachement aux missions locales et je le partage. Mais comment allons-nous financer les missions locales si la compétence générale n'est pas attribuée à la fois aux communes, aux communautés de communes, aux départements et aux régions ? Voilà un exemple bien concret !

Pour les associations comme pour les élus locaux dévoués à la vie de leur commune, ces mesures sont ressenties comme des marques de mépris. C'est tout le maillage de proximité indispensable aux quartiers et aux territoires ruraux qui est mis à mal ; cela, nous ne pouvons l'accepter ! C'est la raison pour laquelle nous voterons l'amendement n°II-25, présenté par notre collègue Michel Sergent, au nom de la commission des finances, visant à abonder les crédits dédiés aux postes FONJEP et aux projets éducatifs locaux.



# Intervention...

## Sport, jeunesse et vie associative

par Maryonne BLONDIN, sénatrice du Finistère

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, je m'associe aux préoccupations exprimées par MM. Lozach et Sergent, relevant après eux que l'augmentation globale des crédits de la mission est essentiellement due au fonds d'expérimentation pour la jeunesse et au financement du service civique. Pour ma part, je m'arrêterai sur un thème spécifique qui mérite toute notre attention : l'égal accès des enfants aux loisirs, aux vacances. J'évoquerai également, par voie de conséquence, l'éducation populaire.



Pour étayer mon propos, je m'appuierai sur la proposition de loi déposée en juillet 2008 par le député Régis Juanico, qui n'a toujours pas été inscrite à l'ordre du jour parlementaire. Je considère que le projet de loi de finances est une excellente occasion de donner un écho à cette proposition, dont nul ne peut contester la pertinence.

La convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, que la France a ratifiée, prévoit, dans son article 31, que « les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, le droit de se livrer aux jeux et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». Malgré cet engagement international, chaque année, en France, 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances et, parmi eux, ils sont 2 millions, âgés de cinq à dix-neuf ans, à ne jamais s'évader de leur environnement quotidien, pas même le temps d'un week-end.

Au-delà de l'évidente injustice que dénoncent de tels chiffres, on peut aussi déplorer le manque d'ouverture que cela signifie pour les enfants en question. J'ai rappelé, lors des débats sur la mission « Culture », combien l'éducation artistique et culturelle était un gage d'ouverture d'esprit. Je ferai le même constat pour les vacances, qui représentent pour nos jeunes une nécessaire ouverture au monde et aux autres, en favorisant la compréhension mutuelle et la lutte contre le repli sur soi. Je crois donc nécessaire que nous examinions rapidement le texte du député Juanico, car il répond à un enjeu aussi important que celui de la démocratisation de l'art et de la culture : je veux parler de l'égalité des chances et de l'émancipation des jeunes.

Aujourd'hui, des associations d'éducation populaire comme La Jeunesse au plein air accomplissent un important travail pour donner corps à cet objectif et ne reçoivent, en contrepartie de leurs efforts, ô combien méritoires, que des diminutions de budget. Ces efforts se caractérisent notamment par l'identification au cas par cas des besoins de l'enfant et son accompagnement grâce aux nombreux relais - établissements scolaires, travailleurs sociaux... - avec lesquels elles œuvrent sur tout le territoire, urbain aussi bien que rural.

Concevoir des formules spécifiques, bien adaptées à la situation de l'enfant et de sa famille, permet de mieux cibler les dépenses qu'avec les chèques-vacances, qui obéissent davantage à une logique de guichet, mais aussi de faire des vacances un outil d'aménagement du territoire. Cent cinquante-trois enfants du Finistère ont bénéficié de ce dispositif en 2009. Et point n'est besoin de prévoir des formules dispendieuses : plus de la moitié de ces jeunes sont restés dans le département. Partir en vacances n'implique pas forcément un éloignement géographique.

Ces associations se sont engagées depuis fort longtemps dans une contractualisation avec l'État et les collectivités autour de projets territoriaux pour les enfants et la jeunesse. Elles participent ainsi à l'action publique à destination des enfants. Elles ont capitalisé des savoir-faire en matière d'organisation, de formation et surtout d'accompagnement individuel des enfants, mais aussi d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre d'actions socio-éducatives à l'échelle du territoire.

Ces partenariats sont essentiels pour le mieux-vivre ensemble, et il faut prendre cela en compte. Au lieu de quoi, dans ce budget, on décharne les crédits alloués aux actions partenariales locales en faveur de l'éducation populaire, au risque de décapiter celle-ci. Ces crédits passent en effet de 5 millions d'euros à 4,5 millions d'euros, alors qu'ils s'élevaient à 6,4 millions d'euros en 2006.

Tout cela s'inscrit dans l'action « Promotion des actions en faveur de l'éducation populaire et des métiers de l'animation », dont les crédits subissent, à périmètre constant, une baisse de 8 % par rapport à 2009. Non seulement l'indifférence croissante à l'égard de l'éducation populaire et les coupes budgétaires que subit ce secteur menacent la qualité de l'action publique en faveur des jeunes, mais elles ont des conséquences redoutables pour les finances locales, qui, déjà malmenées par les réformes, fondent comme neige au soleil.

Monsieur le haut-commissaire, votre nomination à la jeunesse avait fait naître beaucoup d'espoir, car ce secteur était auparavant un domaine soit partagé soit complètement négligé, selon la volonté des collectivités puisqu'il ne relevait de la compétence d'aucun niveau en particulier. Après la suppression de la clause de compétence générale et des financements croisés, qui va s'en occuper ? Qu'advient-il des projets éducatifs locaux, conjointement soutenus par les villes, les départements et les caisses d'allocations familiales, par exemple ?

Comment continuer à organiser des actions en faveur de la jeunesse si l'État pratique une politique de la terre brûlée ? D'une part, l'État se retire financièrement, d'autre part, il prive les collectivités locales des leviers de financement dont elles peinent à disposer localement !

Tout cela traduit, selon moi, un terrible manque de considération envers les associations d'éducation populaire et une méconnaissance du rôle fondamental qu'elles jouent dans le dialogue civil. Et ce n'est pas la diminution des crédits alloués à la formation des bénévoles qui contredira ce sentiment !

Certes, me direz-vous, monsieur le haut-commissaire, une Conférence de la vie associative va avoir lieu le 17 décembre prochain. Mais que va-t-on y dire aux associations ? « Faites plus avec moins », alors que les besoins augmentent. Ou bien : « Comment faire mieux ensemble pour reconnaître et valoriser votre engagement, y compris d'un point de vue financier ? »

Monsieur le haut-commissaire, vous qui connaissez bien l'engagement et l'utilité des associations, ne les décevez pas, ne nous décevez pas !



# Intervention...

## Solidarité, insertion et égalité des chances

par Gisèle PRINTZ, sénatrice de la Moselle

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, je me permettrai à mon tour de faire remarquer qu'on ne voit ce soir que des femmes sur les travées du Sénat et que seules des femmes se sont inscrites pour intervenir avant l'examen des crédits de cette mission. Faut-il en conclure que la solidarité, l'insertion et l'égalité des chances n'intéressent que d'assez loin nos collègues masculins ? Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, les champs d'action de la mission « Solidarité insertion et égalité des chances » sont vastes. Je me limiterai à aborder deux points auxquels je suis particulièrement attentive : l'égalité entre les hommes et les femmes, la situation des personnes handicapées.



L'an dernier, à pareille époque, je déplorais l'insuffisance des moyens consacrés à l'égalité entre les hommes et les femmes, avec à peine un peu plus de 29 millions d'euros. Qu'en est-il cette année ? Avec 29,5 millions d'euros, autant dire que ces moyens restent stables... L'État ne se donne toujours pas vraiment les moyens de parvenir rapidement à une réelle égalité entre les deux sexes. Car les inégalités perdurent sur le marché du travail, alors que les femmes représentent 47 % de la population active. En outre, même si les filles réussissent mieux dans leurs études que les garçons, les emplois non qualifiés sont occupés à 60 % par des femmes et 30 % d'entre elles n'ont aucune qualification reconnue. À cette déqualification s'ajoutent les emplois à temps partiel non choisis. Nous constatons en outre qu'en cette période de crise économique les femmes sont les premières touchées par les fins et les non-renouvellements de contrat, les réductions d'horaires et

le sous-emploi. D'après une récente étude du Secours catholique, les femmes sont plus exposées à la pauvreté que les hommes et demeurent pauvres parmi les pauvres. Cela se double d'un écart persistant entre les salaires, malgré cinq textes de loi dont le dernier en date, la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, est resté lettre morte faute de mesures réellement contraignantes à l'égard des entreprises. On nous promet une sixième loi, mais, autant le dire tout de suite, nous sommes sceptiques quant à son efficacité, voire à son application. Nous attendons des mesures fortes et coercitives à l'égard des entreprises qui ne respecteront pas l'égalité salariale.

Ces discriminations se retrouvent à l'âge de la retraite, la pension des femmes étant en moyenne inférieure de 38 % à celle des hommes. À ce sujet, nous regrettons encore la remise en cause de la majoration de la durée d'assurance, la MDA, votée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010. À côté de ces inégalités persistantes, certains droits fondamentaux pourraient être remis en cause, comme l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. En effet, le Mouvement français pour le planning familial a récemment lancé une pétition nationale contre les effets pervers de la loi « hôpital, patients, santé et territoires », qui instaure une logique de rentabilité à l'hôpital.

Cette politique signifie le démantèlement des structures non rentables et dévalorisées comme celles qui ont en charge des IVG. Depuis quelques semaines, les associations déplorent la fermeture de deux structures hospitalières publiques pratiquant des IVG : celle de l'hôpital Tenon, à Paris, et celle de l'hôpital Jean-Rostand, à Ivry-sur-Seine. Sont également menacés le centre IVG de l'hôpital Avicenne, à Bobigny, et l'unité fonctionnelle planification-IVG de la maternité des Bluets, à Paris. Il s'agit d'une atteinte grave à l'obligation d'organiser l'offre de soin en matière d'avorte-

ment à l'hôpital public et d'une remise en cause de la qualité des soins que nous ne pouvons accepter.

Madame la secrétaire d'État, nous souhaitons que des engagements soient pris pour que les centres IVG ne fassent pas les frais de restrictions budgétaires, de mutualisation et de rentabilité et pour que cette activité soit considérée comme une obligation de santé publique. Un autre droit risque aussi d'être remis en cause en 2010, celui de la parité. Dans le projet de réforme des collectivités territoriales, le mode d'élection des conseillers territoriaux ne favorise pas l'égal accès des hommes et des femmes à ce nouveau mandat. Nous promettons de nous y opposer avec une grande détermination, afin que la Constitution soit respectée.

S'agissant des violences faites aux femmes, nous soutenions, l'an dernier, l'appel du mouvement Ni Putes Ni Soumises pour que la lutte contre les violences faites aux femmes soit décrétée grande cause nationale en 2009. Nous en prenons le chemin pour 2010. Il faut s'en réjouir. Nous serons attentifs aux mesures prises. Nous souhaitons, notamment, qu'une formation spécifique plus importante soit dispensée au personnel assistant les femmes victimes de violences, en particulier aux médecins, aux policiers ou aux avocats. Nous souhaitons aussi qu'une information sur le respect mutuel et l'égalité soit donnée dans les écoles.

J'en viens aux crédits du programme « Handicap et dépendance ». S'ils affichent une augmentation de 5,5 % par rapport à 2009, nous ne saurions nous en satisfaire, car ils sont loin de garantir un réel accès aux droits fondamentaux à toutes les personnes en situation de handicap, comme le voulait la loi du 11 février 2005. Si leurs ressources d'existence sont en augmentation de 6,76 %, les personnes en situation de handicap n'en demeurent pas moins en dessous du seuil de pauvreté. Peut-on parler de vie digne dans ces conditions ? Aujourd'hui, l'AAH maintient bon nombre de personnes handicapées dans la précarité. Depuis plusieurs années, nous demandons qu'elle soit augmentée de façon substantielle, afin de parvenir à la parité avec le SMIC. Nous en sommes encore loin !

Quant à l'attribution de moyens nouveaux aux maisons départementales des personnes handicapées, au moment où ces structures s'appêtent

à exercer de nouvelles compétences, des difficultés perdurent. L'Association des paralysés de France vient de lancer une grande enquête de satisfaction auprès des usagers des MDPH. Il serait opportun que le Gouvernement soit très attentif à ses résultats et en tire les enseignements. Enfin, il me paraît essentiel d'évoquer l'incitation à la vie professionnelle des personnes handicapées. Selon une étude de l'Observatoire des inégalités, 19 % des personnes handicapées sont au chômage, soit deux fois plus que la population active.

De plus, après avoir eu du mal à trouver une activité professionnelle, ces personnes ont ensuite beaucoup de difficultés pour accéder à la formation professionnelle. Je rappelle que, en septembre dernier, nous avons proposé, à ce sujet, un amendement au projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, afin que ces problèmes ne soient pas ignorés dans le cadre de la stratégie nationale mise en œuvre et coordonnée par l'État, les régions et les partenaires sociaux. Nous regrettons encore qu'il n'ait pas été adopté.

Trop nombreuses sont les entreprises qui préfèrent payer une amende si elles embauchent moins de 6 % d'handicapés. Il est indispensable de faire respecter les obligations légales d'embauche et de montrer l'exemple dans la fonction publique, où le quota de 6 % de travailleurs handicapés n'est pas encore atteint.

Le Gouvernement a annoncé que chaque ministère devrait atteindre l'objectif de 6 % défini par la loi, sous peine de voir ses effectifs gelés. Nous prenons acte de cet engagement, et nous serons attentifs à sa mise en œuvre. Avant de conclure, j'évoquerai les entreprises adaptées, qui bénéficient de crédits de l'État, se traduisant par une aide aux postes représentant 80 % du SMIC et une subvention d'accompagnement et de développement. Depuis le 1er janvier 2006, le nombre annuel d'aides au poste est fixé par le ministère, mais ce dispositif contraint les entreprises adaptées à lier leur activité à l'aide accordée, ce qui limite leur développement et leur recrutement. Elles ne peuvent donc plus embaucher de travailleurs handicapés comme elles le souhaitent. Aussi, nous aimerions savoir comment le Gouvernement entend traiter ces difficultés. Je vous remercie à l'avance, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, de répondre à nos interrogations.



# Intervention...

## Solidarité, insertion et égalité des chances

par Annie JARRAUD-VERGNOLLE, sénatrice des Pyrénées-Atlantiques

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, la France de Nicolas Sarkozy ne ménage pas ses indigents ! Je vous épargnerai un couplet de plus sur l'égalité des chances, tant ce sujet se passe désormais de commentaire dans cette enceinte, autant qu'à la Défense ! Mais la solidarité, pas plus que l'insertion, ne sont inscrites dans les prérogatives idéologiques de la majorité. Le déblocage de crédits d'urgence est plus spontané pour sauver les banques de la faillite que pour financer les structures et programmes nécessaires à l'endiguement de la pauvreté. C'est sans doute pour cela d'ailleurs, monsieur le haut-commissaire, qu'il a fallu compter sur l'ouverture, pour y pourvoir !



La préférence pour les cadeaux fiscaux sur fond de discours sur le mérite confine à l'indécence au regard de la situation de millions de Français qui vivent dans la pauvreté. En France, ce sont les plus riches qu'on encourage et ce sont eux qui rechignent le plus à partager leurs gains. Le cas échéant, ils n'hésitent pas à socialiser leurs pertes ! Mais c'est encore à eux que l'on fournit ce bouclier dont on nous dit qu'ils le méritent, tandis que l'on demande aux bénéficiaires de minima sociaux de prouver leur éligibilité tous les trois mois !

Il y a dans le fond de ce discours sur le mérite comme un relent de l'idée que, dans cet ordre des choses, si les plus riches ont mérité ce qu'ils possèdent, les plus pauvres méritent d'être ce qu'ils sont. Bien sûr, je ne puis y souscrire ! Dès lors, l'exercice d'opposition sur la mission « Solidarité » de ce budget, auquel je me soumetts ici, est particulièrement délicat, dans la mesure

où il convient d'adopter un point de vue critique sur des dispositifs sûrement insuffisants et, pourtant, absolument nécessaires.

Malheureusement, le succès que rencontrent les structures du cœur et de la solidarité bénévole nous le rappelle chaque année davantage.

À l'instar de l'eau, qui s'insinue partout, la pauvreté gagne en France, sous des formes toujours plus variées, des catégories de population toujours plus nombreuses.

J'évoquerai, tout d'abord, le sujet du RSA, puis la politique du handicap.

Seize millions, c'est le nombre de connexions sur le site de test d'éligibilité au RSA, enregistrées par la Caisse nationale des allocations familiales, la CNAF, depuis juin 2009, un nombre qui peut frapper de stupeur !

Environ 7,9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté ! Le chômage a augmenté de plus de 20 % en un an, ce qui fixe à 3 788 200 le nombre de chômeurs, sans compter les personnes radiées ou non comptabilisés, qui n'en sont pas moins précaires. Selon les propres chiffres du haut-commissariat aux solidarités actives, le nombre d'allocataires du « RSA socle », c'est-à-dire les anciens RMI et API confondus, pourrait augmenter de 10 % d'ici à la fin de l'année.

Il faut ajouter à cette liste les 370 000 travailleurs pauvres, qui touchent le RSA « chapeau » comme complément de revenu ! Si le rythme de montée en puissance du RSA suscite des interrogations, on peut aussi l'expliquer de diverses façons : complexité des démarches, caractère intrusif du formulaire - les demandeurs sont, par exemple, incités à engager des procédures judiciaires contre leurs parents afin de prouver qu'ils n'ont pas droit à une pension alimentaire ! -, communication des livrets d'épargne populaire, etc.

Compte tenu de l'ampleur des conséquences de la crise, la progression des crédits dédiés au RSA suffit à peine à nous rassurer, d'abord, parce que le financement de ce dispositif n'est pas sécurisé et risque de peser plus sur les départements - qui plus est, à la veille de la réforme des collectivités territoriales ! -, ensuite parce qu'un certain nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits ne manqueront pas de se tourner vers un revenu de solidarité, en particulier dans la période de grave récession économique que nous connaissons.

Pourtant, à en croire nos collègues rapporteurs, la dotation fixée à 1,67 milliard d'euros est surcalibrée ! Constatant la surdotation du RSA, l'Assemblée nationale a déjà amputé les crédits de 80 millions d'euros. Quant à notre rapporteur pour avis, il compte proposer, sur la base de prévisions qu'il juge réalistes, une diminution de 500 millions d'euros sur les crédits prévus, avec un redéploiement de 40 millions d'euros vers les maisons départementales des personnes handicapées, les MDPH, et les fonds départementaux de compensation.

Si je peux souscrire au souhait de mon collègue d'améliorer le traitement des MDPH, je ne suis pas convaincue par la méthode qui consiste à déshabiller l'un pour habiller l'autre, dans ce secteur de la solidarité et de l'insertion. Je suis d'autant moins convaincue qu'en l'occurrence l'État doit toujours 34,3 millions d'euros à ces MDPH. L'origine de cette dette résulte des non-compensations de postes de fonctionnaires initialement prévus par la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Nous avons déjà alerté le Gouvernement sur ce point, au travers d'un rapport d'information, réalisé avec Paul Blanc, et qui établissait un bilan de la mise en œuvre des MDPH depuis 2006.

Nous avons constaté une très grande disparité de situations selon les départements, la participation de l'État pouvant varier de 12 % à 67 %. Jusqu'à présent, les conseils généraux compensaient le manque financier. Mais de nombreux départements ont atteint les limites de leur capacité d'intervention. À titre d'exemple, l'État doit un million d'euros à mon département.

Madame la secrétaire d'État, quand pensez-vous qu'il sera possible d'apurer cette dette, afin que les MDPH repartent sur de nouvelles bases et remplissent sereinement leur mission ?

Nous regrettons également que les pensions d'invalidité ne soient pas réévaluées au même titre que l'allocation aux adultes handicapés, l'AAH.

S'agissant des autres éléments du programme « Handicap et dépendance », une priorité doit être accordée à la compensation des conséquences du handicap. L'État ne participe pas directement au financement de la prestation de compensation du handicap, la PCH ; elle est financée par les départements et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, la CNSA. À l'instar de l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, le taux de couverture de la CNSA, s'il était de 100 % en 2008, sera ramené à 91 % en 2009, puis à 76,8 % en 2010.

Cette politique se fait au détriment des conseils généraux, qui sont pris en tenailles par l'État. On ne peut que constater, d'une part, l'insuffisance des transferts de l'État aux départements, au titre de la compensation des versements d'allocations ou du transfert des personnels aux MDPH, et, d'autre part, un amoindrissement des ressources propres.

Encore une fois, malheureusement, nous constatons un désengagement progressif de l'État vis-à-vis de nos concitoyens les plus fragiles ou les plus pauvres.



# Intervention...

## Solidarité, insertion et égalité des chances par Maryvonne BLONDIN, sénatrice du Finistère

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le haut-commissaire, mes chers collègues, je m'exprimerai au nom de ma collègue Claire-Lise Champion, dont je vous prie de bien vouloir excuser l'absence. C'est en période de crise, comme celle que nous traversons aujourd'hui, que la solidarité doit trouver toute sa signification. Force est de constater, malheureusement, que les écarts entre les Français se creusent et que le nombre de nos concitoyens en situation d'exclusion ne cesse de progresser.



La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », dont nous débattons ce soir, affiche certes un effort, au titre du RSA, mais essentiellement pour des mesures tournées vers l'emploi. Hélas, les crédits alloués au titre des programmes « Actions en faveur des familles vulnérables », « Égalité entre les hommes et les femmes » et « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », auxquels je consacrerai mon intervention, ne connaissent pas, loin s'en faut, la même progression ! Une lecture plus approfondie de ce budget met en évidence le peu d'ambition du Gouvernement et son désengagement face à l'ampleur des enjeux.

Ainsi, alors que la Convention internationale des droits de l'enfant vient de fêter ses vingt ans, le programme qui regroupe les moyens de fonctionnement des administrations sanitaires et sociales permet d'identifier les faibles moyens dévolus au Défenseur des enfants : 3,18 millions d'euros. La raison en est certainement sa suppression programmée par le Gouvernement, et contre laquelle une très forte mobilisation s'est manifestée, et se manifeste encore aujourd'hui.

Ce nouveau « dérapage » ne va pas dans le sens d'une amélioration des droits de l'enfant. Quelle sera la visibilité de la mission d'un « adjoint » au Défenseur des droits ? Comment les modes d'intervention spécifiques pourront-ils être préservés ? Alors que cette institution, de par son indépendance, avait trouvé toute sa légitimité et sa crédibilité auprès des jeunes - plus de 20 000 requêtes ont été traitées depuis l'an 2000 ! -, vous anéantissez la confiance et le dialogue qui s'étaient instaurés.

La France a déjà été pointée du doigt, en mai 2009, par l'ONU, qui s'est inquiétée d'une régression en matière de droits des enfants, dans notre pays, au cours des dernières années : emprisonnement d'enfants de moins de treize ans, maintien d'enfants dans des centres de rétention, interdiction non effective des châtiments corporels.

Le bilan est donc peu glorieux pour un pays qui ne manque jamais de rappeler qu'il est la patrie des droits de l'homme.

La suppression de cette institution participe de la politique générale du Gouvernement à l'égard de la protection de l'enfance.

D'un côté, les conseils généraux sont reconnus par la loi de mars 2007 comme les chefs de file de la protection de l'enfance et sont incités par l'État à faire toujours plus. De l'autre, les récents projets gouvernementaux relatifs à la réforme des collectivités territoriales tendent à les asphyxier financièrement, en limitant drastiquement leur capacité à lever l'impôt ou en dérogeant aux engagements de l'État.

Nous avons évoqué l'insuffisance des crédits pour le Fonds national de financement de la protection de l'enfance. Le Premier ministre s'est expliqué sur ce désengagement : le Gouvernement voulait privilégier le financement des maisons départementales des personnes handicapées.

En réalité, le désengagement de l'État auprès des MDPH est tout aussi réel. Comme l'a rappelé Annie Jarraud-Vergnolle, l'État leur doit 34,3 millions d'euros. Paul Blanc nous proposera d'y remédier en redéployant des crédits destinés au RSA : on déshabille Pierre pour habiller Paul ! Avouez que ce procédé n'a rien de satisfaisant !

Ce décalage entre les discours et la réalité est tout aussi sensible à la lecture du programme 106 « Actions en faveur des familles vulnérables », qui est consacré notamment au conseil conjugal et familial, à la médiation familiale, au soutien à la parentalité et au financement des maisons d'adolescents.

Ainsi, les crédits déconcentrés d'accompagnement des familles sont en diminution de 6,5 % et passent de 25 millions d'euros en 2007 à 12,6 millions d'euros pour 2010, alors que, dans ce domaine, la prévention auprès des familles est essentielle.

En 2009, une enveloppe de 2,5 millions d'euros était affectée à la création de 19 maisons des adolescents. Or le budget 2010 prévoit la réalisation de 25 nouvelles maisons, pour une enveloppe de 2 millions d'euros ! Quelle logique !

Enfin, comme l'a rappelé Mme Pasquet, on éprouve la même déconvenue s'agissant des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, les REAAP.

Le programme 137 « Égalité entre les hommes et les femmes » progresse de 1,3 % pour atteindre 29,5 millions d'euros. Il demeure cependant le programme le plus modeste de cette mission, alors qu'il concerne la moitié de notre société.

Cette augmentation est, au demeurant, largement insuffisante au regard des préconisations de la mission d'évaluation de la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Par ailleurs, je ne vois pas comment elle permettra d'atteindre les objectifs annoncés récemment par le Gouvernement, à grands renforts d'annonces médiatiques.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux points déjà évoqués par mes collègues. Contrairement à leur réputation, les femmes n'aiment pas répéter des propos qui ont déjà été tenus et qu'elles approuvent !

Je souhaite vous faire part de quelques réflexions personnelles.

Je regrette que le Gouvernement ne manifeste pas l'empressement dont il est coutumier pour prendre des mesures efficaces contre les entreprises qui pratiquent l'inégalité salariale, l'inégalité à l'embauche et l'inégalité en termes de promotion et de responsabilité professionnelle.

Je suis révoltée par l'attaque sournoise et anti-constitutionnelle du Gouvernement contre la parité dans les fonctions électives. Le mode d'élection des futurs conseillers territoriaux est, à cet égard, inacceptable. J'en appelle à vous toutes, mesdames, pour réagir très vivement auprès de vos groupes politiques respectifs !

Le Gouvernement annonce des modifications législatives dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Encore faut-il prévoir les moyens permettant de mettre en œuvre ces dispositions ! Au vu du montant des crédits consacrés à l'action 4, relative à l'articulation des temps de vie entre vie professionnelle et vie familiale - 160 000 euros ! -, on peut en douter !

Il est donc légitime de s'interroger, et de s'inquiéter de la réelle volonté du Gouvernement en la matière !



# Intervention...

## Ville et logement

par Bariza KHIARI, sénatrice de Paris

(séance du 4 décembre 2009)

La parole est à Mme Bariza Khiari, en remplacement de M. Thierry Repentin, rapporteur pour avis de la commission de l'économie.

Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je m'exprime au nom de mon collègue Thierry Repentin, qui n'a pu être présent ce soir. La crise économique n'est pas sans conséquence sur la situation du logement en France. Ainsi, 340 000 logements ont été mis en chantier sur les douze derniers mois, soit un repli de 20 % par rapport aux douze mois précédents. Or, 270 000 ménages supplémentaires arrivent chaque année sur un marché qui accuse déjà un déficit évalué à 800 000 logements. En clair, la France manque de logements, surtout là où elle en aurait le plus besoin, puisque, paradoxalement, c'est là où les besoins sont les plus importants que construire coûte le plus cher.



C'est donc dans son contexte qu'il faut analyser le budget du logement. Certes, ce budget, évalué à près de 7 milliards d'euros, augmente de 6 % par rapport à l'année dernière. Toutefois, permettez-moi, monsieur le secrétaire d'État, de relativiser ce chiffre. En effet, il ne résulte pas d'un effort particulier du Gouvernement en faveur du logement mais s'explique en réalité par la hausse des aides personnalisées au logement qui, comme vous le savez, s'accroissent mécaniquement sous l'effet de la montée du chômage, celui-ci pesant directement sur la situation financière des ménages. À cet égard, je m'inquiète de l'avenir du financement de ces aides puisqu'il provient en partie des cotisations des employeurs, amenées à décroître sous l'effet de la crise. Pourtant celles-ci sont aujourd'hui indispensables pour nos concitoyens.

En ces temps d'interrogation sur le pouvoir d'achat, le logement est bel et bien devenu un critère pertinent pour mesurer les disparités de conditions de vie entre les ménages aisés et les ménages les plus modestes. Depuis une vingtaine d'années, ce poste de dépenses n'a fait qu'augmenter, passant de 14 % du budget des ménages en 1988 à près de 30 % aujourd'hui.

J'en viens maintenant à la prévention de l'exclusion et à l'insertion des personnes vulnérables. Je dois vous dire mon étonnement lorsque, le 20 novembre dernier, j'ai découvert, sans doute comme vous, monsieur le secrétaire d'État, que 56 % des Français estiment qu'ils pourraient un jour se retrouver sans abri. Le constat est douloureux pour la France : aujourd'hui, près de 8 millions de personnes, soit plus de 13 % des Français, sont confrontés à la pauvreté. Aussi, je ne peux que m'étonner de constater une diminution des crédits consacrés à cette politique, alors même que la situation sociale se dégrade du fait de la crise économique.

S'agissant du développement et de l'amélioration de l'offre de logement, comment justifier que les crédits accusent une baisse de plus de 15 %, alors que ces dotations sont indispensables pour financer la construction de logements sociaux et la réhabilitation du parc privé ?

Je ne peux donc que regretter le désengagement progressif de l'État, inacceptable dans la mesure où la mobilisation des opérateurs du logement social ne cesse de s'amplifier et que les collectivités locales sont de plus en plus mises à contribution. À cet égard, je doute que la réforme du 1 % logement soit totalement maîtrisée. En effet, celui-ci devrait théoriquement contribuer au financement de l'ANAH à hauteur de 480 millions d'euros par an en 2009, en 2010 et en 2011. Or ce versement accuse déjà un retard en 2009, puisque seulement 200 millions d'euros ont été versés à ce jour.

Je remarque ensuite que 480 millions d'euros sont budgétés cette année pour produire 110 000 nouveaux logements sociaux. C'est bien, mais est-ce suffisant, face à l'ampleur des besoins, 60 % des ménages français étant éligibles à l'attribution d'un logement social ? Surtout, le Gouvernement fait passer l'enveloppe budgétaire consacrée au logement social de 550 millions d'euros à 480 millions d'euros cette année. Si l'on en juge par les chiffres, ce sont les subventions unitaires moyennes qui seront revues à la baisse.

Monsieur le secrétaire d'État, n'y a-t-il pas un paradoxe à voir l'État diminuer sa participation alors même que vous nous demandez de développer le logement social ?

Pour finir, j'insisterai sur un sujet qui intéresse particulièrement notre commission : la promotion de l'habitat durable. J'ai la conviction que le secteur du logement peut apporter sa contribution à la lutte contre le changement climatique, ce secteur représentant pas moins de 40 % de la consommation d'énergie finale dans notre pays. De nombreux logements demeurent « énergivores », le nombre de « passoires thermiques » étant évalué à 7 millions. Or les propriétaires concernés sont souvent modestes et la rénovation de ce parc est très coûteuse. C'est pourquoi notre commission soutient le « verdissement » de la législation fiscale dans ce domaine.

En définitive, la crise que nous traversons doit être l'occasion de refonder la politique du logement pour l'adapter aux besoins des personnes et l'orienter résolument vers l'édification d'un habitat durable.

Répondre à cette exigence serait triplement bénéfique pour la société. Premièrement, cela permettrait d'assurer la pérennité d'un parc respectueux de l'environnement ; deuxièmement, nos concitoyens pourraient ainsi réduire la facture d'un poste de dépense aujourd'hui incontournable ; troisièmement, nous disposons là d'un gisement d'emplois non négligeable.

Pour conclure, vous comprendrez que, à titre personnel, M. le rapporteur pour avis appelle à voter contre ce budget, la commission de l'économie ayant, pour sa part, émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits.



# Intervention...

## Ville et logement

par Bariza KHIARI, sénatrice de Paris

(séance du 4 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame le secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues,

« Comment peut-on parler de République quand la réussite scolaire et l'avenir professionnel dépendent non de l'intelligence, non du courage, non de l'ardeur au travail, non du mérite mais beaucoup du milieu social d'où l'on vient, du quartier où l'on habite, du nom que l'on porte, de la couleur de sa peau ? [...] Le plus grand danger qui menace notre modèle républicain, c'est que la République devienne une idéologie désincarnée » : c'est en ces termes que le Président de la République, Nicolas Sarkozy, évoquait la République qu'il appelait de ses vœux, à l'occasion de son discours à l'école Polytechnique.



Mais, sur le terrain, dans les politiques mises en place, dans les arbitrages ministériels, rien - ou si peu ! - ne traduit cet engagement de façade. Les décisions présidentielles contreviennent aux beaux discours élyséens. Les frontières de la République s'arrêtent-elles là où la question sociale est la plus aiguë ? Plus encore qu'en 2005, année marquée par des semaines d'affrontements violents, nos quartiers sont les grands oubliés, les « territoires perdus » de la République. Le Gouvernement, avec indifférence, détourne le regard et ne se préoccupe pas du sort des huit millions de nos concitoyens qui vivent dans des territoires éligibles à la politique de la ville et, le plus souvent, aiment leur territoire, en dépit des difficultés. Nous en sommes à l'heure des bilans ! Les grandes promesses du plan « Espoir banlieues » ne se traduisent pas sur le terrain. Le Président de la République avait fait état d'une « mobilisation sans précédent pour casser les ghettos ».

Mais, sur le terrain, dans les politiques mises en place, dans les arbitrages ministériels, rien - ou si peu ! - ne traduit cet engagement de façade. Les décisions présidentielles contreviennent aux beaux discours élyséens. Les frontières de la République s'arrêtent-elles là où la question sociale est la plus aiguë ? Plus encore qu'en 2005, année marquée par des semaines d'affrontements violents, nos quartiers sont les grands oubliés, les « territoires perdus » de la République. Le Gouvernement, avec indifférence, détourne le regard et ne se préoccupe pas du sort des huit millions de nos concitoyens qui vivent dans des territoires éligibles à la politique de la ville et, le plus souvent, aiment leur territoire, en dépit des difficultés. Nous en sommes à l'heure des bilans ! Les grandes promesses du plan « Espoir banlieues » ne se traduisent pas sur le terrain. Le Président de la République avait fait état d'une « mobilisation sans précédent pour casser les ghettos ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles, l'ONZUS, montre que l'écart entre les zones urbaines sensibles et le reste du territoire ne s'est pas réduit depuis 2005. Les éléments qui ont contribué à la révolte de l'automne 2005 n'ont pas disparu, bien au contraire. L'insécurité n'a pas reculé : la suppression de la police de proximité, parti pris idéologique de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'intérieur, a eu les conséquences néfastes que l'on sait. Son rétablissement, via les unités territoriales de quartier, est tardif et vraiment insuffisant. La sécurité dans les zones sensibles est vue sous l'angle de la technologie - vidéosurveillance, Taser -, de la politique du chiffre - contrôle au faciès, multiplication des procédures pour outrage -, et non sous l'angle d'une présence policière stable et rassurante pour tous.

La tâche des policiers dans les quartiers sensibles est difficile. Mais quand des fautes sont commises, il faut qu'elles soient sanctionnées. Les abus et les dérapages de quelques-uns ne doivent pas discréditer le professionnalisme de la majorité, car l'impunité porte préjudice à l'ensemble de nos forces de l'ordre. Ce n'est pas faire preuve d'angélisme que de dénoncer ces pratiques et d'appeler à des sanctions. Au contraire, c'est soutenir les policiers, reconnaître leur rôle et leurs revendications sur les effectifs, dans les missions républicaines qui leur sont confiées. Dans le domaine de la sécurité, donc, le résultat n'est pas au rendez-vous !

En ce qui concerne l'emploi, le chômage frappe durement les habitants des zones sensibles. En moyenne, un jeune sur quatre y est au chômage, contre un jeune sur huit dans le reste de la France. En matière de revenus, une personne sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté, et même une sur deux pour les moins de 18 ans. Le taux de chômage dans les zones urbaines sensibles s'établit à presque 17 % ; il est moitié moins élevé sur les autres territoires.

En dépit de ce tableau très sombre, le Gouvernement a, dans un premier temps, refusé de réserver une partie de la dotation de solidarité urbaine aux villes les plus pauvres. De l'avis de Mme la secrétaire d'État et de Claude Dilain, maire de Clichy-sous-Bois et président de l'association des maires « Ville et banlieue de France », il est impératif de concentrer la DSU sur les villes les plus pauvres, et non de la saupoudrer sur les 750 zones urbaines sensibles, si l'on veut réellement obtenir des résultats.

Par ailleurs, comme le réclame Mme la secrétaire d'État, l'engagement de tous les ministères est nécessaire pour s'attaquer à ce que Jean Louis Borloo avait qualifié de « cancer de la République ». Le diagnostic existe depuis longtemps ; les conséquences sont connues ; les moyens sont aujourd'hui notoirement insuffisants. C'est de la non-assistance à population en danger, et j'évoquerai cinq exemples de cette indifférence du Gouvernement.

Premier exemple, l'an passé, à l'occasion de la discussion de la loi de finances, le Gouvernement avait fait voter, contre l'avis des commissions concernées, la limitation des avantages fiscaux et sociaux consentis aux zones franches urbaines. Or, pour l'ONZUS, ce dispositif a montré son efficacité puisque, dans les zones franches urbaines, le taux d'activité a augmenté en moyenne de 20 % par an. Le budget de l'État pourrait donc se permettre un manque à gagner de 3 milliards d'euros par an en faveur des restaurateurs, un bouclier fiscal de 15 milliards d'euros par an pour les plus favorisés, mais n'aurait pas 165 millions d'euros à consacrer à l'emploi dans les quartiers populaires ? Deuxième exemple de cette indifférence, les crédits des politiques de la ville sont en nette diminution : 6 % en autorisations d'engagement et 10 % en crédits de paiement. Or le changement de périmètre, avec le départ du service civil volontaire, n'explique pas toute la baisse. Troisième exemple, le financement de l'Agence nationale de rénovation urbaine n'est plus assuré à partir de l'an prochain. Dans les territoires, les élus se sont déjà engagés dans la phase opérationnelle de leur projet de rénovation et ont toutes les peines à obtenir de l'État le chèque prévu. Surtout, quatrième exemple, le comité interministériel des villes, qui devait se réunir en octobre pour coordonner le plan d'action de la politique de la ville, a été repoussé sine die. Sans dynamique interministérielle, la politique de la ville se réduit comme une peau de chagrin. Or, pour que la coopération

interministérielle fonctionne, il faut qu'elle soit soutenue au plus haut niveau du Gouvernement. Monsieur le secrétaire d'État, revient-il vraiment au groupe socialiste du Sénat de dénoncer aujourd'hui la très grande solitude de Mme Amara qui, dernièrement, n'a pas ménagé ses efforts d'alerte ? Nous avons le sentiment que ses collègues du Gouvernement ne jouent pas le jeu de la mobilisation collective ! Cinquième et dernier exemple de cette indifférence, votre projet pour le Grand Paris. Quand il s'agit de vouloir implanter un métro souterrain en forme de grand huit en région parisienne, étrangement, les moyens ne manquent pas : 25 milliards d'euros pour créer une liaison entre Roissy, Orly, La Défense et Saclay au profit de quelques-uns et, pour les autres, rien !

Alors que les stations prévues de ce dispendieux grand huit vont se concentrer sur quelques points seulement, la région, par le biais du Syndicat des transports d'Île-de-France, propose de créer des liaisons rapides de banlieue à banlieue pour favoriser la circulation de tous les Franciliens et non d'une minorité. Nous voulons une agglomération durable qui ne fasse pas du tri sélectif de Franciliens !

Le groupe socialiste aurait préféré que l'énergie et le temps dépensés dans le cadre du débat sur l'identité nationale soient investis dans l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens les plus fragiles. Je profite de cette tribune pour dire à André Valentin, maire UMP à la célébrité éphémère, que « les dix millions que l'on paie à rien foutre » - et dont je fais partie ! - contribuent à la vitalité de la France. Les habitants des quartiers populaires souffrent d'être les otages des campagnes électorales. Ils veulent se loger, travailler, se déplacer et aspirent à gagner un droit à l'indifférence, autrement dit, à être des citoyens à part entière et non des citoyens à part. Il ne faudra pas s'étonner si, prochainement, à l'instar de ce qui s'est fait aux États-Unis, la France venait à célébrer une journée sans immigrés - ou personnes issues de l'immigration -, journée pendant laquelle tous ceux qui se sentent injustement stigmatisés cesseraient toute activité et tout acte de consommation.

Le rôle de Cassandra n'est jamais agréable. Mais la situation dans les quartiers populaires est très préoccupante. C'est pourquoi, très solennellement, le groupe socialiste demande à M. le Premier ministre de réunir au plus tôt le comité interministériel des villes, de sonner la fin

de la récréation en mettant un terme à cette opération politicienne sur l'identité nationale, qui vire au nauséabond : elle n'a pour seul résultat que d'ouvrir les vannes du racisme, de l'islamophobie et de la bêtise, et elle ne fera qu'amplifier le fléau des discriminations qui sont de véritables morts sociales, on ne le dira jamais assez !

Aujourd'hui, plus que jamais, le rôle de l'État en tant que garant de la solidarité nationale et de l'égalité républicaine des territoires et des populations doit constituer une priorité. La baisse des crédits, les incertitudes sur le financement de l'ANRU, du fait de la suppression de la taxe professionnelle, la remise en cause des zones franches, la fin de la clause de compétence générale des départements et des régions : tout concourt à un avenir sombre pour nos quartiers, de l'avis même des maires, de droite comme de gauche.

C'est pourquoi, vous le comprendrez, le groupe socialiste votera contre les crédits de cette mission.



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - clause de revoyure

par Nicole BRICQ, sénatrice de Seine-et-Marne

(séance du 5 décembre 2009)

**N**ous comprenons que cet amendement et ces sous-amendements ont pour objet de satisfaire la demande des vingt-quatre sénateurs

qui ont voulu une clause de revoyure ou de rendez-vous. Le groupe socialiste tient à souligner le caractère incongru, dans un projet de loi de finances, de l'amendement et de cette série de sous-amendements, qui sont destinés à répondre à des objectifs purement politiques. D'après la



Constitution, les parlementaires doivent fixer des règles, et non céder à l'inflation législative, laquelle a été maintes fois dénoncée par le rapporteur général et le président de la commission des finances. Nous sommes là non pas pour faire des déclarations, mais pour voter la loi de finances pour 2010. Avec la loi Grenelle I, nous avons déjà battu des records d'articles déclaratifs, dont on sait qu'ils sont rarement suivis d'effet. L'amendement que nous soumet aujourd'hui le rapporteur général ainsi que les sous-amendements n'ont donc pas leur place dans le texte d'une loi, et encore moins d'une loi de finances.

Nous avons bien compris que l'objectif était non pas d'améliorer la loi, mais de rallier l'ensemble de la majorité à la suppression de l'impôt économique des collectivités locales - nos collègues communistes ont raison d'employer ce terme -, laquelle ne sera pas sans conséquences sur leurs recettes.

Un temps, deux mouvements... La série de rendez-vous qui ont été fixés - non plus deux, mais trois, voire quatre - permet d'apaiser les tensions internes à la majorité sénatoriale. J'ai senti une pointe de colère dans les propos de M. Raffarin. Une ancienne candidate à l'élection présidentielle avait parlé de « saine colère »

Sans vouloir porter de jugement, je pense que cette colère est bien organisée. En effet, lors d'une assemblée des maires de mon canton à laquelle je participais hier, j'ai eu le privilège d'apprendre que M. Raffarin demanderait aujourd'hui ces fameux parlementaires en mission.

Si notre débat souligne le malaise de la majorité sénatoriale, je crains que cette révolte ne soit purement conventionnelle. Je l'avais qualifiée de « coup médiatique » lors de l'examen de la première partie du projet de loi ; je ne suis pas près de changer d'opinion. Il y aurait en effet une certaine incohérence à ce qu'un samedi vous votiez la suppression de la recette essentielle des collectivités locales et que le samedi suivant vous n'en acceptiez plus les conséquences... Il existe un lien logique entre ces dispositions ! C'est pourquoi nous avons voté contre la suppression de la taxe professionnelle en première partie et que nous ne présentons pas de sous-amendements à la réécriture à laquelle s'est livrée la commission des finances avec le concours de ses services, qui ont fourni un travail dont je salue l'ampleur.

Si l'amendement de la commission des finances atteint son but, à savoir le vote du texte, il n'en demeure pas moins qu'une grande partie de la majorité sénatoriale n'accepte pas les conséquences de cette réforme. Tous ces rendez-vous montrent finalement que cette loi est conçue comme expérimentale, et parler de « période probatoire » n'y change rien. Je serais curieuse de faire une recherche dans les archives du Parlement : a-t-il jamais voté une loi de finances probatoire ? La clause de revoyure est un double aveu : celui de l'improvisation du Gouvernement et celui du manque de pouvoir effectif du Parlement. Vous avez, mes chers collègues, voté une révision constitutionnelle que nous avons eu raison de refuser, nous en avons la confirmation a posteriori : car nous voyons bien que le Parlement est contraint. Cette clause a pour objectif, nous a-t-on dit en commission des finances, de faire en

sorte que le Gouvernement puisse fournir des simulations. Mme la ministre s'est délivré un satisfecit en affirmant que tout le monde avait déjà reçu mille simulations. Mais, madame la ministre, il a fallu que pendant la réunion de la commission des finances nous allions, un par un, les demander aux membres de vos services qui étaient présents, et qui n'acceptaient généreusement de nous donner que celles qui concernaient notre commune, notre département ou notre région. N'est-ce pas là une forme d'humiliation ? Nous sommes des parlementaires, des élus nationaux, et nous n'avons jamais reçu d'estimation globale des conséquences de la réforme.

Cette réforme vise à alléger la fiscalité des entreprises : vous l'avez indiqué lorsque vous êtes venue devant la commission des finances pour la première fois, et vous n'avez jamais changé de position.

Je partage tout à fait les propos que vient de tenir notre éminent collègue Jean-Pierre Raffarin : affirmer que la taxe professionnelle est la source des délocalisations et des pertes d'emplois, c'est tout de même, je pèse mes mots, une arnaque. Nous savons tous que ce n'est pas vrai.

La clause de revoyure est un aveu de l'impuissance de la majorité. Elle n'a d'autre sens que de servir à honorer une promesse présidentielle qui conduit aujourd'hui le Parlement à travailler à l'aveuglette et à adopter des mesures sans pouvoir ni en connaître ni en évaluer les conséquences. C'est de cela qu'il est question en ce samedi !



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - clause de revoyure

par Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire

(séance du 5 décembre 2009)

**P**rise entre la volonté de rester la plus floue possible sur le sort qui sera réservé aux collectivités territoriales et la peur d'être censurée par le Conseil constitutionnel, la majorité, au travers de cette manœuvre grossière qu'est la clause de revoyure, est poussée à de nombreuses incohérences. Ce n'est pas le débat que nous avons depuis un quart d'heure qui me démentit ! Vous nous proposez trois rendez-vous : l'un avant le 31 juillet 2010, après l'obtention d'hypothétiques simulations, un autre à l'automne 2010, en vue de la préparation du projet de loi de finances pour 2011, après qu'aura été adopté en partie le volet institutionnel de la réforme des collectivités territoriales, s'agissant notamment de la répartition des compétences, et le troisième en 2011.



Pour ce qui concerne le premier rendez-vous, depuis bientôt plus de deux mois, le Parlement n'a pas obtenu une seule synthèse sérieuse de simulations de la part du Gouvernement, et il n'a pu compter sur son soutien pour permettre au Parlement, dénué de moyens techniques, d'effectuer un travail convenable. Il serait hasardeux de croire à un changement soudain d'attitude de la part du Gouvernement, et il est donc plus qu'hypothétique que le Parlement puisse obtenir des simulations fiables avant la fin du mois de juillet prochain. Pour ce qui concerne le deuxième rendez-vous, nul ne connaît le calendrier d'adoption des différents projets de loi de réforme des collectivités territoriales.

Le premier texte, examiné en décembre, est destiné à réduire le mandat actuel des conseillers généraux et des conseillers régionaux. Le prochain sera peut-être consacré à la création des conseillers territoriaux.

Quant aux deux autres textes, il n'y est nullement question de la répartition des compétences entre les collectivités territoriales : il s'agit simplement du renforcement de l'intercommunalité. Malgré la procédure d'urgence que le Gouvernement n'hésitera sans doute pas à déclarer, il paraît difficilement envisageable que tous ces textes soient adoptés l'année prochaine.

Enfin, le texte sur la répartition des compétences n'a même pas encore été présenté en conseil des ministres, et on ne prévoit sa discussion qu'en 2011. Par conséquent, nous n'aurons pas avancé d'un pouce sur ce sujet d'ici à l'examen du projet de loi de finances pour 2011. Le groupe de l'UMP lui-même montre, par le sous-amendement qu'il présente, qu'il ne peut croire à un tel calendrier, puisqu'il nous propose expressément de viser l'année 2012.

L'amendement de la commission des finances affiche le dilemme que la majorité n'arrive pas à résoudre. Il faut à la fois contenter les élus de la majorité qui se sont élevés contre la chute de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle à l'avenir - je pense à M. Juppé - et ceux qui souhaitent réaliser un semblant de péréquation. Ainsi, l'amendement n° II-199 prévoit de « garantir aux collectivités le maintien des ressources dont elles disposaient avant la réforme », mais il est écrit noir sur blanc, dans l'amendement suivant de la commission des finances, qu'à compter de 2015, les dotations de compensation seront amenées à diminuer. Il faudrait savoir !

Par ailleurs, sur la question de la péréquation, absente de la réforme, il est proposé, au travers de l'amendement, de ne tenir compte que de la nouvelle répartition des ressources entre collectivités. Faut-il comprendre que vous entendez permettre ainsi aux villes dites riches de conserver leur trésor, en maintenant les avantages acquis ? C'est là une définition étrange de la péréquation que vous nous proposez.

Cette clause de revoyure, loin d'apaiser les inquiétudes des élus, ne fait au contraire que les renforcer, puisqu'elle maintient une épée de Damoclès au-dessus des budgets locaux et plonge les collectivités territoriales dans une insécurité financière inacceptable, qui ne leur permet aucune prévisibilité.

Comment pourront-elles, demain, préparer leur budget, planifier leurs projets d'investissements sur plusieurs années, si vous leur dites aujourd'hui que rien n'est sûr et que l'affaire est remise à plus tard ?

Je n'ai pas dépassé mon temps de parole, monsieur le président ! Monsieur le président, j'avais presque fini, mais vous m'avez interrompu !

Comment les nombreuses communautés de communes à fiscalité additionnelle, qui avaient envisagé d'opter pour la taxe professionnelle unique en cette fin d'année 2009, pour application au 1er janvier 2010, peuvent-elles faire un choix éclairé, alors qu'elles ne peuvent pas savoir ce qu'il adviendra de leur fiscalité ni de leur dotation futures ? M. Fourcade l'a souligné à l'instant. Face à de telles incohérences, la clause de revoyure ne sera qu'un rendez-vous manqué. Nous ne pouvons y souscrire !



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - clause de revoyure

par François MARC, sénateur du Finistère

(séance du 5 décembre 2009)

**J**e comprends très bien que M. Longuet et nos collègues de la majorité souhaitent apporter des précisions et formuler un certain nombre d'exigences s'agissant de la péréquation, des futures ressources financières des collectivités territoriales, des compensations prévues pour celles-ci. Cependant, cela représente une forme d'aveu : ils ont conscience que l'on demande au Parlement de voter des dispositions sans avoir aucune visibilité sur leurs incidences. En définitive, c'est un marché de dupes qui est proposé au Parlement. On nous dit, en somme : « votez aujourd'hui, et discutons demain ». Il a été question ce matin, en commission des finances, de « bonheur durable ». Votons donc pour le bonheur durable, mes chers collègues, et on verra plus tard comment procurer ce bonheur parfait aux collectivités et aux élus !



Cet exercice, on le voit, comporte bien des inconnues. Appelons un chat un chat, comme se plaît à le dire ou à l'écrire M. le rapporteur général : nous assistons cet après-midi à une véritable dérive. Tel est bien le mot qui décrit le mieux, à mon sens, la situation : une dérive est « une déviation progressive d'un processus, due à un manque de contrôle ». En l'espèce, le manque de contrôle est avéré, et on note incontestablement une dérive dans le processus démocratique. En effet, nous allons devoir expliquer demain aux élus de nos collectivités qu'il n'y a aucune visibilité pour la DGF en 2011, que l'on y verra peut-être plus clair en 2012 et que l'on pourra éventuellement leur en dire plus pour 2013 ! Deux années pendant lesquelles les élus ne disposeront pas d'éléments concrets d'appréciation !

La dérive est également manifeste pour ce qui concerne la décentralisation. M. Raffarin a d'ailleurs évoqué cette question tout à l'heure, et je pourrais rappeler l'action de Pierre Mauroy. Des engagements ont été pris à l'égard des collectivités, notamment en matière d'autonomie, le principe de la libre administration des collectivités territoriales a été inscrit dans la Constitution, la volonté d'établir une péréquation renforcée a été affirmée. Or, sur tous ces points, les propositions qui nous sont faites aujourd'hui vont nous conduire vers une dérive progressive. Les inquiétudes des élus locaux sont donc tout à fait légitimes.

Je le dis très amicalement à l'adresse de nos collègues de la majorité : prenez garde ! Durant ce mandat, deux votes importants seront intervenus sur des questions financières : l'un sur le paquet fiscal, que nombre d'entre vous se mordent aujourd'hui les doigts d'avoir voté, l'autre sur ce projet de loi de finances pour 2010, qui est un texte fondateur puisqu'il supprime une ressource fondamentale pour les collectivités territoriales, réduit leur autonomie et la péréquation ! C'est manifester aux élus une considération très limitée, dirai-je pour ne pas être trop méchant !

Mes chers collègues, il s'agit incontestablement ici d'un vote déterminant. Je ne saurais trop vous inciter à la prudence : la clause de revoyure n'est qu'un leurre, ne nous associons pas à l'adoption d'un tel dispositif.



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - autonomie fiscale des collectivités territoriales

par Bernard ANGELS, sénateur du Val-d'Oise

(séance du 5 décembre 2009)

**M**onsieur le rapporteur général, notre groupe n'a pas déposé de sous-amendements à vos amendements, car nous ne sommes pas d'accord avec votre démarche. Lors de la présentation à la presse de vos amendements, monsieur le rapporteur général, vous avez déclaré que vos propositions permettaient de rendre la réforme « plus lisible », « plus vendable ». Sur le premier point, je dois reconnaître les efforts fournis par la commission des finances pour rendre le texte du Gouvernement, corrigé par l'Assemblée nationale, plus lisible : la rédaction initiale comportait 1 244 alinéas... Cependant, comparées au texte issu de l'Assemblée nationale, vos propositions, monsieur le rapporteur général, n'apportent pas de solutions aux problèmes que nous dénonçons depuis le début de la discussion budgétaire, et en premier lieu à celui de l'autonomie fiscale.



Cette question touche au socle même de la démocratie locale, puisque l'autonomie fiscale permet aux élus locaux de voter le taux de l'impôt que la collectivité prélève sur le contribuable local. Ce droit de vote est l'un des symboles de la responsabilité de l' élu local devant ses administrés. En effet, comment l' élu pourra-t-il rendre compte de sa gestion budgétaire lorsqu'il n'aura même plus la maîtrise des recettes de la collectivité qu'il gère ? Initialement, le Gouvernement avait prévu une double compensation fondée, d'une part, sur le transfert d'impôts nationaux sur lesquels la collectivité territoriale n'a aucun pouvoir de fixation du taux, et, d'autre part, sur le versement de dotations qui renforcent la tutelle financière de l'État sur les collectivités territoriales. Sur les 22,6 milliards d'euros de recettes fiscales qui devaient être transférées aux collectivités territo-

riales, la seule source d'autonomie fiscale pour les collectivités territoriales portait sur seulement 600 millions d'euros ! Il s'agissait de la taxe sur les surfaces commerciales, la Tascom, transférée dans le projet initial au bloc communal et sur laquelle les collectivités territoriales auraient pu disposer d'une marge de manœuvre faible, pour ne pas dire ridicule, puisque le taux aurait pu varier dans une fourchette de 0,8 % à 1,2 %. Lors de la réunion de la commission des finances du jeudi 26 novembre, M. le rapporteur général a proposé de rendre cette possibilité de modulation « permanente dans un tunnel de plus ou moins 20 % ». Il faut reconnaître que si la marge de manœuvre était très faible, l'intention était louable.

Qu'en est-il, aujourd'hui, dans la quatrième version qui nous est présentée ? La Tascom est rendue à l'État et le peu de pouvoir qui était encore laissé aux maires de voter les taux se trouve par conséquent supprimé ! Votre proposition, monsieur le rapporteur général, ne peut donc être présentée comme un progrès, mais constitue bien au contraire un recul. Le Gouvernement propose, au travers d'un sous-amendement, de rendre cette taxe aux communes, non pas pour leur redonner un peu d'autonomie fiscale, mais pour réduire le montant des dégrèvements qu'il aura à supporter.

S'agissant des autres niveaux de collectivités, les départements paieront au prix fort le complément de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'ils percevront, puisqu'ils perdront, dans le même temps, une partie de leur impôt économique. Quant aux régions, la sanction est pour elles plus grave encore, puisqu'elles ne disposeront d'aucun pouvoir de fixation des taux sur l'ensemble des impôts qui leur seront transférés. Le champ de ce pouvoir chutera à 10 % de leurs recettes, contre 28 % actuellement. Les propositions que vous nous soumettez, monsieur le rapporteur général, ne peuvent être présentées comme la solution qui permettrait de rendre « plus vendable » la suppression de la taxe professionnelle.



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle -  
«restaurer le lien entre entreprises et territoires»

par Nicole BRICQ, sénatrice de Seine-et-Marne  
(séance du 5 décembre 2009)

**L**e sous-amendement n° II-376 du Gouvernement est à l'évidence en totale contradiction avec l'amendement de M. le rapporteur général.

Mme la ministre a fait allusion tout à l'heure à la réforme de M. Strauss-Kahn, qui avait supprimé en 1999 la part salariale de la taxe professionnelle. Au sein de la majorité de l'Assemblée nationale, à laquelle j'appartenais alors, nous n'étions pas tous d'accord sur cette

réforme, mais les méthodes du gouvernement Jospin étaient différentes de celles que nous connaissons sous la férule de M. Sarkozy. À l'époque, la réforme n'avait pas été imposée au Parlement, comme vous le faites aujourd'hui, dans la plus totale confusion. Je renvoie le Gouvernement à l'exposé des motifs présenté pour l'article 2 dans le projet de loi de finances initial. L'un des objectifs assignés à la suppression de la taxe professionnelle était de « restaurer le lien entre entreprises et territoires ». Madame la ministre, nous y sommes tous favorables, mais vous faites le contraire !

Chers collègues de la majorité, je vous rappelle que l'instauration du plafonnement, en 2006, avait déjà détérioré assez gravement ce lien. Tout le monde déplorait alors le fait que l'État était devenu le principal contributeur à l'impôt local puisqu'il assurait, au titre des dégrèvements et des compensations, près de 47 % de la taxe professionnelle perçue par les collectivités : entre 2004 et 2009, la participation de l'État a doublé du fait des mesures que vous avez adoptées. Cette situation étant unanimement critiquée, on aurait pu penser, compte tenu de l'esprit décentralisateur qui anime certains d'entre vous - je pense notamment à M. Raffarin -, que vous souhaiteriez



rétablir ce lien. Mais force est de constater que vous prenez le chemin inverse, au rebours de cet esprit décentralisateur. La répartition à l'échelon national de la cotisation sur la valeur ajoutée pour les départements et les régions rompt le lien entre entreprises et territoires en plaçant les collectivités locales sous la tutelle de l'État.

La fausse solution présentée par M. le rapporteur général, qui consiste à passer de la compensation au dégrèvement, signe également le retour de l'État en tant qu'acteur de premier rang de la fiscalité locale. En effet, alors que 15 milliards d'euros de recettes sont attendues de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée, l'État devrait demain reverser 4 milliards d'euros aux entreprises, afin - et c'est la justification principale de la réforme - de sauvegarder l'allègement fiscal dont elles vont bénéficier, lequel a été adopté en première partie sans aucun état d'âme, je le rappelle, par la majorité sénatoriale, toutes composantes confondues.

Ainsi, alors que l'État est supposé ne plus intervenir dans les nouveaux impôts créés, la proposition du rapporteur général organise son retour dans la fiscalité locale à hauteur de 25 %. Les dégrèvements entraînent une dépendance accrue des collectivités à l'égard de l'État. Vous dites, monsieur le rapporteur général - et j'ai bien entendu les arguments de M. Charasse, qui s'est fait le zélateur de votre amendement -, que ce système est préférable à un système de dotations. Il est vrai que celles-ci diminuent année après année : ainsi, entre 2004 et 2008, les dotations de compensation de la taxe professionnelle ont baissé de 25 %. Pour autant, le système des dégrèvements, s'il n'est pas pire, n'est en aucun cas meilleur.

En effet, monsieur le rapporteur général, et vous êtes bien placé pour le savoir, la situation de nos finances publiques, particulièrement celle du budget de l'État, est catastrophique. Le Gouvernement, qui est tout de même responsable de cette situation, cherche donc à réaliser toutes

les économies possibles. Comment va-t-il y parvenir ? Nul besoin d'être devin pour anticiper le choix du Gouvernement... Dès lors qu'il refuse de franchir la « ligne rouge » - pour reprendre l'expression utilisée par Mme la ministre et par M. le Premier ministre - qu'il s'est fixée et, par conséquent, de revenir sur l'allégement de 7 milliards d'euros qu'il a offert aux entreprises, il ne lui reste qu'une option : diminuer le montant des dégrèvements en baissant le taux d'imposition, dont il a la totale maîtrise !

Il n'aura même pas fallu attendre quelques mois pour constater que le Gouvernement s'engage dans cette voie : tel est précisément l'objet du sous-amendement n° II-376, qui tend à ramener le taux de la cotisation sur la valeur ajoutée de 1,5 % à 1,4 %. Nul besoin de période probatoire !

Démonstration est donc faite, me semble-t-il, du danger de s'en remettre à l'État ! Quelles que soient les modalités retenues, il n'y a pas de bonne solution. Vous vous êtes engagés dans une impasse, et vous y resterez !



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle -  
«restaurer le lien entre entreprises et territoires»

par François MARC, sénateur du Finistère  
(séance du 5 décembre 2009)

**J**e voudrais revenir sur la question du lien entre l'entreprise et le territoire. Sur ce point, nous sommes en désaccord profond avec certains de nos collègues, en particulier M. Raffarin. Dans le projet de loi de finances initial, l'intention du Gouvernement était nette et sans appel : les collectivités territoriales ne devaient plus du tout être intéressées au dynamisme économique de leur territoire. Cette orientation était tout à fait inacceptable, et nous avons été nombreux à la refuser.



Pour répondre aux inquiétudes des élus locaux, l'Assemblée nationale, malgré l'opposition du Gouvernement, a adopté le principe d'une répartition territorialisée du nouvel impôt économique pour tous les échelons de collectivités territoriales, le bloc communal devant recevoir 20 % du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée. Néanmoins, cette solution était imparfaite, puisque sans modification du barème de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et sans abaissement du seuil d'imposition effectif à 152 500 euros, cette modification aurait entraîné des inégalités de recettes importantes. Ainsi, les collectivités territoriales dont le tissu économique est essentiellement constitué de PME n'auraient perçu pratiquement aucune recette fiscale.

Devant cette solution insatisfaisante, certains de nos collègues ont annoncé que le texte n'était pas acceptable en l'état, notamment du fait que l'échelon local n'aurait pas la maîtrise des taux. On semble considérer qu'il serait très dangereux pour la République que les élus locaux continuent à voter les taux. Ce raisonnement est difficile à comprendre.

Cette levée de boucliers aurait dû infléchir, a priori, les propositions soumises au Sénat dans le sens d'un accroissement du pouvoir fiscal accordé à l'échelon local. Or c'est précisément sur ce point qu'intervient notre désaccord. M. Raffarin estime que les collectivités territoriales auraient désormais une plus grande autonomie financière. Mais que signifie ici cette notion ? Qu'est-ce qu'une autonomie financière qui repose sur des paramètres tout à fait illusoire ? L'échelon local n'aura vraiment plus aucun pouvoir.

Quant à nous, nous considérons que, hors d'une véritable autonomie fiscale, il n'est pas d'autonomie des collectivités territoriales. De ce point de vue, ce que l'on nous propose aujourd'hui n'améliore en rien la situation ; bien au contraire, puisqu'il s'agit de revenir à la rédaction initiale du Gouvernement, en envisageant une répartition macroéconomique de l'impôt pour les régions et les départements, sur la base d'une répartition en « quatre quarts ». L'amendement qui nous est soumis organise ainsi la captation par l'État de l'impôt économique local, insécurise et remet en cause l'utilité de l'existence des collectivités locales concernées. Les critères de répartition proposés correspondent certes à des charges transférées par l'État aux collectivités territoriales, mais si ces dernières, en particulier les départements, rencontrent aujourd'hui des problèmes, c'est bien parce que l'acte II de la décentralisation n'a pas procuré des compensations à hauteur des charges transférées. L'État n'étant pas en mesure d'assurer les compensations nécessaires et devant à présent plusieurs milliards d'euros aux collectivités territoriales, on organise la captation de l'impôt économique à son profit, pour le redistribuer ensuite aux régions et aux départements. Cette démarche est absolument inacceptable. Elle trouve sa justification dans les imperfections, voire les dérives, de la mise en œuvre de la décentralisation dans le domaine financier.

Nous ne pouvons bien entendu accepter le dispositif qui nous est présenté, car il confirme cette perte de compétence fiscale des collectivités territoriales, et même l'accentue à certains égards.

Tous ces éléments justifient notre opposition à l'amendement de M. le rapporteur général, ainsi bien entendu qu'au sous-amendement déposé par le Gouvernement, qui représente un recul par rapport au dispositif de la commission des finances.



# Intervention...

## PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - péréquation financière

par Claude HAUT, sénateur du Vaucluse

(séance du 5 décembre 2009)

J'ai entendu de nombreuses fois prononcer le mot « péréquation » cet après-midi. Or cette notion n'est guère complémentaire de celle de répartition macroéconomique. En effet, la répartition macroéconomique qui nous est proposée placera les collectivités territoriales sous la tutelle de l'État. Non seulement les collectivités n'auront plus aucune autonomie fiscale, mais elles n'auront pas la maîtrise de la clé de répartition de la recette. L'État et le Parlement pourront décider, au gré des lois, de modifier les critères de répartition et leur pondération, transformant ainsi, monsieur le rapporteur général, votre « quatre quarts » en un gâteau au goût bien amer ! Nous en aurons la preuve dans quelques mois !



On le voit, un tel choix en matière de répartition conduit à un système absurde, qui ne satisfera personne, ni les élus locaux ni les élus nationaux. Il nous entraîne dans une incohérence, qui plonge par ailleurs les collectivités territoriales dans une incertitude totale. Cela ne correspond pas à l'objectif affirmé d'une meilleure péréquation.

Pourtant, il serait normal, et même indispensable, de pratiquer la péréquation. Nous défendons ce principe depuis toujours et nous ne saurions être accusés, dans cette assemblée, d'être opposés à une plus grande solidarité financière entre les collectivités.

Mais devons-nous faire de la péréquation de la manière dont vous le proposez ? La péréquation horizontale peut se faire tout autrement. Il faut laisser aux élus locaux la responsabilité du développement économique sur leur territoire et les

intéresser à ce dynamisme. C'est seulement a posteriori, et parce que certains territoires doivent faire face à des contraintes particulières diminuant leur attractivité économique, qu'il faut prévoir un système de prélèvement sur les collectivités riches pour aider celles qui sont en difficulté.

Par exemple, les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle étaient un outil pertinent. Hélas ! aujourd'hui, vous vous apprêtez à les supprimer, alors qu'il faudrait au contraire renforcer leurs moyens. Loin de permettre une véritable péréquation, la répartition macroéconomique placera les collectivités dans une situation de faiblesse et de dépendance à l'égard de l'État.

Cela étant, mes chers collègues, je dois peut-être reconnaître une certaine cohérence à votre démarche. Une fois que les collectivités locales n'auront plus aucune autonomie fiscale, que leurs recettes leur seront attribuées via une « dotation fiscale » en fonction des dépenses contraintes dont elles ont la charge, quelle sera alors leur utilité ? Les départements et les régions seront réduits au rôle de sous-traitants de l'État ! Alors plus aucun élu ne se battra pour les défendre, et il vous sera facile de supprimer un échelon territorial... C'est aujourd'hui notre crainte !

Les sénateurs socialistes ne peuvent admettre pareilles atteintes à la décentralisation, que nous défendons depuis plus de trente ans. C'est pour cette raison que nous ne pouvons accepter ce que vous nous proposez.



# Intervention...

## PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - autonomie fiscale

par François MARC, sénateur du Finistère

(séance du 5 décembre 2009)

Cet amendement - et en arrière-plan tout ce texte - constitue un tournant décisif pour les collectivités. En effet, depuis un certain nombre d'années, l'intercommunalité a connu une évolution plutôt favorable ; les lois Chevènement, la mise en place de la taxe professionnelle unique, un certain nombre d'avancées significatives ont rendu possible une véritable progression de l'intercommunalité sur nos territoires. L'acte II de la décentralisation, malgré ses imperfections, a également permis d'avancer sur le terrain de l'autonomie. Mais cet acte II a aussi opéré un transfert de charges, notamment aux départements, faisant naître ainsi un certain nombre de difficultés de fonctionnement.



Nous avons aujourd'hui dépassé le point critique, parce que nous sommes en train de faire marche arrière par rapport à cette évolution favorable aux EPCI. Nous allons en effet vers la fin de la fiscalité unique des établissements publics de coopération intercommunale puisque nous sommes contraints d'évoluer vers une fiscalité mixte. Incontestablement, nous allons aussi vers une régression de l'autonomie, contrairement à ce que voulait l'acte II de la décentralisation. Sur ce point, M. Jalon, directeur général des collectivités locales, nous a précisé, lorsqu'il a été auditionné par la commission, que, d'après le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le pouvoir d'action des collectivités sur les taux allait diminuer ; mais nous en sommes tous conscients.

Au fond, nous sommes ici face à deux visions antagonistes de la décentralisation.

Le Gouvernement nous propose une conception très libérale de l'action publique, régressive en termes de services publics locaux. Au-delà du transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages - il est inéluctable -, le Gouvernement procède avec ce texte à une recentralisation qui va à contresens de l'histoire, reniant ainsi les principes démocratiques selon lesquels le pouvoir doit être rapproché des citoyens.

Aujourd'hui, nombreux sont les experts pour qui ce projet de loi de finances marque une profonde rupture et procède d'une logique de remise en question de la décentralisation. Celle-ci pourrait dès lors n'avoir été qu'une parenthèse de courte durée dans l'histoire de notre République.

Le projet de loi de finances pour 2010 marque une rupture profonde dans le financement de l'action publique locale et la décentralisation. La capacité d'autofinancement du secteur public local s'érode d'ores et déjà régulièrement. Les collectivités locales ont compensé cette dégradation par une augmentation certes raisonnable du recours à l'emploi. Si cette situation est encore maîtrisée aujourd'hui, elle le sera de moins en moins à l'avenir, dans la mesure où l'effet de ciseaux va s'accroître considérablement du fait à la fois d'une augmentation inéluctable des dépenses et de la stagnation, voire du recul des recettes.

Le rapport de la mission Belot notait pourtant ceci : « La décentralisation "à la française" s'est construite sur l'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales ». Il précisait ensuite : « Les impôts locaux ont ainsi pris leur forme actuelle au moment où la décentralisation allait connaître son élan majeur et ils ont efficacement accompagné le développement des services publics et des politiques économiques et sociales locales tout au long des trois décennies qui ont suivi. L'autonomie financière des collectivités territoriale est indissociable, dans le contexte français, d'une large autonomie fiscale.

Voilà donc, mes chers collègues, le constat que nous faisons de cette véritable opposition entre deux perceptions de la décentralisation, dont l'une, libérale, marque aujourd'hui un mouvement de recentralisation en privant les collectivités de cette autonomie.

Bien que louant le travail significatif qui a été fait par la commission des finances, nous sommes obligés de constater que s'opère aujourd'hui un recul manifeste et considérable. Cette dérive va conduire progressivement le vaisseau des collectivités locales vers les rochers. Ne sachant pas de quoi demain sera fait, les élus et les décideurs locaux seront face à une insécurité croissante ; il y aura une période probatoire, des clauses de rendez-vous, des échéances dans deux, trois, quatre ans. Un certain nombre de décideurs locaux disposeront donc de capacités réduites et seront contraints à l'inaction.

Ce texte, compte tenu de tous ces éléments, nous paraît très dangereux. L'amendement proposé constitue une avancée, mais dans une philosophie globale que nous ne partageons pas du tout. Nous souhaitons donc le rejet de cet amendement.



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - autonomie fiscale

par Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire

(séance du 5 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame, monsieur le ministre, après Nicole Bricq, je voudrais, au nom du groupe socialiste, souligner combien est clair l'objectif du Gouvernement et de sa majorité, à travers la suppression de la taxe professionnelle. Il s'agit, sous couvert de renforcer la compétitivité des entreprises, de faire payer aux collectivités locales la dérive des comptes publics entraînée par l'action du Gouvernement. Depuis maintenant plus de deux ans, les marques de défiance envers les élus locaux sont probantes. Accusés tour à tour d'être dépensiers, inutiles, usés, ils savent qu'ils sont la cible, et avec eux les collectivités locales qu'ils gèrent, des projets du Gouvernement.



La suppression, demain, de la moitié des conseillers généraux et régionaux est symptomatique de la rupture du lien de confiance entre l'État et les territoires. Alors que la très grande majorité des 500 000 élus locaux exercent leurs mandats bénévolement et sans statut protecteur, le Gouvernement n'entend pas répondre à leurs inquiétudes mais préfère leur opposer un mépris sans limite.

Il y a quinze jours, un artifice de procédure a permis à la majorité sénatoriale d'adopter l'allègement fiscal général au profit des entreprises de plus de 7 milliards d'euros, sans se soucier alors des conséquences dangereuses que cette décision pouvait entraîner pour les budgets des collectivités territoriales. Ce vote a entériné la chute des recettes fiscales des collectivités territoriales de plus de 10 milliards d'euros. Aujourd'hui, la majorité se débat avec le Gouvernement pour répartir la pénurie financière. Au cours de nos discussions,

en particulier aujourd'hui, nous avons bien vu les incohérences de votre projet et les nombreuses dissensions entre le Gouvernement et sa majorité.

Mais ne vous y trompez pas, mes chers collègues ! Tous les élus locaux, et avec eux l'ensemble de nos concitoyens, sont bien conscients du désastre qui les attend. Demain comme aujourd'hui, le Gouvernement et la majorité joueront seuls et satisfaits de la situation de dépendance des collectivités locales, avec le curseur de la cotisation sur la valeur ajoutée, dont le taux d'abord de 1,5 % est ensuite passé à 1,4 %, ou bien, nous l'avons vu ce matin, avec le curseur des dégrèvements.

Vous continuerez, par la clause de revoyure, à entretenir durant toute l'année 2010, les inquiétudes et l'insécurité pesant sur les collectivités territoriales. Quelle sera la répartition pour les impôts transférés, territoriale ou nationale ? Comment sera définie la péréquation, s'il y en a une ?

La seule chose dont les collectivités sont d'ores et déjà sûres, c'est qu'à compter de 2010 leur autonomie fiscale disparaît et leurs recettes fiscales chutent.

Si les élus locaux ont compris votre manœuvre grossière - le congrès de l'Association des maires de France il y a deux semaines l'a bien montré -, nos concitoyens ne se rendent peut-être pas encore tout à fait compte des conséquences concrètes qu'aura la suppression de la taxe professionnelle sur leur vie quotidienne. Mais la prise de conscience ne tardera pas à venir. Faudra-t-il attendre, comme le dit souvent notre collègue Michel Charasse, que les collectivités locales, en déficit, soient administrées par les préfets ? Faudra-t-il attendre la baisse des services publics locaux, voire la fermeture de certains d'entre eux, notamment des services culturels, qui seront probablement les premiers touchés ?

Pour conclure, je rappelle, mes chers collègues, que les sénateurs socialistes ont, il y a deux semaines, déposé de nombreux amendements pour augmenter les recettes des collectivités territoriales et renforcer leur autonomie fiscale. Le Gouvernement et la majorité, refusant de dépasser leur « ligne rouge », ont rejeté toutes ces propositions qui auraient pu améliorer la situation des collectivités territoriales.

Dès lors, la situation étant irrémédiable, seule reste à répartir la pénurie financière.

Nous ne pouvons tremper dans la manœuvre qui consisterait à faire croire à nos concitoyens que la proposition qui nous est faite aujourd'hui est la solution miracle, clé de tous les problèmes que nous avons dénoncés. C'est la raison pour laquelle les sénateurs socialistes, bien que participant activement au débat, ont refusé de sous-amender les propositions de la commission des finances.



# Intervention...

PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - autonomie fiscale

par Michèle ANDRE, sénatrice du Puy-de-Dôme

(séance du 5 décembre 2009)

**A**u terme de ce débat, nous devons nous interroger : malgré les objectifs qui étaient les vôtres, la compétitivité des entreprises sortira-t-elle renforcée ? Rien n'est moins certain. L'attractivité de nos territoires ne dépend pas uniquement de la fiscalité. Les entreprises auront, elles aussi, à pâtir demain du retrait des collectivités territoriales du financement et du soutien du développement économique. Elles ne peuvent se réjouir de la diminution des services publics dans nos territoires, qui sont l'un des principaux atouts de notre pays.



Pour toutes ces raisons, comme mes collègues l'ont déjà indiqué, nous ne voterons pas ce projet qui est guidé par une méfiance accrue du Gouvernement et de la majorité à l'égard de l'action locale. Nous ne pouvons porter ce coup fatal à la décentralisation et aux valeurs que nous n'avons eu de cesse de défendre depuis de longues années, et particulièrement au cours de ce long débat.

Comme le soulignait Marc Massion lors de la discussion générale, cette réforme, née par surprise à l'Élysée, n'a connu que les couloirs de Bercy pour grandir. Mais ce sont les territoires qui mourront demain de cette fausse réforme. L'absence remarquée du ministre de l'intérieur et de son secrétaire d'État, lequel n'a fait qu'une brève apparition cet après-midi, n'est pas pour nous rassurer.

La proposition de la commission signe le retour, via les dégrèvements, de l'État dans la fiscalité locale et place les collectivités territoriales dans une situation, aussi dangereuse qu'inacceptable, de dépendance vis-à-vis de l'État. À terme, nous le savons, l'État, obligé de faire face à la dérive de ses comptes, réduira sa participation et fera payer le coût de ces dégrèvements aux collectivités locales. Avec le mécanisme qui va être voté, les multiples critiques que la majorité faisait hier sur la place trop importante de l'État dans la fiscalité locale ne pourront que continuer demain. Enfin, le coût global pour l'État de la suppression de la taxe professionnelle n'est aucunement diminué du fait de vos propositions. L'État devra assumer un déficit supplémentaire de 11 milliards d'euros en 2010, puis de 5 milliards d'euros chaque année à compter de 2011. À terme, ce sont bien les ménages les plus pauvres qui auront à pâtir à la fois des hausses d'impôt nécessaires pour payer le déficit public et de la réduction des services publics nationaux et locaux.



# Intervention...

## PLF pour 2010 Suppression de la taxe professionnelle - péréquation

par François MARC, sénateur du Finistère

(séance du 5 décembre 2009)

**D**ans la mesure où nous ne nous sommes pas exprimés sur cet amendement, je pense que quelques mots d'explication de vote ne seront pas superflus. La suppression de la taxe professionnelle est subitement devenue, dans le langage utilisé, une « réforme des finances locales ». C'est ainsi qu'on nous la présente aujourd'hui. Or nous nous sommes déjà étonnés à plusieurs reprises, notamment lors du vote de la première partie du présent projet de loi de finances, qu'une réforme des finances locales d'une telle ampleur ne comporte aucune véritable ambition en matière de péréquation. Comme nous l'avons déjà indiqué, la péréquation est la grande absente du projet de suppression de la taxe professionnelle.



Certes, vous avez voté voilà quinze jours pour le gel des crédits des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle, en restreignant même la liberté pour les départements de répartir les moyens disponibles. Si nous pouvions encore avoir un espoir infime que ce sujet essentiel fasse l'objet de propositions concrètes et ambitieuses à l'occasion de nos débats de deuxième partie, force est de le constater, les propositions qui nous sont soumises font l'impasse totale sur la péréquation. En effet, l'amendement n° II-201 rectifié a seulement pour objet de rendre applicable une initiative plutôt positive adoptée à l'Assemblée nationale, prévoyant un fonds départemental de péréquation des droits d'enregistrement. Hormis cette correction, aucune innovation n'est proposée. La péréquation ne tient qu'en seulement cinq petits paragraphes sur les cinquante pages que représentent les quatre amendements examinés ici depuis quatorze heures trente !

Vous vous contentez de simples déclarations d'intention pour ne pas effrayer les sénateurs de la majorité les plus récalcitrants à l'idée qu'il puisse exister une solidarité financière entre les territoires.

L'amendement n° II-201 rectifié renvoie les problèmes liés aux fonds départementaux de péréquation ou au Fonds de solidarité de la région Île-de-France à l'année prochaine, sans plus de précision, dans l'attente d'hypothétiques simulations. Mais les promesses ne trompent personne. Tout le monde sait aujourd'hui que les collectivités territoriales perdront de l'argent dès l'année prochaine, du fait de l'absence de prise en compte des taux réellement votés en 2009. Puisque l'année 2010 sert d'année de référence pour la compensation des années suivantes, cette perte sera mécaniquement maintenue, voire aggravée. Mais ces déclarations d'intentions, outre le fait qu'elles reportent le problème, ne fixent aucun objectif à atteindre en matière de réduction des inégalités territoriales. Or c'est la question essentielle.

Mes chers collègues, pour répondre à une telle préoccupation, nous avons déposé à la fin de l'année 2007 une proposition de loi sur la réforme des finances locales qui était notamment orientée sur le thème de la péréquation. Je n'en rappelle pas les exigences, que chacun connaît. Bien entendu, notre proposition de loi a été rejetée par le Sénat... À nos yeux, la péréquation ne peut pas être un simple produit dérivé, ni une dimension secondaire ou accessoire dans une réforme des finances locales.

Pour nous, la solidarité entre les territoires et le maintien partout d'un service public de proximité, qui suppose une répartition à peu près égalitaire des moyens, sont des exigences fondamentales de la République. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la péréquation doit être au cœur de toute réforme des finances locales, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, comme je l'ai déjà souligné.

Nous regrettons donc que la majorité sénatoriale se contente de vagues promesses. Certes, ont été adoptés des sous-amendements visant à ce que l'engagement soit pris de discuter de la péréquation l'année prochaine... Mais, pour l'instant, nous n'avons rien de concret !

Comme l'a déclaré à plusieurs reprises l'un de nos collègues, les « promesses n'engagent que ceux qui les écoutent » ! De ce point de vue, nous ne faisons évidemment pas vraiment confiance au Gouvernement pour aller plus loin dans la péréquation. Par conséquent, cet amendement ne nous satisfait pas.



# Intervention...

## Explication de vote sur l'ensemble du projet de loi de Finances pour 2010

par Nicole BRICQ, sénatrice de Seine-et-Marne

(séance du 8 décembre 2009)

**M**onsieur le président, madame la ministre, messieurs les ministres, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le rapporteur général, chers collègues, et, pour beaucoup d'entre vous, chers amis, au lieu de nous mobiliser sur une stratégie de sortie de crise, le Gouvernement a choisi de porter le fer contre les collectivités locales, qui ont pourtant hautement contribué à rendre moins insupportable l'année 2009, marquée par la tourmente économique et sociale. Les collectivités territoriales ont servi d'amortisseur social en même temps qu'elles ont soutenu l'investissement public, alors que l'investissement privé était en panne et qu'il le demeure. Pour les remercier, le Gouvernement supprime leur impôt économique. À terme, elles seront donc contraintes de réduire la voilure de leurs initiatives et/ou d'augmenter les impôts de ceux qui les paient déjà, à savoir les classes moyennes.



Les collectivités territoriales sont sommées de contribuer à la réduction de l'endettement public alors que, dans la dernière période, elles ont diminué leur propre endettement pour honorer, il est vrai, l'engagement de campagne du candidat à l'élection présidentielle ; il fallait un allègement général de la fiscalité des entreprises.

Il ne s'agit là que du premier acte d'une bien mauvaise pièce, dans l'attente des projets de réorganisation territoriale. Ceux d'entre nous qui s'étaient fait qualifiés de façon retentissante dans la presse de « frondeurs » ont finalement donné raison à Mme la ministre de l'économie et des finances, qui avait déclaré qu'il n'y avait pas de fronde. Je regrette que M. Raffarin ne soit pas

dans l'hémicycle en cet instant, car j'aime bien dire les choses en face.

J'aurais donc voulu dire à M. Raffarin, qui avait pris la tête de ce mouvement, mais qui a finalement voté la suppression de la taxe professionnelle et qui s'en est bruyamment réjoui dans les médias, ainsi qu'à tous ses collègues qui ont voté comme lui, qu'ils ont entériné la perte d'autonomie fiscale des collectivités territoriales.

L'État aura la main complète sur les finances locales. Le beau livre ouvert en 1981, avec les grandes lois décentralisatrices, sera ainsi refermé. Si ce fut si facile, madame la ministre - finalement, vous devriez remercier M. Raffarin - c'est parce qu'un gouvernement qu'il dirigeait a transféré aux collectivités locales des dépenses dynamiques assorties de recettes atones.

Ce gouvernement n'a pas voulu inscrire dans la Constitution l'autonomie fiscale à la place de l'autonomie financière. Toutes les clauses de rendez-vous du monde ne suffiront pas à faire oublier cette tare originelle. Ces rendez-vous, que vous avez multipliés et étalés dans le temps, laissent les élus locaux dans l'instabilité. Aujourd'hui, après le débat au Sénat, ils ne sont assurés de rien.

Les élus locaux, accusés d'être dépensiers, sont les boucs émissaires du Gouvernement et de son chef véritable, le Président de la République, qui ont été pris à contre-pied par la crise financière eu égard à leurs orientations fiscales inconséquentes de 2007. Malgré la crise, ils n'ont cependant renoncé à aucun de leurs choix fiscaux initiaux, dans la continuité, du reste, des gouvernements qui se sont succédé depuis 2002.

Je vous épargnerai une longue litanie, mais permettez-moi tout de même de citer quelques exemples : le relèvement du bouclier fiscal, les

allègements de droits de succession, les dépenses fiscales improductives. Et la liste n'est pas close, si l'on en juge par l'abaissement du taux de la TVA pour la restauration, mesure onéreuse et, à ce jour, accordée sans contreparties.

A contrario, le Gouvernement et sa majorité se sont mis en chasse des plus faibles. Quelle preuve de grand courage, en effet, chers collègues, que de s'attaquer aux accidentés du travail !

Ce scandale résonnera longtemps dans la population. Il vient s'ajouter à la suppression l'année dernière de la demi-part des personnes seules ayant élevé un enfant.

Il est plus facile de réduire sans cesse le nombre des serviteurs de l'État et du public ou de s'attaquer aux crédits de la HALDE, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité - crédits rétablis sur l'initiative des sénateurs socialistes -, que de s'attaquer - on en a encore eu la preuve en fin d'après-midi - aux rémunérations exorbitantes ou de mettre en œuvre une taxation assurantielle du système financier afin d'éviter, une fois la crise financière réglée, que n'éclate une nouvelle bulle nécessitant d'appeler les États et les contribuables à la rescousse !

On voit bien quel est le but de la manœuvre qui consiste, au nom de la vertu des finances publiques, à assimiler toute dépense fiscale à une niche. Or, nous le répétons : toute évaluation des dépenses fiscales doit se faire en fonction de critères d'efficacité économique, d'efficacité environnementale et de solidarité sociale.

Par ailleurs, l'histoire retiendra de quelle manière le Gouvernement a transformé la contribution climat-énergie, qui avait fait l'unanimité lors du Grenelle de l'environnement, en un impôt de plus, impropre, en l'état, à faciliter la transition énergétique de notre pays.



**Le Bulletin du Groupe socialiste du Sénat**  
avec la participation des collaborateurs du groupe

**Coordination : Nicolas BOUILLANT**

**Publication - réalisation - conception : Aïcha KRAÏ**

Contact : 01 42 34 38 51 Fax : 01 42 34 24 26

[a.krai@senat.fr](mailto:a.krai@senat.fr)

Reprographie : Sénat